

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
88, RUE ALLARD
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 2Y1

LE 2 OCTOBRE 2018

VOLUME 144

Gabrielle Clément, s. o.

Sténographe officielle
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la procureure du Québec

Me DENISE ROBILLARD, pour la procureure générale du Québec

Me VINCENT RIENDEAU, pour la procureure générale du Québec

Me MAXIME LAGANIÈRE, Directeur des poursuites criminelles et pénales

Me DAVID CODERRE, Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Me RAINBOW MILLER, Femmes autochtones du Québec

Me FRANÇOIS DANDONNEAU, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et gouvernement de la Nation Crie

Me LUCIE JONCAS, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et gouvernement de la Nation Crie

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
Jean-Raphaël Drolet.....	10
Jean-Pierre Pelletier.....	10
Ginette Séguin.....	203

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-869	Ajout de la DS-0255-A caviardée	11
P-870	Bibliothèque de dépôt documentaire - Sûreté du Québec	11
P-871	Bibliothèque de dépôt documentaire - Sûreté du Québec	16
P-872	Demande DS-0251-A	17
P-873	Réponses de la copie des extraits de la journalisation de 16 pages	17
P-874	Journalisation de la GRC - CIPC	17
P-875	Journal des transactions de Jean-Raphaël Drolet	17
P-876	Résumé des journaux de transactions	18
P-877	PowerPoint Escouade Centre-Ville, Présentation de la Sûreté du Québec	22
P-878	PowerPoint ÉMIPIC et PPCMA	206
P-879	Vidéo Redéfinir l'approche communautaire dans les interventions policières	221
P-880	Vidéo Travailler tous ensemble	240
P-881	Vidéo PPCMA : Mamowi	252

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 La Commission d'enquête sur les relations entre les
4 Autochtones et certains publics au Québec présidée
5 par l'honorable Jacques Viens est maintenant
6 ouverte.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors, bonjour. Bienvenue aux gens qui sont dans
9 la salle et ceux qui vont nous suivre sur le site
10 Internet de la Commission. Bienvenue à ces
11 audiences à Val-d'Or en territoire anishinaabe. Je
12 vais commencer par demander aux procureurs de
13 s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Bon matin, Monsieur le Commissaire. Paul Crépeau
16 pour la Commission.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Bonjour, Me Crépeau.

19 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

20 Bonjour, Maxime Laganière pour le directeur des
21 poursuites criminelles et pénales.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bonjour, Me Laganière.

24 **M^e RAINBOW MILLER :**

25 Bon matin, Rainbow Miller pour Femmes autochtones

1 du Québec.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Bonjour, Me Miller.

4 **M^e FRANÇOIS DANDONNEAU :**

5 Bonjour, François Dandonneau pour le Grand Conseil
6 des Cris Eeyou Istchee et le gouvernement de la
7 nation crie.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bonjour, Me Dandonneau.

10 **M^e LUCIE JONCAS :**

11 Bonjour, Me Lucie Joncas pour les mêmes parties.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bonjour, Me Joncas.

14 **M^e NICOLAS CHARRON :**

15 Bonjour, Nicolas Charron pour monsieur Jean-Pierre
16 Pelletier, officier à la Sûreté du Québec ainsi que
17 Madame Ginette Séguin juste ici en arrière.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Bonjour, Me charron. Bienvenue. Votre première
20 présence avec nous.

21 **M^e DENISE ROBILLARD :**

22 Bonjour, Denise Robillard pour la procureure
23 générale du Québec.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Bienvenue, Me Robillard.

1 **M^e VINCENT RIENDEAU :**

2 Bonjour, Monsieur le Commissaire. Vincent Riendeau
3 pour la procureure générale du Québec.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Bonjour, Me Riendeau.

6 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

7 Bonjour, Me Marie-Paule Boucher pour la procureure
8 générale du Québec.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bonjour, Me Boucher.

11 **M^e DAVID CODERRE :**

12 Bonjour à tous, David Coderre pour l'Association
13 des policières et policiers provinciaux du Québec.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Et bonjour, Me Coderre. Alors Me Crépeau, vous
16 allez nous présenter le programme de la journée et
17 je vais simplement mentionner aussi comme
18 habituellement, le mardi et le mercredi, on a la
19 salle pour l'avant-midi et évidemment, la salle, on
20 l'aime bien et on voulait pas s'installer ailleurs.
21 On était prêts à faire le sacrifice d'une demi-
22 journée une fois de temps en temps pour être
23 capable d'utiliser cet endroit que nous trouvons
24 magnifique. Je remercie encore d'ailleurs les gens
25 du conservatoire pour nous accueillir. Alors

1 Me Crépeau, je vais vous laisser présenter ce que
2 nous faisons aujourd'hui.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Je vous le dirai pour ce matin. Malheureusement,
5 j'ai pas vérifié sur l'horaire de l'après-midi quel
6 collègue y sera.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Il y en a pas d'après-midi. C'est ce que je viens
9 de mentionner.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Il y en a pas. Bon. C'est ça, je vous ai pas
12 écouté, Monsieur le Commissaire. Ce matin, nous
13 avons la visite de la Sûreté du Québec. Je vous
14 indiquerai qui sont les témoins tout à l'heure.
15 Bon, en fait, à votre gauche, vous avez l'agent
16 Jean-Raphael Drolet et à votre droite, vous avez le
17 commandant... l'inspecteur, excusez-moi,
18 Jean-Pierre Pelletier qui est avec nous et
19 aujourd'hui, on va aborder un premier thème et je
20 le dis pour les participants, les gens de la Sûreté
21 du Québec vont venir nous voir trois (3) fois ce
22 mois-ci. C'est la première fois et les thèmes qui
23 sont abordés aujourd'hui sont uniquement
24 « l'Escouade du centre-ville ». Par la suite,
25 ÉMIPIC et le poste communautaire mixte, le PPCMA.

1 Alors ce sont les seuls thèmes qu'on aura à
2 aborder. Si mes collègues ont des questions
3 couvrant d'autres sujets, je les encourage à les
4 retenir pour les prochaines semaines. Alors moi,
5 je suis prêt à débiter avec les témoins de tout à
6 l'heure. On a quand même plusieurs questions
7 d'intendance à faire dès le début, dépôt de
8 pièces, des choses qui doivent être faites avant le
9 témoignage de ces messieurs. On aura tout à
10 l'heure aussi Madame Séguin qui va venir pour la
11 deuxième partie de l'interrogatoire.

12 -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Jean-Raphaël Drolet
2 Agent, Sûreté du Québec
3 Affirmation solennelle
4
5 Jean-Pierre Pelletier
6 Inspecteur, Sûreté du Québec
7 Affirmation solennelle

8 -----

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors bienvenues, monsieur Drolet, monsieur
11 Pelletier.

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 Merci.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Il fait plaisir de vous accueillir à la Commission.
16 Me Crépeau?

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Vos témoins.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Alors juste question d'intendance, la semaine
23 dernière, on a abordé... vendredi passé, on a
24 déposé les réponses qui ont été données, la réponse
25 qui a été donnée par le DPCP à une demande

1 concernant un dossier en audience et on m'a demandé
2 de déposer la demande qui était la DS-0255. Je
3 suis venu pour le faire alors qu'elle n'était pas
4 caviardée, alors j'ai transmis ce matin en copie
5 papier la demande caviardée et j'aimerais qu'elle
6 soit déposée maintenant sous la pièce P-869. Il y
7 a déjà une pièce P-869, l'ajouter en liasse.

8 **- PIÈCE COTÉE P-869 -**

9 J'aurais... j'ai des pièces aussi à déposer
10 qui vont être utilisées ce matin. Alors dans un
11 premier temps, il y a la bibliothèque qui a été
12 envoyée aux participants et pour nos auditeurs, il
13 s'agit de l'ensemble de la documentation qui est au
14 soutien des témoignages pas nécessairement les
15 cahiers qui vont servir ce matin. Alors la
16 bibliothèque, j'aimerais lui donner la prochaine
17 cote, Madame la greffière...

18 **M^e DENISE ROBILLARD :**

19 Excusez-moi, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Oui?

22 **M^e DENISE ROBILLARD :**

23 On aurait une demande de sursis à vous présenter ce
24 matin en regard de différents documents qui seront
25 annoncés pour le dépôt. Alors vous savez, Monsieur

1 le Commissaire, depuis le début des travaux de la
2 Commission, le procureur général collabore en
3 transmettant d'une façon... avec une très grande
4 diligence, avec une très grande transparence divers
5 documents qui nous sont demandés. Maintenant, nous
6 sommes préoccupés par le caviardage qui est fait au
7 niveau de différents documents. Dans ce
8 contexte-là et dans un souci de préserver la
9 réputation des gens, de respecter leur vie privée,
10 nous vous demandons de sursoir au dépôt de certains
11 documents. Nous l'avons annoncé au Me Crépeau
12 avant que l'audience commence. Alors, il y a
13 certains documents que nous aimerions qui ne soient
14 pas déposées publiquement. Nous n'empêchons pas
15 que les gens soient questionnés sur les documents
16 devant vous, mais qu'ils ne soient pas rendus
17 publics.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Les documents, vous les aviez reçus quand?

20 **M^e DENISE ROBILLARD :**

21 Bien, en fait, on nous a demandés... les documents
22 ont été transmis d'abord...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ils vous ont été transmis quand?

25 **M^e DENISE ROBILLARD :**

1 Ça vient... ça vient des clients, là. C'est des
2 documents qui ont déjà été transmis. Maintenant,
3 ils sont... comme je vous dis, ils sont toujours
4 transmis d'une façon très transparente. Ensuite,
5 on nous demande de faire valoir des privilèges,
6 desquels privilèges ont été donnés il y a
7 probablement quelques jours et on demande à ce que
8 ces documents... parce que les documents, vous
9 savez, Monsieur le Commissaire, ils vous sont
10 transmis alors qu'aucun nom n'est caviardé. Les
11 privilèges sont...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, ça va.

14 **M^e DENISE ROBILLARD :**

15 ... présentés le moment où on vous fait la demande
16 de dépôt. Alors, on est à ce stade-ci parce que la
17 majorité des documents qui vous sont transmis, vous
18 le savez, contiennent énormément d'informations et
19 les noms sont là. Alors maintenant, c'est dans ce
20 souci avec le regard qu'on porte sur les différents
21 documents où on voit qu'il y a des noms qui sont
22 caviardés, d'autres pas alors on a une
23 préoccupation et dans le contexte des gens qui
24 sont... je comprends qu'il y a des noms qui sont là
25 et on a un souci de préserver l'identité des gens

1 que ça soit des gens dans l'état québécois pour le
2 service public ou des gens qui sont soit
3 d'organismes communautaires ou autres dans le
4 domaine privé. Alors nous avons cette
5 préoccupation-là et c'est pour ça qu'aujourd'hui à
6 ce stade-ci, la demande est de sursoir à certains
7 dépôts au niveau public et éventuellement, le cas
8 échéant, ils nous feront valoir les
9 représentations, mais pour aujourd'hui, ce serait
10 de sursoir simplement...

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon, ça va. J'ai compris ce que vous voulez dire.
13 Me Crépeau?

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 (Inaudible) de nombreux comptes rendus de réunions
16 où des gens travaillant pour l'état siègent sur des
17 comités qui traitent de questions touchant de
18 santé, de délinquance, mais il s'agit de comptes
19 rendus de comités publics où des gens siègent au
20 titre d'employés de l'état et prennent dépositions.
21 Il y a absolument aucune conduite qui puisse être
22 associée à des blâmes ou quoi que ce soit et vous
23 savez, tous ces organismes qui soit du domaine de
24 la santé et des services sociaux ou de la police ce
25 sont des sujets qui sont sous enquête dans le cadre

1 du mandat de la Commission d'enquête qui regarde
2 des services publics qui ont été donnés à la
3 population autochtone. Je vous sou mets que tous
4 ces sujets-là, tous ces gens-là, il y a aucun
5 renseignement privé, pas de numéro de téléphone
6 privé, mais ce ne sont que le nom de « Madame une
7 telle, directrice de tel service », « Monsieur un
8 tel, l'agent un tel de la Sûreté du Québec qui
9 siège là à titre de représentant de la Sûreté du
10 Québec ». Il y a absolument rien de blâmable. Il
11 y a rien qui attaque des réputations. C'est tout
12 simplement des renseignements qui sont tout à fait
13 là pour éclairer le rôle de la Commission.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Et ces documents avaient été transmis à quelle
16 époque aux parties?

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Depuis le mois d'août. Depuis le mois d'août,
19 c'est transmis. Cette discussion-là traîne,
20 revient. C'est peut-être la dixième fois qu'on
21 nous demande cette position-là et voici notre
22 position, c'est qu'on n'est pas d'accord. C'est
23 des documents publics qui doivent être soumis à
24 l'examen de la Commission d'enquête.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Et c'est aujourd'hui que vous avez besoin... que
2 vous aurez besoin d'en produire, d'en déposer?

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 C'est aujourd'hui. On travaille avec ces
5 documents-là aujourd'hui.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Et on me demande ça ce matin alors que c'est connu
8 depuis longtemps que vous avez l'intention de les
9 amener?

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Exact, Monsieur le Commissaire.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Bon, alors Me Robillard, votre demande de sursis
14 est rejetée. Bon, procédez, Me Crépeau.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors, je vais demander de produire à ce moment-ci
17 la bibliothèque contenant des réponses à des
18 demandes qui ont été faites aux organismes publics.
19 La bibliothèque sous la prochaine cote, Madame la
20 greffière.

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Huit cent soixante et onze (871).

23 - PIÈCE COTÉE P-871 -

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Merci. Et je vais... on va produire tout de suite

1 d'autres documents. Il y aura tout à l'heure des
2 PowerPoint qui seront présentés dans le cadre du
3 témoignage des gens de la Sûreté du Québec, mais
4 des documents qui étaient remis de vendredi à ce
5 matin pour les mêmes raisons. Alors il s'agit des
6 documents de journalisation qui ont été préparés
7 alors je pense que vous avez la liste, Madame la
8 greffière. Je vais commencer par la demande de
9 renseignements DS-0251A sous 872.

10 - **PIÈCE COTÉE P-872** -

11 Cette demande de renseignements là était
12 adressée à la Sûreté du Québec. Par la suite, les
13 quatre (4) documents qui s'en suivent, alors,
14 réponse de la copie des extraits de journalisation
15 de seize (16) pages sous 873.

16 - **PIÈCE COTÉE P-873** -

17 Document suivant, la journalisation préparée
18 par la Gendarmerie Royale du Canada sous le système
19 CIPC sous 874.

20 - **PIÈCE COTÉE P-874** -

21 Le document suivant, le journal des
22 transactions... des transactions faites par l'agent
23 Jean-Raphaël Drolet sous 875.

24 - **PIÈCE COTÉE P-875** -

25 Et finalement, un résumé de ces documents-là

1 produit qui s'appelle « journal des transactions »,
2 Word, un document d'une page sous 876 qui fait
3 référence au fait que dans les cinq (5) années
4 précédant le mois de juin deux mille quinze (2015),
5 monsieur Jerry Anishnapéo a été journalisé, a été
6 interrogé dans les différentes banques de données
7 soit de la Sûreté du Québec ou de la GRC entre
8 quatre cent vingt (420) et cinq cents (500) fois
9 sur une période de cinq (5) ans dépendant quelle
10 banque de données on interroge.

11 - PIÈCE COTÉE P-876 -

12 On aura l'occasion de regarder peut-être un
13 peu plus ces documents-là tout à l'heure.

14 **M^e DAVID CODERRE :**

15 Monsieur le Commissaire si je peux me permettre, je
16 suis désolé, monsieur le confrère. Je veux pas
17 vous interrompre. À cet égard-là sur la question
18 de la journalisation, j'aimerais produire
19 également, tel que je l'ai annoncé le vingt-quatre
20 (24) août dernier lors du témoignage du monsieur
21 Anishnapéo, et j'ai confirmé à mon confrère la
22 semaine dernière, les plumitifs criminels de
23 monsieur Anishnapéo. Ça a déjà été transmis sur
24 PSD, les parties sont déjà au courant et ont déjà
25 les documents.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 À la demande de mon confrère, j'ai fait transité
3 sur la passerelle PSD parce que les participants
4 doivent y avoir accès en lui disant que je n'étais
5 pas d'accord et je lui ai indiqué que je n'étais
6 pas d'accord avec cette demande-là, plumitifs qui
7 fait cent neuf (109) pages, un document qui nous a
8 été envoyé. Je n'en vois pas la pertinence dans le
9 cadre du témoignage. D'abord, monsieur Anishnapéo
10 n'a pas été interrogé à ce sujet-là.

11 Deuxièmement, lui-même dans son témoignage qui
12 était tout de même très coloré a parlé de ses
13 années d'incarcération, des méfaits qu'il a commis.
14 Je pense que de tout simplement ajouter le détail
15 de toutes les condamnations pour chacune des
16 petites infractions... le sens du témoignage de
17 monsieur Anishnapéo, c'était sa vie dans
18 l'itinérance et aussi des aventures avec... qu'il
19 nous a rappelé lorsqu'il a témoigné impliquant des
20 policiers de la Sûreté du Québec. Je ne vois pas
21 la pertinence d'accumuler le casier ou le plumitif
22 de monsieur Anishnapéo à ce moment-ci.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Bon. Effectivement Me Coderre. Je comprends ce
25 que vous voulez amener, ce sont des antécédents, et

1 je pense avoir déjà souligné que ce genre de
2 preuves, à moins qu'il y a une pertinence vraiment
3 exceptionnelle, je n'ai pas l'intention de
4 l'autoriser. Et dans les circonstances, je vous
5 cacherais pas, comme dit Me Crépeau, que monsieur
6 Anishnapéo, qui avait témoigné sur *visio*, là, vous
7 vous en souviendrez sans doute, a mentionné sa vie
8 d'itinérance, les difficultés qu'il a eues, ces
9 choses-là, et tout le reste de sa vie, et je ne
10 vois aucun intérêt d'ajouter les plunitifs. Vous
11 êtes peut-être pas d'accord avec moi, là, mais
12 c'est moi qui décide.

13 **M^e DAVID CODERRE :**

14 Non, mais justement si je peux...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Ça va, je discute pas. Je rends la décision, là.

17 **M^e DAVID CODERRE :**

18 Oui, mais il y a aussi un principe d'*audi alteram*
19 *partem*, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Ça m'apparaît abusif. Ça m'apparaît abusif et
22 vexatoire et je ne le permets pas. Point. Passez
23 à autre chose.

24 **M^e DAVID CODERRE :**

25 Alors je comprends que vous ne voulez pas

1 m'entendre sur la question, c'est ça?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Pardon?

4 **M^e DAVID CODERRE :**

5 Vous voulez pas m'entendre sur la question?

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bien, écoutez, je vous ai entendu...

8 **M^e DAVID CODERRE :**

9 Je comprends.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Vous voulez amener un plumitif avec ses antécédents
12 et je vous dis que ça m'apparaît abusif et
13 vexatoire et si vous allez voir les règles de
14 procédure et de fonctionnement, je ne permettrais
15 pas ce qui est abusif et vexatoire.

16 **M^e DAVID CODERRE :**

17 Absolument.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Ça m'apparaît d'aucun intérêt pour l'enquête et
20 c'est ma décision. Point.

21 **M^e DAVID CODERRE :**

22 J'ai pas eu le temps de vous exposer mes arguments.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Continuez, Me Crépeau.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Et je suis prêt maintenant, on peut commencer avec
2 les témoins à ce moment-ci. Alors comme je
3 l'indiquais tout à l'heure, Monsieur le
4 Commissaire, monsieur Drolet et monsieur Pelletier
5 vont nous parler particulièrement du programme ou
6 de l'Escouade centre-ville et ÉMIPIC et j'ai
7 compris dans les rencontres que nous avons eues,
8 préparatoires qu'il y avait un vidéo, un PowerPoint
9 que vous vouliez présenter.

10 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

11 Oui, tout à fait, Monsieur le Commissaire. Je vais
12 débiter mon témoignage avec un PowerPoint qui est
13 préparé spécifiquement pour l'Escouade
14 centre-ville.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Alors, on va demander à Madame Leduc de le mettre à
17 l'écran. On peut, je pense, le coter
18 immédiatement. Huit cent soixante-dix-sept (877).

19 **- PIÈCE COTÉE P-877 -**

20 Alors, les premières minutes, ça sera
21 effectivement... je vais laisser les gens, en fait,
22 présenter ce Powerpoint-là et par la suite, il y
23 aura une période de questions-réponses. Monsieur
24 Pelletier?

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Merci. Tout d'abord je tiens à mentionner,
2 Monsieur le Commissaire, que je suis policier pour
3 le territoire de Val-d'Or depuis quatre-vingt-douze
4 (92). J'ai débuté ma carrière en juillet
5 quatre-vingt-douze (92) ici, à la SM Val-d'Or, dans
6 laquelle j'ai travaillé dix (10) années, jusqu'en
7 deux mille deux (2002) à la fusion avec la Sûreté
8 du Québec, puis j'ai quitté la région en novembre
9 deux mille seize (2016). Dans la mise en contexte
10 du plan « Escouade centre-ville », dans les faits à
11 noter, à partir de deux mille quatre (2004), on a
12 commencé à noter de présence plus significative de
13 personnes vulnérables communément appelées
14 « itinérants ». Parfois on dit des itinérants,
15 plus tard on parle d'errance.

16 Évidemment, au niveau de la connaissance
17 policière à cette étape-ci en deux mille quatre
18 (2004), la connaissance n'était pas fine. On
19 savait pas, c'est-tu un itinérant? C'est-tu un
20 errant? Les gens qui vivent d'errance, ça a été
21 précisé un petit peu plus tard avec le contact de
22 nos partenaires, mais assurément, en deux mille
23 quatre (2004), c'est un élément qui est important,
24 là, dans la prise de conscience de l'itinérance au
25 centre-ville de Val-d'Or.

1 En deux mille huit (2008), « sentiment
2 d'insécurité au centre-ville est mené sur la place
3 publique par des commerçants. »

4 À cette époque-là, il y a un commerçant connu,
5 de la communauté de Val-d'Or, qui a fait des
6 observations près de... communément appelé le
7 "*train track*", le chemin de fer où des gens vivant
8 d'errance ou d'itinérance s'y regroupaient. Le
9 commerçant, via les journaux, communique, puis il y
10 a des observations qu'il fait à l'effet qu'il voit
11 des seringues, des condoms souillés, ou qu'il est
12 même victime de vol - parce qu'il y a un commerce à
13 proximité - et il retrouve certains de ces items
14 dans le campement temporaire près de la *track* de
15 chemin de fer. Cette sortie médiatique-là a un
16 impact.

17 Dans les jours qui ont suivi la sortie, on a
18 reçu une lettre à nos bureaux, d'un autre
19 commerçant du centre-ville, qui manifestait une
20 préoccupation importante. Il soulevait même dans
21 sa missive certains éléments d'insécurité parce que
22 lui, il était propriétaire d'un établissement
23 hôtelier au centre-ville, où ses clients étaient
24 abordés par des gens soit qui vivaient
25 d'itinérance, soit pour des actes de prostitution

1 ou de sollicitation pour obtenir de la monnaie ou
2 de l'argent et ce que ça avait aussi comme effet
3 c'est que, les gens utilisaient ses salles de bain,
4 et cetera. Donc là, il y avait une problématique
5 au niveau centre-ville, que ce commerçant-là nous
6 écrit, nous demandant de prendre acte de ça, nous
7 demandant de patrouiller le centre-ville et
8 d'intervenir.

9 Deux mille neuf (2009), un autre élément
10 important, puis je porte à votre attention,
11 Monsieur le Commissaire, qu'on parle du CSSS. Vous
12 verrez plus tard dans le témoignage que le CSSS se
13 transforme en CISSS, donc au centre intégré des
14 services sociaux, puis ça, ça a toute son
15 importance au niveau de la cohésion des
16 partenaires. Vous allez voir un petit peu plus
17 tard, je vais être en mesure de vous l'exprimer.

18 Le CSSS crée un centre d'hébergement
19 temporaire pour personnes intoxiquées qui s'appelle
20 Le Dortoir. Ce qu'il faut comprendre à cette
21 époque-là, au niveau des ressources complémentaires
22 à l'action policière, les ressources étaient somme
23 toute peu présentes. Du moins, les organismes qui
24 étaient présents malgré leur bonne collaboration,
25 leur bonne volonté dans la recherche de solution

1 étaient assujettis à des cadres assez stricts dans
2 chacune des organisations. Je vais vous donner un
3 exemple. Un organisme pouvait me dire, bon,
4 « lorsque quelqu'un est sous l'influence d'alcool,
5 il rentrera pas chez nous, donc il aura pas de
6 service chez nous. Lorsque quelqu'un démontre des
7 signes de violence, il ne rentrera pas chez nous. »

8 D'autres organismes pouvaient exprimer « bien,
9 la clientèle qu'on cible c'est dix-sept (17),
10 trente-quatre (34) ans, donc si c'est pas dans ce
11 cadre-là, il ne rentrera pas chez nous. »

12 Donc inévitablement, le travail policier
13 terrain... parce qu'il faut comprendre que le
14 policier observe des choses dans le cadre de sa
15 patrouille, mais aussi répond à des demandes de
16 citoyens. Le centre-ville de Val-d'Or étant une
17 artère importante de la communauté où les gens s'y
18 regroupent, les gens appellent lorsqu'ils observent
19 des choses. Donc évidemment, il y a tout l'élément
20 de méconnaissance du vivre ensemble, d'être capable
21 d'accepter qu'il y ait un attroupement, qu'il y ait
22 des gens qui aient des comportements différents des
23 nôtres puis de les accepter.

24 Les gens appelaient le service de police, ce
25 qui nécessitait inévitablement une intervention

1 donc les policiers allaient, observaient et ils
2 faisaient le travail qu'ils devaient faire:

3 « Janvier deux mille dix (2010), suite à
4 certains évènements, la Sûreté du Québec
5 procède à un sondage afin de connaître le
6 point de vue des commerçants à l'égard de
7 la présence policière versus le sentiment
8 de sécurité. »

9 Évidemment, depuis deux mille quatre (2004),
10 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), la
11 situation de l'itinérance, on la partage avec nos
12 partenaires, on en discute, puis tout le monde a à
13 peu près le même contexte qu'il faut en prendre
14 charge, il faut développer des soutiens des mesures
15 pour bien supporter ou bien aiguiller ces gens-là
16 vers des ressources plus compétentes qu'un service
17 de police. Vous comprenez?

18 Deux mille dix (2010), le sondage qui est fait
19 par le directeur de l'époque - qui était pas moi -
20 mon collègue à ce moment-là, considérant qu'on
21 avait les lettres puis qu'on recevait toutes sortes
22 de commentaires des commerçants, on a envoyé un
23 sondage. Le sondage, c'était cent cinquante (150)
24 documents composés d'un certain nombres de
25 questions où les gens devaient exprimer par rapport

1 à leur sentiment de sécurité ou aussi il y avait
2 une question où c'était un peu plus général où ils
3 pouvaient mettre des commentaires sous les
4 observations qu'ils avaient faits. Globalement, le
5 sondage de deux mille dix (2010) démontrait que la
6 population était à un niveau de satisfaction de
7 cinq point cinq (5.5) sur dix (10) au niveau du
8 sentiment de sécurité, donc c'est pas dramatique,
9 mais malgré tout, ça demeure quand même
10 préoccupant.

11 Inévitablement lorsqu'on reçoit ces
12 informations-là, au niveau de l'organisation de la
13 Sûreté du Québec, répondre aux besoins de la
14 communauté, travailler sur un sentiment de
15 sécurité, c'est notre mission première. Donc,
16 évidemment, les actions qui en ont suivi, bien,
17 étaient influencées par tout notre environnement
18 autant interne qu'externe. Ça fait que ça c'est
19 des éléments qui ont amené aux décisions futures.

20 En deux mille onze (2011), le nombre de
21 dossiers ouverts concernant le centre-ville de
22 Val-d'Or était de sept cent cinquante-six (756).
23 Je porte à votre attention, Monsieur le
24 Commissaire, qu'il y a une erreur sur sept cent
25 cinquante-six (756). C'est plus sept cent

1 soixante-cinq (765). Bon, c'est une petite erreur
2 de tape, là, mais je tenais quand même à vous le
3 préciser.

4 De ce nombre-là, ce qu'il faut noter, c'est
5 vraiment sur la 3^e Avenue entre la 5^e et la 8^e Rue,
6 c'est cinq cent trente (530) quelques dossiers - je
7 vais vous le dire précisément: cinq cent
8 trente-quatre (534) dossiers pour ce tronçon de
9 3^e Avenue-là et deux cent trente et un (231) autres
10 dossiers sur les rues avoisinantes, soit de la 2^e
11 Avenue, 4^e Avenue, 5^e et 8^e Rue, donc c'est un peu
12 le quadrilatère du centre-ville.

13 Inévitablement, sept cent soixante-cinq (765)
14 appels, interventions policières au centre-ville,
15 c'est extrêmement important, ce qui fait en sorte
16 que dans les assignations de nos patrouilleurs en
17 fonction des secteurs de patrouille, le
18 centre-ville est toujours un secteur qui est
19 priorisé. La mobilisation des acteurs du milieu
20 est bien présente, mais les actions concrètes
21 tardent à être mises en place.

22 Honnêtement, Monsieur le Commissaire, dans les
23 discussions qu'on avait avec nos partenaires, tout
24 le monde a la même lecture, à savoir qu'on doit
25 ajuster nos actions qui va coller davantage à la

1 réalité des gens qui vivent de l'itinérance. Mais
2 il faut se souvenir ce je disais tout à l'heure, on
3 était sous l'égide du CSSS, ce qui fait en sorte
4 que nos partenaires avaient tous une direction
5 autonome, donc un DG qui gère tel organisme avec
6 ses ressources et il décide qu'est-ce qu'il en fait
7 de ces ressources. Il y avait pas cohésion à... il
8 y avait pas de cohésion entre... on travaillait
9 comme en silo, mais en parallèle, il y avait peu de
10 cohésion. On partageait... en toute franchise, les
11 gens disaient "j'ai observé ça, j'ai vu ça, je vais
12 faire telle action. L'action que tu fais va être
13 complémentaire à la mienne." Il y avait une
14 collaboration, une ouverture d'esprit des
15 partenaires, mais le corps de chacune des
16 organisations faisait en sorte que ça limitait la
17 collaboration entre les partenaires et ultimement
18 le service offert aux gens vulnérables du
19 centre-ville de Val-d'Or.

20 « Problème de sous-financement des organismes
21 communautaires. »

22 À chacune des tables à laquelle on pouvait
23 participer où la problématique d'itinérance était
24 soulevée, la deuxième question était le
25 financement. "J'ai pas d'argent." "Je suis pas en

1 mesure de dégager telle ou telle ressource." "Oui,
2 j'ai un travailleur de milieu, oui, j'ai un
3 travailleur de rue, mais en fonction de ma mission
4 puis de mes capacités à la dégager au centre-ville,
5 c'est pas possible."

6 Certains organismes mentionnaient clairement
7 que "mon travailleur de rue, je peux le dégager
8 sept heures (7 h) par semaine." C'est la capacité
9 que l'organisme avait à ce moment-là.

10 D'autres organismes disaient "bien moi, ma
11 priorité c'est les problématiques sur Internet",
12 donc on est en vigie sur internet. Bon.
13 Évidemment, par rapport à quand je regarde dehors
14 puis de ma réalité de terrain dehors, ma réalité
15 est pas au niveau d'Internet. Les gens avec
16 lesquels j'interviens au quotidien n'ont pas
17 Internet. La plupart n'ont pas le téléphone, mais
18 on est des gens, on met des ressources à
19 l'Internet, donc vous voyez? Tout l'enjeu du
20 manque de cohésion entre les partenaires. Ça c'est
21 un élément clef parce qu'honnêtement, il vient un
22 temps comme organisation policière, on se sent un
23 peu seul. On se sent un peu seul dans
24 l'intervention qu'on fait auprès de ces gens-là.
25 Au niveau des problèmes constatés concernant la

1 collaboration inter-établissement, il y a également
2 un manque de communication. On parle bien, on dit
3 bien les choses, mais honnêtement, lorsque la
4 réunion se terminait, les gens repartaient avec
5 leur petit bonheur, mais pas vraiment avec une
6 piste de solution. Ce que j'amenais souvent au
7 comité, je disais "bon, c'est parfait, on en
8 discute depuis une heure, deux heures, trois
9 heures, mais à quatre heures, qu'est-ce qui va se
10 passer quatre heures?" J'ai dit « à quatre heures
11 (4 h), vous fermez vos bureaux? Qu'est-ce qui se
12 passe? » Bien, c'est la police. On va appeler la
13 police, puis on va appeler la police jusqu'à demain
14 matin, jusqu'à demain après-midi puis jusqu'à la
15 semaine prochaine, puis le mois prochain et ainsi
16 de suite.

17 La situation qu'on vous exprime aujourd'hui,
18 on parle d'un contexte d'une Escouade centre-ville
19 en deux mille quatorze (2014), mais il faut
20 comprendre que la situation de l'itinérance au
21 centre-ville de Val-d'Or est présente depuis
22 quatre-vingt-douze (92).

23 Moi, quand je suis arrivé ici, on était
24 assignés à faire de la patrouille centre-ville. On
25 était assignés à aller dans les ruelles, à

1 contacter les gens, à faire du partenariat avec les
2 gens du milieu. C'est ce qu'on devait faire.
3 C'est pas différent en deux mille quatorze (2014).
4 Évidemment, les moyens changent, les partenaires
5 changent, la capacité est plus grande. À l'époque,
6 dans la sûreté municipale, on était trente-quatre
7 (34) ressources, grosso modo, trente-quatre (34)
8 ressources. T'sé, à l'époque de deux mille
9 quatorze (2014), on était soixante-dix (70) sur
10 l'ensemble de la MRC Vallée-de-l'Or;
11 cinquante-quatre (54) à Val-d'Or, seize (16) à
12 Senneterre. Senneterre avait pas tout à fait la
13 même réalité que nous. Ça fait que les
14 cinquante-quatre (54) ressources qu'on avait à
15 l'époque étaient ultimement engagées vers la
16 mission du centre-ville, pour contribuer au
17 sentiment de sécurité de la population. Les
18 policiers sont quotidiennement mobilisés pour
19 intervenir de manière... en matière d'itinérance.
20 Ça, Monsieur le commissaire, c'était à tous
21 les jours, de jour, de soir, de nuit, trois cent
22 soixante-cinq (365) jours par année. C'était notre
23 mission. On avait ça à faire. Les gens
24 répondaient aux appels des citoyens et
25 intervenait lorsqu'ils observaient des

1 comportements qui pouvaient être à risque autant
2 pour l'itinérant lui-même que pour autrui.

3 Au niveau de la concertation de collaboration,
4 vous pouvez voir sur l'écran l'ensemble des
5 partenariats qui ont été mis en place, puis à cet
6 égard, on a peut-être échappé quelques partenaires
7 que j'ai pas notés, mais c'est les principaux.

8 À partir de deux mille dix (2010), vous voyez,
9 il y a eu une évaluation en itinérance qui est
10 faite par des partenaires du milieu. Évidemment,
11 les recherches au niveau d'évaluation des besoins
12 en itinérance, c'est pas la Sûreté du Québec qui
13 les faits parce qu'on n'a pas cette compétence-là.
14 C'est les gens du milieu qui font des recherches,
15 qui nous documentent. Ils nous transmettent
16 l'information en toute transparence, puis nous, à
17 la lumière des informations contenues dans le
18 document, bien, ça peut orienter une action future
19 qu'on peut faire. À tout de moins, ça augmente
20 notre connaissance du phénomène de l'itinérance ou
21 de la vulnérabilité des gens qui habitent le
22 centre-ville.

23 « Deux mille douze (2012), table des
24 décideurs, dépendance itinérance.

25 Programme de recherche sur la

1 judiciarisation des jeunes autochtones,
2 deux mille douze (2012). Visite des
3 commerces du centre-ville de Val-d'Or,
4 février et mars deux mille quatorze
5 (2014). »

6 À cet égard, Monsieur le Commissaire, je porte
7 à votre attention que depuis deux mille dix (2010),
8 à partir du moment où est-ce qu'on a eu des
9 premières visites qu'on a faites, commerce, cette
10 étape-là, moi j'avais décrété le mois de février
11 comme étant le mois des commerçants, donc en
12 février, je dégageais deux (2) ressources de mes
13 unités qui faisaient le tour de l'ensemble des
14 commerçants, donc ça venait un petit peu à la suite
15 du sondage qui avait été fait, donc dans un souci
16 de cohérence dans l'action policière, là, il y
17 avait une démarche concrète. On avait ciblé
18 février, mars, un mois qu'on qualifiait un petit
19 peu plus tranquille, où là je dégageais deux (2)
20 ressources puis ils faisaient du porte à porte.

21 En deux mille quatorze (2014), la façon qu'on
22 avait procédé c'est en fonction de rendez-vous,
23 donc on avait noté, dans les démarches précédentes,
24 comme on arrivait un petit peu à brûle-pourpoint,
25 bien, des fois on parlait pas au bon intervenant.

1 En deux mille quatorze (2014), on l'a fait
2 différemment, donc on a pris des rendez-vous avec
3 les propriétaires ou les gérants des établissements
4 et lorsque les policiers se déplaçaient, on avait
5 l'opportunité de parler à la bonne personne ainsi
6 qu'aux employés donc on se rendait compte qu'au
7 niveau de la communication et de l'écoute ou du
8 moins de la proximité que l'organisation voulait
9 démontrer, on était davantage plus efficace avec
10 une prise de rendez-vous que d'y aller un petit peu
11 à tâtons.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Je vais peut-être vous encourager là-dessus,
14 Monsieur Pelletier, peut-être à partir maintenant,
15 de deux mille quatorze (2014), parce que je vous le
16 dis, entre autres le bilan des visites, des
17 commerçants de deux mille quatorze (2014), on va
18 l'examiner un peu sous toutes les coutures tout à
19 l'heure. Alors peut-être nous amener maintenant à
20 la création de l'Escouade, parce que c'est
21 peut-être beaucoup plus la mécanique, ce qui a
22 fonctionné, peut-être ce qui a moins bien
23 fonctionné, mais c'est ça qu'on voudrait voir
24 aujourd'hui. On comprend qu'il y a un historique
25 en arrière de ça et on a déjà toutes ces pièces-là

1 en audience pour comprendre l'histoire, les
2 comités, ce qui a bien fonctionné puis qui a moins
3 bien fonctionné.

4 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

5 D'accord. Je vais quand même, si vous me
6 permettez, Monsieur le Commissaire, apporter quand
7 même certains ajustements qui vont amener un
8 éclairage important à vous dans l'appréciation du
9 témoignage que je fais ici ce matin.

10 « Comité régional entourant les processus
11 de judiciarisation des personnes à
12 risque. »

13 Mais ça c'est important que, dans la démarche
14 policière, on n'avait pas comme objectif ultime la
15 judiciarisation des gens du centre-ville
16 aucunement. Aucunement. C'était pas ça.
17 D'ailleurs, j'ai eu l'opportunité de participer
18 avec mon collègue de Senneterre, c'était en février
19 deux mille quatorze (2014), du trois (3) au six (6)
20 février deux mille quatorze (2014), à une rencontre
21 sur la communauté de Kitcisakik sur la
22 déjudiciarisation du système judiciaire, donc
23 c'était fort intéressant. Il y a des procureurs de
24 la Couronne qui étaient là, tous les gens de la
25 communauté, et là on parlait de faire un cercle

1 avec des Aînés pour prendre des décisions à
2 l'interne. Mais à l'époque, la communauté de
3 Kitcisakik était pas en mesure de mettre en place
4 les enseignements qui nous avaient été partagés à
5 ce moment-là. Cependant, moi, quand j'y allais,
6 j'y allais aussi dans une perspective à savoir "les
7 enseignements qu'ils nous ont partagés là, est-ce
8 que je peux l'appliquer hors réserve." Bon.
9 J'avais quand même, à l'époque, une perspective de
10 trouver une action policière qui est plus... qui
11 est plus en lien avec la réalité sociale que
12 pouvaient vivre nos gens du centre-ville. Ça fait
13 que ça, pour moi, on avait cette conscience-là,
14 puis je tenais à vous... à vous conscientiser par
15 rapport à ça.

16 Le phénomène de l'itinérance à Val-d'Or:
17 « L'itinérance est un phénomène complexe et
18 multifactoriel. » L'itinérance à Val-d'Or serait
19 due en partie à la crise du logement.

20 Clientèle ayant parfois des troubles de santé
21 mentale, en plus de problèmes de polytoxicomanie.
22 Clientèle parfois violente. L'itinérance
23 insécurise la population, diverses problématiques
24 pour les commerçants du centre-ville de Val-d'Or.
25 Les impacts, pour le moment, la seule option pour

1 le policier est la détention de l'individu pour
2 éviter le risque de récidives. Les policiers n'ont
3 pas une formation professionnelle spécifique pour
4 intervenir auprès de cette clientèle.

5 Insatisfaction de la population au niveau du
6 sentiment de sécurité. Les constats d'infractions
7 émis par les policiers ont peu d'effet; les actes
8 d'incivilité sont toujours présents.

9 « En janvier deux mille quatorze (2014), la
10 situation est toujours préoccupante, nécessitant
11 des interventions fréquentes des policiers ».
12 Maintenir dans la stratégie... « maintenir un
13 contact étroit avec les partenaires, assigner des
14 membres au centre-ville de façon régulière en
15 favorisant la patrouille à pied, participer
16 activement aux différentes tables de concertation
17 sur le sujet, évaluer le projet justice alternative
18 algonquine et évaluer la possibilité de
19 l'appliquer ». C'est ce que je faisais référence
20 tout à l'heure en février deux mille quatorze
21 (2014) à Kitcisakik. « L'Escouade centre-ville,
22 deux mille quatorze (2014), création de l'opération
23 Escouade centre-ville. Présentation du projet aux
24 commerçants responsables d'organismes. Opération
25 jumelée en campagne de prévention ou de

1 sensibilisation. »

2 Sur ce point-là, je tiens à apporter à...

3 Monsieur le Commissaire, à votre attention qu'il
4 n'y a pas eu de campagne médiatique spécifique sur
5 l'Escouade centre-ville. Cependant, je me souviens
6 que Radio-Canada avait fait une sortie média sur la
7 présence du centre-ville de nos policiers et de nos
8 policiers cadets, nos cadets policiers également,
9 mais c'était pas... c'était pas nous qui avait
10 passé la commande ou... pas du tout, là. C'était
11 vraiment une initiative de Radio-Canada à l'époque.
12 « Inspirée du projet d'équipe mobile de références
13 d'intervention à l'itinérance communément appelé
14 EMRII du service de police de la ville de
15 Montréal ». « L'Escouade centre-ville, trois (3)
16 objectifs: rétablir un sentiment de sécurité et de
17 confiance, favoriser un partenariat, polices, élus,
18 citoyens, commerçants, organismes et individus
19 ciblés, réduire la charge de travail des équipes de
20 relève. Deux (2) patrouilleurs à vélo parcourent
21 le centre-ville. Deux (2) cadets ont été recrutés
22 pour cette opération. »

23 Au niveau des cadets, je porte à votre
24 attention, Monsieur le Commissaire, que c'est un
25 projet qui est à l'ensemble de la province puis

1 c'est un partenariat entre les municipalités et la
2 Sûreté du Québec, donc le financement des
3 ressources des cadets était partagé entre la Sûreté
4 et les municipalités. « L'Escouade centre-ville,
5 patrouiller le secteur ciblé du centre-ville de
6 Val-d'Or, assurer une présence rassurante dans les
7 secteurs identifiés, établir une communication
8 efficace avec les individus ciblés, agir sur divers
9 volets incluant la sécurité routière, assurer un
10 contact avec les différents partenaires actifs dans
11 l'intervention auprès de la clientèle ciblée, la
12 Piaule, CLSC, travailleurs de rue, Centre d'amitié
13 autochtone, et cetera.

14 L'intervention policière auprès des personnes
15 en situation d'itinérance peut comporter un volet
16 de santé mentale. La Sûreté dispose d'un cadre
17 afin d'adapter l'intervention policière aux
18 caractéristiques des personnes éprouvant des
19 problèmes de santé mentale » communément à
20 l'application de la P-38. « Diriger les personnes
21 en situation d'itinérance vers des ressources
22 d'encadrement clinique et d'hébergement », c'était
23 le rôle du policier auprès des personnes en
24 itinérance. Les résultats, « entre le neuf (9) et
25 le vingt-six (26) juin deux mille quatorze (2014),

1 il y a eu une baisse de quarante pour cent (40 %)
2 du nombre d'appels. En juillet deux mille quatorze
3 (2014), baisse de quarante-cinq pour cent (45 %) du
4 nombre d'appels. La mise en place de ce projet a
5 amené le partenariat du réseau à emboîter le pas »
6 parce que lors de la pratique de l'été deux mille
7 quatorze (2014), on a pu voir des partenaires, des
8 travailleurs de milieu ou des travailleurs de rue
9 travailler également au centre-ville en
10 collaboration avec les cadets et les policiers qui
11 étaient sur le terrain, donc là, il y avait une
12 communication, les gens se parlaient. L'agent de
13 relais pourra exprimer davantage d'exemples à cet
14 égard. « Leur approche combinée aux actions de la
15 Sûreté contribue à augmenter le sentiment de
16 sécurité de la population tout en offrant des
17 services adaptés à une clientèle qui en a
18 grandement besoin ». C'est tout. Ça termine...

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Merci, Monsieur Pelletier. C'est la
21 présentation... le projet « Escouade » qui va
22 changer de nom si je comprends bien, à un moment
23 donné. On va-tu...

24 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

25 Centre-ville.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Centre-ville. Bon, il y a toutes sortes de noms.
3 Ce projet-là se termine... peu importe sur quelle
4 dénomination, se termine quand?

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Grosso modo, l'Escouade centre-ville a duré sur une
7 période de vingt (20) mois avec des interruptions,
8 puis, ce qu'il faut comprendre, à l'époque je
9 devais gérer mes effectifs et mes budgets pour être
10 en mesure de dégager des ressources pour faire la
11 mission centre-ville, donc j'avais pas un budget
12 supplémentaire d'alloué pour assurer la pérennité
13 de ce projet-là.

14 Cependant, considérant que j'y croyais puis
15 que c'était un besoin pour la communauté puis comme
16 membre de la Sûreté du Québec, on devait assurer un
17 certain *leadership* à cet égard-là, bien, on a
18 dégagé des gens. Ce qui explique, exemple
19 qu'admettons, on est là toute la période d'été, à
20 l'automne on est moins présents. On revient à
21 octobre, novembre et on revient en janvier, et
22 cetera. Donc il y a des périodes d'interruptions
23 où mes besoins au niveau de la couverture policière
24 dans le respect des ententes des services avec nos
25 municipalités, bien, je dois tenir ça en compte.

1 Vous comprendrez? Ça fait que là, il y a des
2 interruptions. En même temps, ces interruptions-là
3 coïncident souvent avec des périodes où il y a
4 moins d'achalandage où il y a moins de... il y a
5 moins d'appels spécifiques centre-ville ce qui
6 permet aux équipes dans le cadre de leurs activités
7 quotidiennes d'assurer un certain suivi.

8 Évidemment, on n'est pas au même niveau qu'il
9 y a toujours quelqu'un au centre-ville qui
10 patrouille les ruelles à pied ou à vélo, mais à
11 tout de moins, les policiers centre-ville comme
12 j'expliquais un peu plus tôt dans ma présentation,
13 il y a toujours un ou deux (2) véhicules au
14 centre-ville en tout temps, donc on est en mesure
15 d'assurer une certaine pérennité du projet.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Est-ce qu'on peut parler des débuts... les premiers
18 débuts sur le terrain autour de juin deux mille
19 quatorze (2014)?

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Oui. Aux alentours du quinze (15) ou seize (16)
22 juin, là, ça doit coïncider pas mal à ça.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Deux mille quatorze (2014). Et fin du programme?

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Bien, réellement, t'sé, si vous calculez admettons
2 de juin deux mille quatorze (2014), vingt (20)
3 mois, ça nous amène aux alentours de deux mille
4 quinze (2015), fin de l'été deux mille quinze
5 (2015) puis ça, là, il faut se souvenir qu'à partir
6 du mois d'octobre deux mille quinze (2015), il y a
7 l'évènement communément appelé la crise de Val-d'Or
8 évidemment qui ramène à tout voir ce qu'on fait,
9 comment on le fait, comment qu'on devrait faire et
10 là, on tombe dans un processus de consultation et
11 bon...

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Alors on place ça au... juin deux mille quatorze
14 (2014) à la fin de l'été deux mille quinze (2015).

15 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

16 Oui.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 O.K. On va revenir un petit peu rapidement. Il y
19 a certains items et je vous encourage à prendre
20 peut-être les cahiers, le premier cartable que vous
21 avez et si... on va identifier comme étant des
22 demandes générales qui ont été faites à la Sûreté
23 du Québec sous 0149A. On va d'abord regarder ces
24 documents-là, qui sont cotés d'une lettre simple
25 dans ce cas-là, et on va aller tout de suite à la

1 lettre R pour les participants. Il s'agit d'un
2 compte rendu d'une rencontre du caucus autochtone
3 du vingt-huit (28) août deux mille cinq (2005),
4 table de concertation pour la prévention de la
5 criminalité à Val-d'Or. C'est la pièce R.

6 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

7 Oui, bien, à la pièce R, j'ai le plan d'opération.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Vous avez peut-être... avez-vous le bon cahier? Il
10 y a deux (2) cahiers, là. Ce qui est indiqué
11 « Cahier 1 », là, vous avez, là? Le cartable 1,
12 Monsieur Pelletier?

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 Ça c'est le 2.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 C'est dans le 1. Ça va être la pièce R.

17 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

18 À l'annexe R? C'est bien ça?

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui, annexe R.

21 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

22 À l'annexe R, moi, j'ai « Poste de Val-d'Or,
23 patrouille urbaine. »

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 C'est ce que j'ai moi aussi.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Bon. La numérotation n'est pas la même, on
5 s'organisera. En fait, on va y aller de mémoire
6 pour le moment.

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 D'accord.

9 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

10 Est-ce que c'est possible peut-être qu'on trouve
11 vraiment la pièce si vous voulez référer
12 spécifiquement?

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui, je vais le faire dans les...

15 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 Ça serait peut-être bien que le témoin puisse...

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 ... prochaines minutes. C'est parce que moi, elle
19 est cotée sous « R ». Si je vous parle, Monsieur
20 Pelletier, est-ce que ça vous aide, « le plan
21 d'opération SMÉAC » ou SMEAC...

22 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

23 Oui. Oui.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 « Patrouille urbaine centre-ville saison estivale

1 deux mille quatorze (2014) »?

2 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

3 Oui, je l'ai devant moi ici.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K. Vous l'avez?

6 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

7 Oui. Ça, c'est à l'annexe R.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 C'est la page... dans ce cas-là, c'est ma page qui
10 n'a pas été bien numérotée. Je vais remonter à
11 l'historique de deux mille quatre (2004). Ce qui
12 est exact, là puis je pense que vous y étiez en
13 deux mille quatre (2004) à ce moment-là que dès le
14 départ, les organismes communautaires avec lesquels
15 vous participez à ce moment-là, plusieurs vous
16 disent qu'il y a pas eu de consultation entre
17 autres avec les communautés autochtones pour la
18 création des comités et c'est un problème au départ
19 qu'il y a pas eu de consultation.

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Dans le cadre du projet « Escouade centre-ville »,
22 la communication qu'on en a faite est avec les
23 partenaires du milieu. Partenaires du milieu qui
24 comprend des gens qui représentent les intérêts des
25 communautés autochtones. Évidemment, dans la

1 démarche, vu que notre intervention était hors
2 réserve, j'ai pas... on n'a pas interpellé les chefs
3 des communautés avoisinantes de Val-d'Or.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Je remonte à deux mille quatre (2004). En fait, je
6 vous parle pas de l'Escouade centre-ville. On va
7 remonter des dix (10) ans précédents. Est-ce que
8 les communautés autochtones ont été consultées
9 lorsqu'il était le temps de discuter avec eux du
10 problème de l'itinérance autochtone?

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Bien évidemment, Monsieur le Commissaire, il est
13 difficile pour moi de me rappeler de deux mille
14 quatre (2004). Ça fait quand même quatorze (14)
15 ans. Cependant, je porte à votre attention que le
16 dossier de l'itinérance est pas un dossier de la
17 Sûreté du Québec. Il est un dossier qui est porté
18 davantage par les services sociaux et lorsqu'on est
19 convoqué à participer à des rencontres ou à des
20 comités, moi, j'y vais à titre de participant, donc
21 j'y vais pour contribuer à l'avancée des travaux
22 dans le cadre de mon organisation policière. Vous
23 comprendrez que quand moi j'y participe, bien
24 évidemment, c'est au président de l'assemblée
25 d'inviter les partenaires qu'il juge à propos, là.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Est-ce que dans les années précédant et dans la
3 différente documentation, est-ce qu'on retrouve des
4 mentions du problème de la criminalité, du type de
5 criminalité qu'on connaît à Val-d'Or dans les
6 années précédant deux mille quatorze (2014)? On va
7 commencer par faire avant deux mille quatorze
8 (2014). Vous avez vu l'expression « Sin City », la
9 ville des bars, O.K.? C'est un problème, ça, qui
10 était récurant qui était mentionné par les
11 commerçants?

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 Oui, tout à fait.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. On parlait de criminalité. Est-ce que les
16 commerçants faisaient la différence entre la
17 criminalité, l'itinérance? Les gens couchés dans
18 les portes, les gens... ivresse dans les parcs et
19 tout ça et la criminalité dure? Je vais parler de
20 trafic de stupéfiants, on parle... l'opération
21 Écrevisse deux mille neuf (2009), deux mille dix
22 (2010), des meurtres, du trafic de stupéfiants.
23 Des gens ont été condamnés pour ça, là, mais ça a
24 donné lieu à des évènements assez connus au niveau
25 de la criminalité lourde ici à Val-d'Or. O.K.

1 Est-ce que vos commerçants font la différence entre
2 tout ça? Les commerçants avec lesquels vous parlez
3 dans les années qui précèdent l'Escouade du
4 centre-ville?

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Vous comprendrez que les commerçants... du moins
7 dans l'approche qu'on fait avec les commerçants
8 dans l'ensemble des visites qu'on ait pu faire qui
9 nous a permis d'avoir une bonne compréhension de la
10 situation, les commerçants eux voient un événement
11 se produire. L'évènement, qu'elle soit produite
12 par quelqu'un qui fait de l'errance, de
13 l'itinérance, mais qui ultimement devient un crime,
14 exemples, bris de fenêtre, vol qualifié, agression
15 armée, eux, ce qui marque leur imaginaire, c'est la
16 résultante. « Là, il y a eu ça ». Bon, c'est ce
17 qu'on communique à la Sûreté du Québec.

18 Évidemment, lorsqu'on reçoit cette
19 information-là, il faut faire la part des choses.
20 Bon, il y a des événements qui sont directement
21 associés à des gens qui font de l'itinérance,
22 exemple, attroupements, consommation d'alcool,
23 bagarre entre individus qui ont consommé de
24 l'alcool. Ça, on peut l'identifier. Certains
25 commerçants d'ailleurs notamment un commerçant en

1 deux mille onze (2011) nous avait transmis une
2 lettre avec des photos puis les photos montraient
3 des individus qui étaient attroupés qui
4 consommaient de l'alcool et lui, il nous demandait
5 de prendre acte. Il dit « comment ça que vous
6 faites rien? » Monsieur s'exprimait dans ces
7 mots-là. Donc à savoir si les commerçants avaient
8 une bonne connaissance, je vous dirais humblement
9 que la connaissance que les commerçants avaient,
10 bon, était probablement construite par le partage
11 que les policiers pouvaient leur partager dans les
12 différents contacts qu'on avait, mais en même
13 temps, les gens sont libres de penser. Ils
14 regardent dehors, ils voient ce qu'il se passe et
15 nous, on recueille tout simplement les
16 observations.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Est-ce que déjà en deux mille douze (2012), vous
19 aviez une agente, Madame Simoneau qui s'occupait de
20 la liaison autochtone à ce moment-là?

21 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

22 Madame Simoneau était effectivement à l'emploi de
23 la Sûreté du Québec, mais elle agissait à titre de
24 sergente aux relations avec la communauté.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Avec la communauté.

2 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

3 Exact.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Pas nécessairement... c'était pas l'agent de
6 liaison autochtone...

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Non, pas du tout.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 ... qui lui était à Rouyn-Noranda à ce moment-là.

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Tout à fait.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Alors Madame Simoneau fait les relations avec
15 les communautés ici dans la région. Est-ce que
16 déjà avec les services sociaux en deux mille douze
17 (2012), Madame Simoneau... on a pointé des
18 individus, huit (8) en particulier, qui ont des
19 problèmes, et on a décidé de faire un
20 accompagnement particulier avec ces personnes-là.
21 On parle de huit (8) autochtones qui ont des
22 problèmes soit de santé, santé mentale, itinérance,
23 qui sont déjà pointés, et on a déjà décidé de faire
24 de l'accompagnement avec ces gens-là.

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Ça a été... ça a été un projet, effectivement. Ça
2 a été discuté entre les partenaires du milieu qui
3 impliquait le CISSS et les intervenants.

4 Ce qui était important là-dedans c'était
5 d'avoir une approche qui était pas coercitive, donc
6 l'objectif n'était pas l'émission de constat ou la
7 détention, c'était davantage d'identifier quelqu'un
8 qui était en problème qu'on pouvait observer; même
9 si on n'est pas des spécialistes, on est en mesure
10 de voir que quelqu'un était en difficulté, pour
11 être capable de lui trouver un chemin vers une
12 ressource qui puisse lui apporter des soins
13 appropriés. C'était ça l'objectif de la démarche.
14 Donc la connaissance policière, Monsieur le
15 Commissaire, à ce moment-là nous permettait
16 d'identifier des gens avec lesquels on intervenait
17 de façon récurrente. Ça c'était la réalité à tous
18 les matins, là. On intervenait avec une clientèle,
19 puis souvent c'était la même clientèle. Ça fait
20 qu'on... Mais là on était à la démarche avec
21 Madame Simoneau, de trouver une alternative encore
22 là, à la détention. Ça fait que t'sé, vous voyez,
23 on veut pas les détenir. On veut les amener où il
24 y aura des gens qui vont prendre acte puis qui vont
25 s'occuper de ces gens-là et apporter des soins

1 appropriés à leur condition.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Alors ça c'est déjà autour de deux mille douze
4 (2012), il y a ce projet-là. Est-ce
5 qu'effectivement, ça a fonctionné? Est-ce qu'on a
6 créé cette équipe-là pour accompagner huit (8)
7 personnes ciblées dans les démarches vers les soins
8 de santé, les services sociaux? Est-ce que ça a
9 fonctionné?

10 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

11 Je crois que non. Honnêtement, t'sé, je peux pas
12 l'affirmer, Monsieur le Commissaire. J'ai pas de
13 documentation qui atteste que ça a eu une
14 résultante pour une, deux, trois, ou quatre
15 personnes. Cependant, je sais, dans la
16 documentation qui a été soumise à la Commission,
17 qu'on a eu des commentaires positifs de l'action
18 policière par des gens qui étaient... qui ont vécu
19 des périodes d'itinérance, qui étaient d'origine
20 autochtone, donc je fais référence à un courriel
21 que Madame Simoneau m'a adressé le vingt-sept (27)
22 juillet deux mille quinze (2015), où là on a un
23 témoignage de quelqu'un d'autochtone qui dit que
24 l'action policière lui a permis de reprendre le
25 droit chemin et d'avoir un emploi, puis qui fait

1 aussi mention que son frère, bon, il est en voie
2 d'être pris en charge et bon... il remerciait
3 l'organisation et le travail des policiers. Ça
4 fait que t'sé, c'est quand même un... je peux pas
5 affirmer que les huit (8) personnes qui ont été
6 ciblées ont eu des soins appropriés. Cependant, ce
7 que je peux amener comme commentaire c'est qu'on
8 avait la préoccupation de trouver une alternative à
9 la judiciarisation.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. On y reviendra tout à l'heure...

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 D'accord.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 ... à ce courriel-là. Alors, il y avait déjà cette
16 préoccupation-là qui évolue, vous dites « on reçoit
17 des courriels », mais est-ce qu'il est exact que
18 pendant toute cette période-là, les années qui
19 précèdent, on va arriver avant la visite au
20 commerce en deux mille quatorze (2014) puis la
21 naissance de l'Escouade? Est-ce qu'il est exact
22 qu'au même moment, le comité sur la sécurité
23 publique sur lequel siègent les élus entre autres
24 aussi le maire de Val-d'Or et bon, vous avez des
25 pressions? Vous avez des demandes pour voir à ce

1 que ça se règle le problème d'itinérance Val-d'Or?

2 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

3 Bien, le problème de l'itinérance à Val-d'Or, c'est
4 un problème qui est visible qui fait en sorte que
5 tout le monde l'observe que tu sois un élu, un
6 commerçant ou tout simplement un citoyen. Dans le
7 cadre d'un comité de sécurité publique, moi comme
8 directeur de police, j'entends les préoccupations
9 des élus et je regarde en fonction de
10 l'organisation policière. Comment je peux traduire
11 la préoccupation des élus en action policière sur
12 le terrain? Donc je sais que la préoccupation qui
13 avait été mentionnée par les élus est devenue une
14 priorité d'action du comité de sécurité publique
15 qui... grosso modo, c'était augmenter ou du moins
16 avoir une présence significative au centre-ville,
17 quelque chose libellé en ce sens-là, mais en aucun
18 temps, les élus, la politique met une pression sur
19 les organisations policière. Comme policier, comme
20 patron ici à Val-d'Or, j'étais libre de prendre
21 l'ensemble des décisions que je prenais.
22 Cependant, dans le cadre des comités de gestion qui
23 allaient en suivre, je devais donner une reddition
24 de compte sur les actions que j'avais décidé de
25 mettre en place et de voir, bien, comment... soit

1 uniquement par mon organisation, mais ultimement en
2 partenariat avec mes partenaires comment on avait
3 réussi ensemble à trouver des solutions. La
4 démarche était vraiment ce qui m'était partagé dans
5 le CSP. Mes partenaires l'entendaient dans
6 d'autres tribunes.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. On reste au moment du CSP puis je vous amène
9 peut-être, tiens, à l'annexe H qui est une réunion,
10 un procès-verbal de la réunion du comité de
11 sécurité publique du dix-sept (17) septembre deux
12 mille treize (2013). On s'assure qu'on a la bonne
13 numérotation.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Ça va pour moi.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Oui? Parfait. Alors un document de quatre (4)
18 pages. On voit qui siège sur ce comité-là. Vous
19 êtes le premier, monsieur Pelletier, capitaine
20 responsable du poste de la MRC de Vallée-de-l'Or.
21 C'est exact?

22 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

23 Moi, j'ai le onze (11) mars deux mille quatorze
24 (2014). C'est bien ça vous me dites?

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Je vous parlais de celui du dix-sept (17) mars.
2 C'est parce que je pense que vous êtes peut-être
3 pas dans le bon cahier. C'est vraiment H?

4 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

5 Oui.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 C'est celle du dix-sept (17) septembre.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 O.K. Attendez un instant.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Je pense que tous les participants l'ont.

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 Oui, je l'ai ici. Excusez-moi.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. Alors vous y êtes avec monsieur Saulter, qui
16 est un lieutenant directeur adjoint à la
17 Gendarmerie, Madame Simoneau. Alors on a quatre
18 (4) personnes de la Sûreté du Québec qui siègent
19 sur ce comité-là. Je vous amène au point 12 :
20 « Diverses priorités d'action », deuxième point,
21 alors on voit monsieur Gauthier qui est là.
22 Monsieur Gauthier est un conseiller à la Ville de
23 Val-d'Or à ce moment-là. Il s'informe de l'état
24 d'avancement du dossier de l'itinérance et au
25 centre-ville de Val-d'Or, en lien avec

1 l'intervention de la chambre de commerce de
2 Val-d'Or et des commerçants. Ce qu'on y note
3 c'est, pour l'instant, aucun suivi de fait.

4 Par contre, Madame Simoneau signale que
5 beaucoup de travail est fait dans ce dossier-là.
6 Alors on voit, au mois de septembre deux mille
7 treize (2013), et si je vous disais que c'est la
8 même chose en décembre en réunion suivante, on vous
9 interroge de façon quasiment statutaire à toutes
10 les réunions: "comment ça va ce dossier-là de
11 l'itinérance", "est-ce que c'est exact ça
12 monsieur?"

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 Bien, c'est exact, Monsieur le Commissaire, que le
15 CSP assure un suivi des discussions. Donc à chaque
16 fois qu'on amorce une réunion de CSP, bien, on fait
17 lecture du compte-rendu de réunions précédentes et
18 on assure un suivi des dossiers. Ça fait que ça
19 assure une cohérence dans nos actes de gestion,
20 associée au comité de sécurité publique, puis en
21 même temps, moi, comme directeur de la Sûreté du
22 Québec à Val-d'Or à cette époque-là, bien, je suis
23 en mesure de donner l'avancée des travaux ou les
24 actions qu'on a mises en place pour répondre à une
25 préoccupation.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Alors vous êtes interrogé et on fait toujours
3 référence aux demandes de la chambre des commerces
4 des commerçants et ça transite via le conseil ou
5 les conseillers, les gens qui siègent au comité de
6 la sécurité publique. Ça vous est transmis comme
7 ça.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Dans ce cas spécifique-là, c'est ça, mais
10 l'information, comme je disais précédemment, peut
11 transiter de différentes façons. Un commerçant
12 peut m'écrire directement. La chambre de commerce
13 peut l'adresser dans peu importe la tribune. Vous
14 savez que Val-d'Or est une petite communauté. On
15 vit ensemble. Exemple, je peux aller à une partie
16 des Foreurs de Val-d'Or, être interpellé entre deux
17 périodes et me faire questionner sur le dossier de
18 l'itinérance par peu importe l'intervenant. Je
19 pense que c'est le quotidien.

20 Écoutez, je suis ici depuis quatre-vingt-douze
21 (92). Ça fait qu'à tout moment les gens, bien, ils
22 se réfèrent au directeur de police; « Hey,
23 qu'est-ce qui se passe dans ce dossier-là?
24 Qu'est-ce qui se passe dans telle affaire? » Ça
25 fait que la préoccupation de l'itinérance en était

1 une du comité de sécurité publique, de la chambre
2 de commerce, des commerçants, mais aussi des
3 citoyens de Val-d'Or.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Est-ce qu'on peut dire aussi que c'était une
6 priorité gouvernementale du gouvernement du Québec
7 qui mettait de la pression sur le dossier de
8 l'itinérance ou en faisant une priorité
9 gouvernementale? Est-ce que vous êtes au courant
10 de ça?

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Bien, je suis au courant de la politique de madame
13 Marois à l'époque où elle était première ministre
14 du Québec, où il y a une politique en matière
15 d'itinérance, deux mille neuf (2009) ou deux mille
16 dix (2010), mais j'étais conscient de ça. Suivant
17 l'actualité, je me tiens au fait des dossiers qui
18 pourraient avoir une importance dans ma communauté,
19 mais cependant je tiens à vous préciser, Monsieur
20 le Commissaire, qu'en aucun temps la Sûreté du
21 Québec n'a reçu de pression de peu importe qui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. On parle pas de pression. On se demande ce
24 que la Sûreté sait puis ce qu'elle fait en réaction
25 au phénomène d'itinérance. Je vous amène

1 spécifiquement au document qui est à l'annexe G,
2 qui est un document de la Sûreté du Québec qui est
3 préparé par un monsieur Bissonnette, inspecteur,
4 qui envoie, à monsieur Luc Fillion, directeur
5 général adjoint, le dix-neuf (19) février deux
6 mille treize (2013).

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Oui, j'ai la pièce. Je l'ai ici, oui.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Vous l'avez? C'est bon. Je vous amène quelques...
11 alors il y a l'état de la situation qui mentionne
12 qu'en deux mille neuf (2009), le gouvernement du
13 Québec a adopté un plan d'action interministériel
14 en itinérance pour les années deux mille dix
15 (2010), deux mille treize (2013). On parle des
16 actions qui relèvent des services publics dont la
17 Sûreté du Québec et on parle spécifiquement de
18 trois (3) points qui sont les points 59, 61 et 68.
19 Je vous parle de 59, « Amélioration des compétences
20 des policiers pour intervenir auprès des personnes
21 en situation d'itinérance. » 61: « Mise en place
22 de protocole d'entente entre les corps policiers. »
23 Ça va? Et 68 spécifiquement: « Réalisation d'un
24 inventaire des meilleures pratiques des corps
25 policiers en lien avec l'itinérance et la diffusion

1 de l'information. »

2 Alors on voit déjà que deux mille treize
3 (2013)... puis on mentionne, en passant, si vous
4 descendez jusqu'à trois (3) paragraphes plus bas,
5 en dessous du point 2, on termine l'état de la
6 situation par la phrase suivante: « il ressort
7 également de cette communication que la lutte à
8 l'itinérance est une priorité gouvernementale. »

9 Bon. Alors c'est le MSP qui s'interroge, qui
10 vous pose des questions, et la Sûreté doit répondre
11 à... de la façon dont elle réagit.

12 Je vous amène spécifiquement à la page
13 suivante où on parle dans les deux (2) premiers
14 paragraphes, les visages forts différents quand on
15 est en région. On va parler, au paragraphe 2,
16 spécifiquement du problème de Val-d'Or. On dit à
17 titre d'exemple: « À Val-d'Or, de nombreuses
18 interventions policières visent des personnes sans
19 logis et impliquent des détentions à la suite d'une
20 dépendance à l'alcool ou à la drogue. La
21 discrimination de la langue française, des
22 difficultés d'accès à un logement, à un emploi et
23 une participation citoyenne active... » Bon. On
24 explique un peu le problème, et ce qui nous amène à
25 la fin, « Impacts », le dernier encadré en bas.

1 Cette section porte sur l'intervention de la Sûreté
2 auprès des personnes en situation d'itinérance.

3 Premier point qui est mentionné:

4 « la Sûreté n'a établi aucune politique
5 de gestion ou cadre spécifique pour
6 l'intervention auprès des personnes en
7 situation d'itinérance. Or, chaque
8 situation est traitée au cas par cas. »

9 Je vous souligne que c'est souligné et ce
10 n'est pas nous qui avons souligné. C'est le
11 document qui nous arrive de même, donc chaque
12 situation est traitée au cas par cas, dans une
13 approche concertée avec le milieu régional ou
14 local, et on parle même, au troisième point, « les
15 services de police peuvent aussi avoir recours à
16 des hôtels pour loger des personnes
17 temporairement. » On tourne la page - ça sera le
18 dernier point: « Outre les quelques modalités
19 d'intervention présentées ci-dessus, aucune entente
20 formelle ou informelle n'existe afin d'assurer
21 l'arrimage entre les services de police, ressources
22 communautaires, travailleurs sociaux ou de la
23 santé, pour améliorer les interventions. »

24 En deux mille treize (2013), la Sûreté est pas
25 prête à faire face au système d'itinérance. En

1 tout cas, pas avec des partenaires. Aucune
2 politique de gestion, c'est du cas par cas?

3 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

4 Bien, effectivement, en deux mille treize (2013),
5 c'est un peu comme ça qu'on gérait nos
6 interventions. Chaque situation... t'sé, dans le
7 fond, la connaissance du dossier de l'itinérance,
8 on l'a appris au quotidien en travaillant avec les
9 gens du milieu avec nos partenaires. C'est comme
10 ça qu'on a appris la meilleure connaissance, là,
11 par rapport à l'action.

12 Évidemment, ce qu'il faut... je vais me
13 permettre de mentionner également, au niveau de la
14 mise en place du projet « Escouade centre-ville »,
15 bien, on nous avait demandé aussi de voir... bon,
16 est-ce que dans l'organisation policière, ça existe
17 ce type de projet-là?

18 Parce que t'sé, on a aussi avantage à
19 consulter nos partenaires, que ça soit SM ou SQ de
20 peu importe les organisations, de voir les bonnes
21 pratiques. Moi je me souviens très bien qu'en deux
22 mille quatorze (2014) lorsqu'on a fait la démarche,
23 l'organisation de la Sûreté du Québec, à cette
24 époque... à ce moment-là précis, aucun poste de la
25 Sûreté du Québec vivait la même situation que

1 Val-d'Or pouvait vivre, donc avec la proximité et
2 l'apport important des cartes d'appels, le taux de
3 criminalité qui était relativement élevé pour
4 Val-d'Or, il y avait pas ça.

5 Cependant, lorsqu'on regarde un peu plus loin,
6 sans qu'on puisse comparer Val-d'Or, la situation
7 de Val-d'Or ailleurs en province, on a été en
8 mesure de remarquer que, dans la MRC de Beauce-
9 Sartigan, qu'eux ils avaient une pratique gagnante
10 au niveau de l'itinérance, qui fait en sorte que
11 vingt-quatre heures (24 h) par jour, sept (7) jours
12 par semaine, les policiers qui interviennent auprès
13 d'itinérants a un endroit où l'amener.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Un... pardon?

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 Un endroit où l'amener.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Oui.

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Une ressource pour accueillir la personne qui vit
22 de l'itinérance. Il y a un comparable au niveau de
23 la MRC de Drummondville, où là aussi ils ont des
24 ressources qui *soutient* le travail policier, donc
25 ce qui évite ultimement à une détention ce qui

1 évite ultimement de traiter du cas par cas, parce
2 qu'un enjeu, Monsieur le Commissaire, dans le
3 dossier de l'itinérance, c'est d'assurer une
4 continuité. T'sé, quand la personne est détenue
5 pour peu importe la raison, le lendemain, là, elle
6 va quitter le service de police avec son petit
7 bonheur, avec son bagage et elle va quitter. Si
8 elle va dans une ressource, bien, il y a peut-être
9 une chance ou une opportunité que cette personne-là
10 rencontre la bonne personne qui va l'aider à
11 prendre de meilleures décisions dans ses choix de
12 vie, mandat qui ne relève pas de la Sûreté du
13 Québec. Vous comprenez? Nous, on peut offrir un
14 service, on peut dire « bon, veux-tu... veux-tu
15 aller à telle ressource? Veux-tu aller au centre
16 hospitalier? » Mais c'est toujours sur le
17 volontaire. Il faut que les gens soient
18 volontaires. Puis en même temps, t'sé, il y a
19 aussi un écart entre ce que représente un membre de
20 la Sûreté du Québec, un policier qui vient de
21 détenir pendant les dernières heures puis que là,
22 je t'offre un service. T'sé, vous comprendrez que,
23 si la personne est dans une ressource puis que le
24 lendemain matin on prendrait un café, on t'offre
25 une nouvelle... un nouveau soutien, bien c'est

1 beaucoup plus gagnant. Ça, je suis très, très
2 conscient de ça.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Vous l'êtes très conscient aujourd'hui.
5 L'étiez-vous en deux mille treize (2013), deux
6 mille quatorze (2014)?

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Bien, en deux mille treize (2013), deux mille
9 quatorze (2014), honnêtement, on était en recherche
10 de solution. On était à la recherche de solution.
11 T'sé, souvenez-vous quand je vous dis qu'en deux
12 mille quatorze (2014), j'étais à Kitcisakik pour la
13 rencontre sur la déjudiciarisation, c'était un peu
14 ça. Maintenant, je porte à l'attention du
15 Commissaire qu'entre deux mille dix (2010), deux
16 mille quinze (2015), j'ai suivi un certificat sur
17 l'étude des peuples autochtones à l'UQAT qui m'a
18 permis aussi de développer mes connaissances sur la
19 situation autochtone, une situation qui est parfois
20 positive, mais parfois sombre, d'être capable de la
21 comprendre.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K. Alors ça se résume en disant que les
24 connaissances de deux mille quatorze (2014) sont
25 pas celles d'aujourd'hui.

1 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

2 Tout à fait.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Et celles de deux mille treize (2013), deux mille
5 quatorze (2014), il y a le contexte... vous en avez
6 parlé, mais le fait que beaucoup des commerçants
7 via l'hôtel de ville vous parlent... vous parlent
8 du problème d'itinérance sans faire la distinction
9 entre la criminalité lourde et l'itinérance en tant
10 que telle dans les rues de Val-d'Or.

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Monsieur le Commissaire, si vous... honnêtement,
13 là, si vous me permettez une opinion, là, je suis
14 convaincu que les commerçants ne faisaient pas
15 nécessairement la distinction entre de l'errance,
16 de l'itinérance puis connaissaient pas l'historique
17 de ces gens-là. Vous comprenez? T'sé, ils
18 vivaient une situation, « ce matin, je vis ça. »
19 La solution c'est: « j'appelle la police ». Ça
20 fait que c'était...

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 On arrive fin deux mille treize (2013). On a vu
23 des demandes au comité de la sécurité publique. On
24 voit le ministère de la Sécurité publique et la
25 Sûreté même qui dit « on n'est pas équipé, on n'a

1 pas de politique de gestion, on fait du cas par
2 cas ». Qu'est-ce qui est l'élément déclencheur?
3 Qu'est-ce qui fait qu'on va créer un Escouade du
4 centre-ville début deux mille quatorze (2014)?

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Bien, au niveau de l'Escouade centre-ville, l'idée,
7 là, de ça, c'est qu'on a toujours eu la
8 préoccupation d'augmenter notre présence au
9 centre-ville. T'sé, on l'a dit précédemment dans
10 le Powerpoint. T'sé, souvenez-vous le nombre
11 d'appels, t'sé qu'on avait au centre-ville. On en
12 avait énormément ce qui faisait en sorte que sur
13 mes six (6) policiers que j'avais en devoir de
14 jour, de soir et de nuit, la majorité de ces
15 gens-là était au centre-ville pour intervenir à des
16 appels suite à des appels de citoyens. Vous
17 comprendrez que dans les extrémités de ma MRC,
18 j'avais de la difficulté à envoyer des gens à faire
19 de la patrouille normale dans... bon, ça fait que
20 là, évidemment, comme patron avec mon équipe de
21 gestion, on a réfléchi à comment on pourrait
22 arrimer mon corps des ressources humaines, mes
23 ressources... mes policiers qui sont en devoir, mon
24 cadre budgétaire, une action policière concertée au
25 centre-ville, « concertée » étant un terme qui

1 implique aussi des partenaires. C'est dans ce
2 cadre-là qu'on fait la démarche, donc on est
3 toujours, toujours en réflexion. Mon ami ici à ma
4 droite, monsieur Drolet a réfléchi également à la
5 situation qu'on vivait au centre-ville et il m'a
6 présenté un plan. Il m'a présenté une ébauche.
7 Dans les principes de gestion que je déployais à la
8 MRC Vallée-de-l'Or, on travaille beaucoup en
9 cogestion, donc je me dis... quand j'ai des bonnes
10 ressources dans mon équipe, bien, je soumetts des
11 idées. On soumet des préoccupations puis ensemble,
12 il y a une idée qui émerge. Dans ce cadre-là,
13 c'est monsieur Drolet qui m'a présenté un plan
14 d'opération, plan d'opération sans qu'il soit
15 présenté comme tel a été discuté dans le cadre d'un
16 comité de gestion que j'ai eu avec mes superviseurs
17 de relève qui impliquait Val-d'Or et Senneterre,
18 donc l'ensemble de l'équipe de gestion de la MRC
19 Vallée-de-l'Or ont dans le cadre du comité... on a
20 eu des échanges où à un moment donné, on fait
21 référence à divers projets que la MRC Vallée-de-
22 l'Or avait mis de l'avant. Notamment en sécurité
23 routière, en prévention dans les écoles de
24 conduite, et cetera, dans laquelle ça avait donné
25 de bons résultats. Bons résultats pourquoi? Parce

1 qu'on avait désigné des bonnes personnes pour faire
2 un travail spécifique, donc on sortait la personne
3 de la relève et il se déployait dans une mission
4 qu'on déterminait. Alors évidemment, les sergents
5 de relève disaient dans une perspective d'essayer
6 d'atténuer l'impact du nombre d'appels qu'on avait
7 au centre-ville, de réfléchir à ça, de dire « bon,
8 on peut-tu dégager des gens pour aller au
9 centre-ville? » Bon, lorsqu'on me l'adresse, j'ai
10 déjà reçu de monsieur Drolet, un plan qui
11 correspondait avec notre vision. Comment on
12 pouvait le déployer maintenant à l'été qui allait
13 s'en venir? Ça fait que c'est un peu ça la
14 réflexion, les discussions qu'on en a eues.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 O.K. Alors ça nous amène... c'est ça et peut-être
17 justement les premières fois puis je vais peut-être
18 le demander à monsieur, Drolet. Bonjour, Monsieur
19 Drolet.

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Bonjour.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 À quel moment avez-vous élaboré ce plan-là?

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Bon, en fait, moi, la suggestion que j'avais faite

1 c'était de la patrouille à pied au centre-ville.
2 Il faut comprendre que le mot est gros « Escouade
3 centre-ville » ou « Équipe patrouille
4 centre-ville », mais dans le fond, c'était de
5 faire, au même titre qu'on fait de la sécurité
6 routière, c'est de prendre des patrouilleurs et de
7 leur affecter... de l'affecter au centre-ville.
8 Donc c'était une suggestion qui avait été faite au
9 courant de l'automne deux mille treize (2013), si
10 je me trompe pas.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Fin deux mille treize (2013), au même moment où on
13 a vu tout à l'heure des demandes au comité de
14 sécurité publique. Tout ça concorde.

15 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

16 Il faut comprendre, moi à ce moment-là, moi,
17 j'avais aucune idée de ce qui se passait.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Vous savez pas, mais ça concorde dans le temps et
20 vous faites des propositions au capitaine... vous
21 étiez capitaine à ce moment-là, monsieur. Vous
22 m'excuserez si je vous appelle encore de... mais
23 vous étiez capitaine responsable du poste de
24 Val-d'Or.

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Exactement.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Bon. Alors vous faites une suggestion. « Voici
4 une autre façon de travailler. »

5 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

6 Oui, c'est ça parce que moi j'ai... dans mon passé
7 aussi, policier, j'avais occupé des fonctions de
8 relations communautaires, et la patrouille à pied
9 ou à vélo, c'est des choses que moi je considère
10 comme... c'est une pratique policière que j'aime
11 bien, parce que ça permet d'être plus rapproché des
12 gens que d'être en voiture avec les vitres fermées
13 dans un centre-ville. Donc je trouvais que c'était
14 une approche qui était quand même plus adaptée à ce
15 genre de situations-là, donc c'est pour ça que
16 j'avais proposé de faire la patrouille à pied.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Et peut-être juste parce qu'on va... pour éviter
19 d'avoir à la reposer plus loin.

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Quel était à ce moment-là, ou aviez-vous un bagage
24 de connaissances ou de formations spécifiques pour
25 travailler sur la question des relations avec les

1 autochtones au moment où vous proposez ce plan-là
2 en automne deux mille treize (2013)?

3 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

4 Bien, ce que je peux vous mentionner c'est,
5 rapidement en quelques secondes, vous parler de mon
6 parcours de vie, dans le sens que moi, je suis
7 originaire de Val-d'Or. Je viens d'ici. En
8 quatre-vingt-dix neuf (99), j'ai été étudier en
9 communications au CÉGEP de Jonquière en
10 journalisme. Pendant près de dix (10) ans, j'ai
11 occupé des fonctions de journaliste - que ça soit à
12 radio Énergie, à Radio-Canada et à TVA - donc je
13 crois que ça m'a donné des aptitudes en
14 communication, beaucoup de travailler dans un
15 média, et en deux mille huit (2008), deux mille
16 neuf (2009), j'ai décidé de faire le saut de la
17 police, donc, sorti de Nicolet en deux mille neuf
18 (2009), travaillé quelque temps à la Régie de
19 police Thérèse-de-Blainville, qui est une sûreté
20 municipale, pour ensuite rentrer à la Sûreté du
21 Québec en deux mille douze (2012).

22 Pour répondre à votre question sur la
23 formation, déjà à l'École nationale de police, lors
24 du programme initial en patrouille gendarmerie, il
25 y a déjà des données qui sont données aux

1 patrouilleurs pour intervenir dans certaines
2 situations.

3 Pour ce qui est de la réalité autochtone, j'ai
4 eu une formation, mais qui est arrivée à la fin de
5 l'été deux mille quinze (2015), qui est une sur les
6 réalités autochtones, mais à l'époque pour la
7 spécificité autochtone, je me souviens qu'on en a
8 eu une formation à Nicolet lors du programme de
9 base de la formation initiale, mais il y a pas eu
10 de formation à la Sûreté

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K. C'est ça, c'est la formation de base qu'on
13 donne à tous les patrouilleurs dans la formation
14 initiale, mais quand vous dites la formation en
15 réalité autochtone, vous l'avez aussi... vous
16 placez ça à la fin de l'été deux mille quinze
17 (2015)?

18 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

19 Je me souviens pas exactement de la date, là, mais
20 à mon souvenir, c'est fin de l'été deux mille
21 quinze (2015), début de l'automne, là.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K.

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Peut-être septembre, mais je me souviens pas.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 En même temps que la majorité des agents du
3 poste...

4 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

5 On était plusieurs dans le groupe.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K.

8 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

9 Oui.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 C'est ça. Alors ce programme-là, je vais vous
12 demander maintenant de nous dire comment vous avez
13 présenté ça et si je vous envoie... dites-nous
14 comment vous avez présenté ça au capitaine
15 Pelletier. Quelle était votre proposition?

16 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

17 Bien, en fait, c'est bien simple, Monsieur le
18 Commissaire. Moi, j'ai présenté une idée de
19 patrouiller à pied. Bon, pour ce qui est des
20 bases, comment ça allait être fait et tout ça, moi,
21 je suis un agent. Je suis pas une personne en
22 position d'autorité, donc c'est sûr que c'est la
23 direction du poste qui a donné les lignes
24 directrices et qui m'a passé la mission de faire
25 cette commande-là, mais au courant de l'automne

1 deux mile treize (2013) que j'ai proposé via la
2 chaîne de commandement, c'est-à-dire à mon chargé
3 de relève à l'époque qui lui a fait monter le
4 projet à la direction, c'était d'offrir mes
5 services comme patrouilleur. Au départ, c'était à
6 vélo et finalement, le moyen de déplacement a
7 changé qui est devenu patrouille à pied et pour ce
8 qui est de tout ce qui est de la mise en place, le
9 temps, comment ça allait être fait et tout ça,
10 bien, c'était sous la supervision du poste
11 principale de la MRC de la... de la direction.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. Le but, c'était d'obtenir une patrouille à
14 vélo. Les autres buts, ce que vous entendiez
15 faire...

16 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

17 Bien, c'était de faire de la patrouille, de faire
18 exactement le travail d'un policier patrouilleur,
19 mais en utilisant d'autres moyens que l'auto-
20 patrouille tout simplement.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 O.K. Uniquement. Est-ce que ça changeait quoi que
23 ce soit dans l'intervention auprès des autochtones
24 itinérants?

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Non parce que... bien, pour ce qui est du travail,
2 c'est un travail de patrouilleurs, donc même titre
3 qu'un patrouilleur qui va patrouiller à Malartic,
4 qui va patrouiller à Senneterre. La seule chose,
5 c'est que mon secteur de patrouille puisque je suis
6 à pieds est quand même limité au centre-ville puis
7 ensuite pour une question technique pour le système
8 de radio, j'avais un périmètre que je devais
9 respecter sinon on ne m'entendait plus. C'est sûr
10 que ça fait une approche qui est plus
11 personnalisée. C'est sûr que si on s'arrête
12 uniquement aux interventions dites répressives, on
13 peut dire « bon bien, il en a fait beaucoup, mais
14 il faut penser à toutes les opérations préventives
15 qui ont été faites aussi » et ça, malheureusement,
16 c'est pas comptabilisé à nulle part dans aucun
17 système informatique et le fait d'être en
18 patrouille à pied permettait justement de voir
19 venir les infractions, de voir venir une situation
20 qui pourrait dégénérer et de conseiller ou suggérer
21 à la personne que je voyais qui... par exemple que
22 l'intoxication commençait à augmenter, bien, de
23 dire « tu serais mieux de quitter pour aller dans
24 un endroit où tu gèneras pas de plaintes que
25 tu... que tu vas être accepté à cet endroit-là » au

1 lieu d'être dans l'entrée d'un commerce où je sais
2 pertinemment que le commerçant va nous téléphoner
3 parce que les commerçants au centre-ville faisaient
4 pas le 8-1-1 même si c'était un problème de santé,
5 d'info sociale, les commerçants faisaient le 9-1-1
6 et les policiers lorsqu'on est appelé via le 9-1-1,
7 on devient responsable de la personne avec qui on
8 intervient et la problématique à Val-d'Or, c'est
9 que moi comme policier patrouilleur et pour
10 l'ensemble de mes collègues, à cette période-là en
11 deux mille quatorze (2014), on était à bout de
12 ressources. C'est-à-dire que moi quand je reçois
13 un appel d'une personne qui est intoxiquée dans une
14 entrée de commerce qui git au sol qui est fortement
15 intoxiquée, j'interviens avec la personne, réussis
16 à la réveiller puis à lui parler puis moi, pour
17 moi, c'est un problème de service social, de santé.
18 J'appelle l'ambulance et lorsqu'il est transféré à
19 l'hôpital, l'hôpital dit à monsieur « levez-vous,
20 la porte est là. Vous êtes pas malade ». Bien, la
21 personne revient au centre-ville et deux heures
22 (2 h) plus tard, elle va générer un autre appel au
23 centre-ville. Là, moi, j'arrive encore souvent
24 c'était moi parce que j'étais au centre-ville puis
25 j'étais le plus proche, j'interviens avec la même

1 personne. Là, je lui dis « O.K. Qu'est-ce qu'on a
2 comme ressources maintenant? L'hôpital veut pas
3 t'accueillir. » La Piaule de jour est un centre de
4 jour qui n'accepte pas les personnes en état
5 d'ébriété. On a essayé le Centre d'amitié
6 autochtone, le Centre d'amitié autochtone n'accepte
7 pas ces gens parce qu'ils sont en état d'ébriété.
8 Bien souvent, ils nous appelaient pour qu'on
9 expulse ces gens-là de leur centre. Ensuite de ça,
10 je regarde les autres organismes, il y a pas
11 personne qui va accepter cette personne, mais moi
12 si je la laisse dans la rue et qu'elle se fait
13 happer par une voiture, qu'elle se fait voler par
14 d'autres personnes, j'étais responsable de cette
15 personne-là. Donc malheureusement, ce qui arrivait
16 fort souvent dans ces années-là, c'était qu'on se
17 disait « bien, on va amener la personne en
18 détention. C'est le seul endroit qui est
19 sécuritaire pour lui » puis ça faisait pas
20 l'affaire des policiers patrouilleurs parce que
21 comme l'inspecteur Pelletier vous l'a mentionné, à
22 l'époque, on était six (6) et à cette époque-là,
23 c'était un policier qui devait garder les gens dans
24 le bloc de détention, donc on perdait... déjà qu'on
25 était à bout de souffle, on perdait un membre parce

1 qu'il devait surveiller quelqu'un qui faisait juste
2 dégriser dans le centre si vous comprenez. Donc
3 c'était ça. C'était la réalité. Les policiers
4 étaient à bout de ressources et pour parler de la
5 patrouille centre-ville ce qui nous a aidés dans
6 les premiers mois comme on l'a mentionné dans le
7 PowerPoint, c'est que les ressources se sont
8 mobilisées autour de ce projet-là. La Piaule a
9 dégagé une personne pour faire du travail de
10 terrain l'été. Le Centre d'amitié autochtone a
11 libéré une personne pour faire du travail de
12 terrain l'été, mais ça a duré juste l'été deux
13 mille quatorze (2014). Je vous dirais que les
14 premiers mois de la campagne de patrouille
15 centre-ville ressemblait beaucoup à l'image de ce
16 qu'est le PPCMA maintenant. C'est-à-dire quand on
17 voyait quelque chose qui était sur le point
18 d'arriver, on s'échangeait nos numéros de
19 téléphone. J'appelais l'intervenant de la Piaule
20 pour dire « tu devrais intervenir avec Jean parce
21 que sinon il va générer des appels puis je vais
22 être obligé d'intervenir avec lui » et là, il le
23 prenait en charge puis on n'avait aucun autre appel
24 concernant cet individu-là, mais pour quelle
25 raison? Je peux pas vous le dire, mais à partir de

1 la fin de l'été deux mille quatorze (2014), on
2 n'avait plus ces ressources-là, mais la patrouille
3 centre-ville, elle continuait avec les
4 problématiques qui continuaient.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Je vais juste faire une parenthèse avec monsieur
7 Pelletier. Vous savez qu'en deux mille neuf
8 (2009), il a été question d'un centre de
9 dégrisement ici à Val-d'Or qui n'a jamais été mis
10 sur pied à proprement dit? Est-ce que vous vous en
11 souvenez?

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 T'sé, il y avait un centre sur... le dortoir, là.
14 Le centre de dégrisement, t'sé, il avait été ouvert
15 initialement en deux mille huit (2008) à l'automne
16 au début des neiges, il y avait comme une
17 préoccupation qui avait été amenée à cet égard-là.
18 Ça avait été ouvert de façon temporaire, deux mille
19 huit (2008), deux mille neuf (2009), mais de façon
20 plus permanente, deux mille dix (2010) au niveau du
21 dortoir, donc c'est une ressource également qui
22 venait de s'ajouter à l'offre de service du
23 partenariat.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Alors on revient au programme que monsieur Drolet

1 nous explique, alors c'est votre proposition qui
2 est faite à la Sûreté. Monsieur Pelletier, est-ce
3 que ce programme-là va être accepté par la
4 direction par vous-même et mis en place au cours de
5 l'année deux mille quatorze (2014)?

6 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

7 Oui, Monsieur le Commissaire. On a pris acte de la
8 proposition de Jean-Raphaël et on l'a appliquée sur
9 le terrain, donc t'sé, moi, j'avais comme mission
10 de m'assurer de dégager les ressources, respecter
11 le cadre budgétaire puis d'en informer mes
12 partenaires. Les élus via CSP, les partenaires via
13 les différentes tables de concertation que nous
14 avions savaient que nous étions en action sur le
15 terrain.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 O.K. Je vous amène à l'annexe J maintenant, le
18 SMEAC ou je sais pas... malheureusement, je sais
19 pas si c'est l'acronyme qu'on prononce
20 correctement, là. L'escouade centre-ville, été
21 deux mille quatorze (2014), émission du document le
22 huit (8) janvier deux mille quatorze (2014).

23 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

24 Oui.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Alors... et on y voit la liste de distribution, là,
2 pour... vous êtes sur la liste de distribution,
3 Monsieur Pelletier ainsi que l'agent Drolet et
4 d'autres officiers, là, monsieur Saulter et
5 monsieur Paul qui avaient des actions à poser dans
6 ce cadre-là. C'est exact?

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Oui, c'est exact.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K. On prend... on s'en va à la page six (6) du
11 document « situation ».

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 Oui.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Et là, on voit certains éléments de... j'aimerais
16 pointer, là, dans le document qui s'appelle
17 « situation » au paragraphe 2, d'abord, « un groupe
18 composé de plus ou moins trente (30) personnes ère
19 dans les rues et ruelles de la ville. Ces personnes
20 sans domicile fixe sont bien souvent exclues ».

21 Bon, au paragraphe suivant, on note qu'il y a
22 « beaucoup d'infractions à la réglementation
23 municipale de la ville de Val-d'Or dont flâner,
24 gésir, se trouver dans un état d'ébriété dans les
25 endroits publics, troubler la paix, bon exercice

1 des commerces. » On ajoute de plus, plusieurs de
2 ces... c'est à la fin du paragraphe. « Plusieurs de
3 ces individus sont soumis à des conditions émises
4 par les tribunaux de ne pas consommer des boissons
5 alcooliques ou des substances intoxicantes. »
6 Paragraphe suivant, « ce phénomène insécurise
7 grandement la population, sème la grogne auprès
8 d'un grand nombre de commerçants, particulièrement
9 ceux de la 3^e Avenue. » Là, je fais une
10 parenthèse, il est exact que la visite des
11 commerçants que monsieur Drolet a fait avec un
12 autre agent a lieu tout de même dans les février,
13 mars deux mille quatorze (2014)?

14 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

15 Tout à fait.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 À ce moment-là, c'était déjà connu, mais vous aviez
18 pas l'étude faite par monsieur Drolet de février,
19 mars deux mille quatorze (2014).

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Oui. Il faudrait que je vois vraiment les dates,
22 mais effectivement, c'est possible, là, que...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 O.K. On les regardera tout à l'heure.

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Bon. Alors on voit qu'il y a des problèmes. On
4 parle même au paragraphe suivant de la présence des
5 travailleuses de sexe notamment dans le secteur de
6 la quatrième avenue. Dernier paragraphe en bas de
7 la page, alors « la Sûreté du Québec poste MRC
8 Vallée-de-l'Or veut s'illustrer comme un chef de
9 fil dynamique en modernisant son offre de service à
10 la ville de Val-d'Or et en s'adaptant aux réalités
11 de son milieu. Présent document se veut donc un
12 plan de réponse de la Sûreté du Québec à la volonté
13 réelle des différents acteurs d'améliorer la
14 qualité de vie au centre-ville de Val-d'Or. » Ça
15 va? C'est le plan qui a été développé. Comme vous
16 dites, c'est un plan maison chez vous parce qu'il y
17 a pas de bonne pratique connue ailleurs.

18 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

19 Exact.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Je vous... regardez juste la mission, on va passer
22 vite la page suivante, mais vous reprenez le motto,
23 en fait, de la Sûreté du Québec. La mission, les
24 articles de la loi sur la loi police, entre autres,
25 où est-ce qu'on mentionne que... et je le pointe,

1 là, « sauvegarder les droits et libertés ». Ça
2 fait partie des valeurs de la Sûreté du Québec. On
3 reprend après toute une série de dispositions au
4 règlement municipal, au code de la sécurité
5 routière et au Code criminel. Le mandat
6 intermédiaire, mandat spécifique à la page neuf
7 (9), « patrouiller le secteur ciblé au
8 centre-ville. Patrouiller et appliquer le
9 règlement municipal entre autres et assurer une
10 présence rassurante, établir une relation de
11 confiance entre les agents et les commerçants ».
12 La suivante, « établir une communication efficace
13 avec les individus ciblés. » J'aimerais savoir ce
14 qu'on veut dire par une communication efficace avec
15 les individus ciblés.

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 Bien, par communication efficace ce qu'on entend,
18 c'est de définir une relation avec quelqu'un qui
19 vit de l'itinérance ou de l'errance parce qu'il
20 faut comprendre qu'au départ, l'approche policière
21 envers quelqu'un, là, qui est soit sous l'influence
22 d'alcool ou intoxiqué par d'autres substances fait
23 en sorte que là, il y a un volet irrépressif.
24 T'sé, l'accueil n'est pas toujours favorable dès le
25 départ, donc ça, on est très, très conscient de ça.

1 Cependant, dans le plan ce qu'on souhaite en
2 déployant des gens qui vont circuler dans le
3 centre-ville, bien, si c'est pas aujourd'hui qu'on
4 peut avoir un contact peut-être que ça sera demain
5 puis éventuellement, on serait capable de peut-être
6 t'orienter un peu comme un travailleur social
7 pourrait le faire vers une bonne ressource. C'est
8 un peu ça l'enjeu. On a vraiment un enjeu de créer
9 un pont entre nos actions et le besoin de la
10 clientèle.

11 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

12 Si je peux me permettre, ce qui est arrivé sur le
13 terrain lors de cette opération de patrouille là,
14 j'ai trois (3) exemples qui me viennent en tête.
15 Par exemple, j'avais une personne qui était en
16 problématique sociale grave et qui littéralement
17 habitait sur un sofa derrière un restaurant à
18 Val-d'Or et on intervenait régulièrement parce
19 qu'on avait des appels. On allait voir, mais
20 c'était un problème... une problématique sociale et
21 moi, dans le fond, le travail que j'avais fait,
22 c'était de contacter une ressource communautaire
23 qui est le Centre d'amitié autochtone pour leur
24 demander de venir en aide à cette personne-là et ça
25 a fonctionné. Cette personne-là a pu réintégrer

1 une communauté, donc quand on parle d'approche,
2 c'est d'essayer de... t'sé quand je parlais de
3 l'attitude, vous allez le comprendre tantôt avec le
4 poste de police communautaire, c'est que oui, il y
5 a mon opération de patrouille régulière, mais il y
6 a aussi lorsque ces individus-là, ces personnes-là
7 ont des problématiques et qu'ils sont aptes à
8 engager une conversation, bien, c'est d'essayer de
9 les référer. Un autre exemple, on reçoit un appel
10 dans le centre-ville de Val-d'Or non loin de
11 l'hôtel de ville pour un individu qui consomme des
12 stupéfiants sur la table de pique-nique à côté de
13 l'hôtel de ville. Donc je suis intervenu et la
14 personne s'est confiée à moi en disant « oui, j'ai
15 consommé. Oui, j'ai consommé, mais je veux m'en
16 sortir », donc mon travail était aussi de
17 communiquer avec l'intervenante du CISSS qui
18 travaillait à la Piaule pour lui dire « j'ai un
19 individu ici qui me manifeste le désir de suivre
20 une thérapie. Pouvez-vous faire le suivi? » Ce
21 qui a été fait.

22 Un autre exemple qui me vient en tête aussi,
23 dans le groupe... le groupe de personnes
24 itinérantes, on avait un couple qui était en
25 séparation et la dame, la femme autochtone m'a dit

1 « mon conjoint... mon ex-conjoint arrête pas de me
2 suivre » donc je l'ai aiguillé dans le processus de
3 plainte et dans le processus judiciaire jusqu'à ce
4 qu'il y a des conditions émises par un juge pour
5 que la personne cesse justement le harcèlement et
6 ça, bien, c'est toutes des actions qui ont été
7 faites au courant de l'été qui ne paraissent pas
8 nécessairement dans des rapports ou dans des
9 statistiques comme je le mentionnais tantôt, mais
10 qui répondent à entretenir un dialogue, entretenir
11 un sentiment de confiance avec les gens du
12 centre-ville, les gens qui étaient en situation
13 d'errance ou en situation d'itinérance puis ce
14 qu'il faut juste comprendre aussi, c'est qu'on
15 parle d'un groupe de trente (30) personnes, mais il
16 faut pas généraliser non plus. Dans le sens qu'il
17 y a des gens qui sont en situation d'itinérance
18 réelle, des gens qui ont pas de logis, pas de
19 maison, pas de réseau qui sont exclus.

20 Il y en a d'autres qui gravitent autour par
21 contre, qui ont des maisons, des emplois, qui
22 profitent peut-être de l'effet de groupe au
23 centre-ville ou qui ont lié des liens d'amitié avec
24 les gens qui sont au centre-ville, donc il faut
25 tout comprendre cette dynamique-là aussi, parce

1 qu'il y a des gens qui ont des problèmes... des
2 problèmes sociaux, mais il y en a d'autres qui ont
3 des problèmes criminels; ils commettent des crimes
4 et moi, comme policier, je suis au fait de ça, je
5 sais que tel individu a des conditions émises par
6 un juge de pas se trouver dans les endroits publics
7 parce qu'il a des infractions en matière sexuelle
8 envers des enfants, donc mon travail comme policier
9 aussi c'est, en sachant ça, c'est de m'assurer que
10 cette personne-là se trouve pas à des endroits.
11 Donc vous voyez que la dynamique au centre-ville
12 aussi était pas si évidente que ça.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Alors en regardant le plan en question qui est
15 adopté le huit (8) janvier deux mille quatorze
16 (2014), on a vu les mandats spécifiques. Exécution
17 à la page 10 du document, l'opération Escouade
18 centre-ville vise trois (3) objectifs:
19 premièrement, rétablir un climat de sécurité et de
20 confiance au centre-ville en resserrant
21 l'application de la réglementation municipale du
22 Code criminel et du CSR. Ça, c'est le premier
23 point. On va resserrer. Réglementation
24 municipale. C'est exact ça? C'était le... dans
25 l'exécution, c'est la première chose à faire,

1 resserrer l'application des règlements municipaux,
2 Code criminel?

3 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

4 Je tiens à préciser, Monsieur le Commissaire, c'est
5 pas nécessairement... on aurait pu mettre trois (3)
6 points. Il y a pas un ordre de priorités. T'sé,
7 c'est pas « il faut appliquer davantage », t'sé?
8 Dans le sens qu'on sait bien, là... on est très
9 conscients qu'en étant plus présent au centre-ville
10 que l'application des règlements municipaux vont
11 être plus importante parce qu'on est confronté à ça
12 même avec une approche sociocommunautaire. Ça fait
13 que ça, c'est... on sait que ça va arriver. En
14 même temps, si je porte votre attention au code
15 Criminel, le Code criminel canadien qu'on doit
16 également appliquer, donc on peut appliquer lorsque
17 l'évènement se produit, mais également en
18 prévention puis l'agent Drolet l'a bien exprimé
19 tantôt. Avec la connaissance policière qui a été
20 développée avec les dernières années, on a été en
21 mesure de voir des individus dans tel secteur
22 consommaient de l'alcool ou ils étaient en état
23 d'ivresse puis on pouvait présumer
24 qu'éventuellement, il allait se passer des crimes.
25 Ça fait que t'sé, en faisant circuler les gens ou

1 en ayant une présence policière plus accrue que ça
2 soit juste par les cadets ou par l'équipe à
3 Jean-Raphaël ou les policiers patrouilleurs du
4 centre-ville, ça avait un effet pour dissuader les
5 gens à commettre des crimes. Ça, c'est important
6 d'en tenir compte puis au niveau de la sécurité
7 routière, il y a toujours un enjeu de sécurité
8 routière dans la mission de la Sûreté du Québec.
9 Il faut comprendre aussi au centre-ville puis pour
10 les gens qui y habitent, on peut voir les gens
11 traverser la troisième avenue sans aller aux
12 intersections, sans respecter les passages pour
13 piétons puis à cette époque-là, c'était un enjeu
14 pour moi, ça, hein? Parce que je me rappelle très
15 bien à l'époque d'un accident qui était mortel face
16 à la caisse populaire. Ça fait que t'sé, moi, j'ai
17 ça comme enjeu. Je me dis la présence d'un
18 policier à pied au centre-ville, lorsque les gens
19 arrivent à la lumière puis on le voit que le
20 phénomène du cellulaire, le non-port de la
21 ceinture, j'ai un enjeu. Ça fait que quand tu es à
22 pied, les gens te voient pas. Les gens en auto te
23 voient pas. Ça fait que là aussi, on avait une
24 opportunité de se démarquer au niveau de la
25 sécurité routière. Je tiens juste à le préciser,

1 là, puis c'est pour ça qu'on l'avait l'indiqué.
2 C'était pas futile dans le document. C'était pas
3 pour cacher quelque chose. C'était vraiment une
4 action qu'on tenait à...

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 À mentionner. Ça va faire partie de votre coffre à
7 outils.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Exact.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Ce projet-là et là, je vous amène toujours dans
12 cette même page-là à l'item huit (8) en bas où on
13 dit à qui... comment on va faire les
14 communications. Alors les membres de l'Escouade,
15 les officiers rencontreront des commerçants, les
16 responsables d'organismes, les élus afin de
17 présenter le projet tenants et aboutissants
18 d'opération. La présence de la ville de Val-d'Or,
19 de la chambre de commerce de Val-d'Or, de la
20 corporation de la rue principale de Val-d'Or et de
21 la Piaule serait souhaitable. Alors ce projet-là a
22 été transmis à tous vos partenaires. Vous les avez
23 informés du projet Escouade du centre-ville.
24 Est-ce que la clientèle des itinérants a été avisée
25 de ça ce que vous alliez faire? Entre autres, une

1 application plus resserrée des règlements
2 municipaux?

3 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

4 Bien, honnêtement, Monsieur le Commissaire,
5 c'était difficile pour nous de rejoindre les gens
6 qui vivent d'itinérance. Souvent, ils ont pas
7 d'adresse ou c'est difficile pour moi de
8 communiquer avec eux à part que de mettre en place
9 le projet puis de faire en sorte comme policier
10 dans une démarche où on veut créer des ponts puis
11 amener les gens à communiquer de devoir et à
12 observer qui a vu qu'on est plus présents.
13 Inévitablement, à partir du moment où est-ce qu'il
14 y a un ordre verbal de donner, de changer un
15 comportement puis que le comportement ne change
16 pas, bien, il y a une conséquence à ça. Ça, ça
17 fait partie de la réalité policière. Ça fait que
18 ça c'était informé par mes policiers qui
19 travaillent au centre-ville. Pas juste les gens
20 dans le cadre de l'Escouade, mais tout le monde qui
21 avait à transiter ou à travailler au centre-ville
22 de Val-d'Or, bien, lorsqu'ils intervenaient, bien,
23 ils disaient aux gens, exemple « écoutez les gars,
24 vous pouvez pas boire, videz votre bière,
25 circulez. » Bon. Si les gens le faisaient,

1 c'était parfait. Bon. Après ça on pouvait les
2 revoir une heure après, deux heures après, dans les
3 mêmes circonstances. « Les gars, on vous a dit de
4 circuler. »

5 À un moment donné, il venait un temps où là on
6 voit que le message passe pas. Là il y avait un
7 constat d'infraction qui était émis, mais
8 ultimement, c'était pas l'objectif initial, mais on
9 était confronté à faire ça dans le cadre de notre
10 mission.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Alors ça c'est le programme que vous mettez en
13 place. On voit la date, c'est le huit (8) janvier.
14 Par la suite, est-ce que... je me permets de vous
15 ramener à l'annexe K au vingt et un (21) janvier
16 deux mille quatorze (2014) où vous expédiez ou vous
17 envoyez à l'inspecteur-chef, monsieur Piquette, une
18 note explicative état de la situation. Je vous
19 amène dans l'état de la situation au... le
20 paragraphe du milieu :

21 « De plus, la population manifeste leur
22 sentiment d'insécurité à fréquenter le
23 centre-ville de Val-d'Or en raison
24 principalement de la présence itinérante
25 qui est principalement d'origine

1 autochtone à quatre-vingt-cinq pour cent
2 (85 %). Le tout a fait l'objet d'une
3 concertation avec les élus. »

4 On y parle des élus des différents partis
5 politiques qui sont mentionnés et incluant le maire
6 de Val-d'Or, monsieur Corbeil à l'époque et qu'on
7 lui donne même son ancien titre d'ancien ministre
8 aux affaires autochtone. Alors vous avez
9 communiqué ça aux élus. Voici ce que nous, la
10 Sûreté du Québec, on entend faire avec le programme
11 d'itinérance... le problème d'itinérance ici à
12 Val-d'Or.

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 Bien, effectivement, la communication était fluide
15 avec les... avec les élus, avec les partenaires du
16 milieu. Ça fait que oui on communiquait puis en
17 même temps, t'sé, il faut avoir aussi en tête qu'on
18 a reçu une lettre de monsieur Saganash à l'époque
19 cosignée par le maire de Val-d'Or, cosignée par le
20 représentant du gouvernement du Québec de la
21 région. Ça fait que t'sé, vous savez que ça
22 préoccupe tout le monde la situation de
23 l'itinérance. Quand moi, j'adresse cette note-là à
24 mon patron, bien, c'est pour démontrer qu'on est en
25 suivi d'un dossier, dossier d'itinérance qu'on

1 qualifie d'un problème... pas un problème, mais il
2 y a tout de même... il y a un constat qu'on peut en
3 faire. Il y a des itinérants à Val-d'Or puis ça
4 amène une charge de travail puis il fallait s'en
5 occuper. Ça fait que c'est dans ce sens-là que
6 c'est écrit.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. Et toujours dans le même document que vous
9 dites avoir... que vous envoyez à monsieur
10 Piquette, vous notez les impacts des
11 recommandations que vous faites à ce moment-là.
12 Bon, le temps de patrouille, ça, c'est mentionné.
13 « Détention précaire, car aucune ressource
14 alternative pour les accueillir », donc on prévoit
15 qu'il y aura des détentions en vertu du code de
16 procédure pénale.

17 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

18 Exact.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 On parle pas du Code criminel. Si on parle du code
21 de procédure pénale, on parle soit de loi du Québec
22 ou la réglementation municipale qui est appliquée
23 en vertu du code.

24 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

25 Exact.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Donc on s'attend à ce qu'il y en ait plus.

3 « Intervention policière non adaptée à la clientèle
4 itinérante. » Vous le mentionnez ça, monsieur...

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Oui.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Je vous arrête là, là. Pourquoi vous dites ça?

9 Vous le savez que c'est pas adapté à la clientèle
10 d'itinérants?

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Bien, au niveau... comme j'expliquais tout à
13 l'heure, les connaissances policières, là, en
14 matière d'itinérance sont limitées. Évidemment
15 t'sé, on n'est pas des travailleurs sociaux et on a
16 beau avoir un partenariat serré, étroit avec nos
17 gens qui... à chaque comité, on nous éduque. T'sé
18 comme, on nous renseigne, on nous informe, mais je
19 sais très bien puis t'sé, je fais référence à une
20 différente formation que j'ai suivie puis la
21 littérature le démontre que de donner des constats
22 d'infraction à des gens, ultimement, c'est pas la
23 solution. Je suis très conscient de ça. Je suis
24 conscient que si je détiens quelqu'un pour une
25 infraction à la réglementation municipale alors

1 qu'il est socialement désorganisé, bien, je
2 comprends que mon action, là, elle est correcte.
3 T'sé, j'observe, j'ai une réglementation, je suis
4 appuyé sur une loi, j'applique la loi. Je détiens
5 pour... bon, cesser le crime, mais ultimement quand
6 la regarde puis on prend un petit peu... on prend
7 un recul face à une situation sociale, je sais très
8 bien que cette personne-là a probablement pas
9 d'argent pour le payer. Probablement que demain,
10 elle ne s'en souviendra plus qu'elle avait un
11 constat. Je suis conscient de ça. T'sé, veut
12 dire...

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Vous le savez. Vous savez qu'on s'en va vers un
15 mandat d'emprisonnement quelque temps après.

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 Ça peut être une conséquence. On sait que ça peut
18 être une conséquence. Ça fait que... parce qu'il
19 pourrait arriver qu'il le paye, là. T'sé, je
20 présume de rien, là. Je veux pas... mais oui, ça
21 pourrait être une conséquence qu'ultimement, il y a
22 un mandat. Ça, on est conscient de ça. Moi, je le
23 suis conscient puis mes partenaires du milieu le
24 sont aussi. Bon, ça fait que t'sé, c'est un peu ça
25 la démarche, t'sé? Nous, on essaie toujours

1 « avant la détention, où je peux traduire cette
2 personne-là? Où je peux l'amener? Où je peux la
3 conduire? », puis t'sé, regardez ce qui se fait
4 aujourd'hui à Beauce-Sartigan où il y a un service
5 vingt-quatre heures (24 h) sur vingt-quatre (24),
6 sept (7) jours par semaine qui accueille les gens
7 qui vivent de l'itinérance, bien, avoir eu ça à ce
8 moment-là, assurément que l'alternative de la
9 détention n'aurait pas été un choix.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Je vous le mentionne puis regardez votre dernier
12 souligné... le dernier paragraphe. C'est tout en
13 votre honneur, vous parlez d'une adaptation d'une
14 approche de réduction des méfaits et non de
15 judiciarisation ce qui aurait plus d'impact
16 positifs à long terme.

17 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

18 Bien, oui. Tout à fait d'accord avec ce que j'ai
19 écrit à ce moment-là. On était animé par ce
20 sentiment-là. On était animé par ça. On veut pas
21 judiciariser les gens qui sont vulnérables, mais
22 ultimement, faute d'alternative, bien, on
23 appliquait la loi.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K. Ça, c'est le vingt et un (21) mars. On va

1 reculer vingt-quatre heures (24 h) avant.

2 On va aller au vingt (20) mars. Je vous amène
3 à l'annexe O, qui est une note explicative,
4 toujours envoyée à monsieur Piquette par vous-même
5 et toujours dans l'état de la situation. Alors
6 vous parlez d'une entrevue que vous avez faite et
7 là vous... j'ai partagé avec mon intervenant les
8 éléments suivants:

9 « Phénomène présent depuis plusieurs
10 années, sentiment de sécurité de la
11 population et particulièrement des
12 commerçants ont été signalés à de
13 nombreuses reprises dans de nombreux
14 médias. »

15 L'avant-dernier trait en bas:

16 « Par moment, la seule option pour le
17 policier est la détention de l'individu
18 pour éviter le risque de récidive.
19 L'offre de service a été considérablement
20 augmentée dans les trois (3) dernières
21 années, mais une évaluation devrait être
22 faite par les partenaires concernés:
23 dortoir, vingt-quatre (24) sur
24 vingt-quatre (24), sept (7) jours sur
25 sept (7), centre de dégrisement. »

1 Et vous parlez, toujours le dernier item:
2 « Formation sur l'itinérance absente. » Ces
3 thèmes-là, ça revient toujours.

4 Vous avez pas de formation, on ne vous donne
5 pas de formation sur les phénomènes d'itinérance,
6 particulièrement l'itinérance autochtone, et vous
7 nous dites aussi « je n'ai pas de moyens. Souvent
8 j'en arriverais à la détention. » C'est ça que
9 vous dites à monsieur Piquette?

10 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

11 Bien, ce qu'on peut... ce qu'on peut noter c'est
12 que, dans les différentes notes que j'ai écrites,
13 il y a une cohérence. D'année en année, de mois en
14 mois, les mêmes thèmes reviennent. La situation
15 est adressée telle qu'on la vit. Bon, est-ce
16 que... t'sé, la formation, je peux porter à
17 l'attention du Commissaire, la formation agrandit
18 de jour en jour. À chaque fois qu'on est en
19 contact avec les gens qui vivent de situation
20 vulnérable avec nos partenaires, je tiens à mettre
21 aussi à profit le travail de madame Sylvie
22 Simoneau, qui elle était sur toutes les tables,
23 puis elle nous partageait son savoir aussi, qui
24 aidait à aiguiller notre travail sur le terrain.
25 Mais de formations formelles sur l'itinérance en

1 tant que telle, je crois pas qu'il en existe.

2 Honnêtement, je crois pas qu'il en existe.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Je veux juste terminer cette journée-là du vingt
5 (20) mars. Tournez la page. Quand vous parlez des
6 impacts et c'est le dernier que vous mentionnez
7 « vulnérabilité lors de certaines interventions en
8 fonction du cadre légal. » Quelle est votre
9 préoccupation? Qu'est-ce qui est préoccupant au
10 niveau de la vulnérabilité d'un policier?

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Bien t'sé, dans le sens, je fais appel à celle-là,
13 de détenir quelqu'un pour un constat d'infraction.
14 T'sé, oui, c'est permis. Oui, on peut le faire.
15 Mais ultimement, t'sé, quand on fait la balance de
16 la justice, si vous me permettez l'expression,
17 t'sé, je détiens quelqu'un pour cinq, six, sept,
18 huit heures parce qu'il est ivre. Je lui émets un
19 constat d'infraction parce qu'il n'a pas respecté
20 la réglementation. Mais est-ce que ça
21 nécessiterait une détention? T'sé, c'est... je
22 suis toujours préoccupé par cet élément-là. Je me
23 dis, t'sé, en bout de ligne, est-ce que c'est la
24 bonne solution pour régler le problème? Ça fait
25 que c'est ça le niveau de vulnérabilité. Je me

1 dis, la société, éventuellement, va peut-être se
2 positionner. Peut-être que les lois et les
3 règlements changeront, mais t'sé, c'était vraiment
4 plus une opinion, là.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Vous sentez une vulnérabilité pour les policiers.
7 J'aimerais vous amener une seconde à l'annexe V
8 parce qu'il suit dans le temps au vingt (20) juin.
9 Au sept (7) juin, excusez-moi. Capitaine
10 Pelletier, qui écrit toujours à l'inspecteur-chef,
11 monsieur Piquette, on est le sept (7) juin. Alors
12 on parle des membres du comité, l'analyse et
13 commentaires. Vous faites référence à l'existence
14 du comité qui, en passant, le sept (7) juin, il
15 vient juste... l'Escouade vient juste de commencer:
16 « À la SQ, deux (2) cadets policiers seront
17 assignés au centre-ville dès le neuf (9) juin. »
18 Bon. Les derniers points en bas de la page:
19 « actions prévues pour cet été: appliquer les lois
20 et règlements avec rigueur. » C'est le premier
21 point qui est souligné. Est-ce que c'est encore...
22 c'est ça, on va d'abord et avant tout appliquer les
23 lois et les règlements en vigueur, particulièrement
24 la réglementation municipale?

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 C'est un point parmi tant d'autres. On aurait pu
2 les mettre dans un autre ordre, mais à la base, le
3 travail du policier implique l'application des lois
4 et des règlements. C'est dans ce cadre-là que
5 c'est écrit. C'est pas écrit en disant "la
6 priorité, c'est de donner des constats ou
7 d'appliquer la réglementation." On a, avant tout,
8 puis je tiens à le préciser, Monsieur le
9 Commissaire, une approche qui vise la réduction des
10 méfaits. C'est ça qu'on vise. Mais à quelque
11 part, ça fait partie de notre mission.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 De donner plus de *tickets* au règlement municipal?

14 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

15 Pas plus. De donner des constats, sachant très
16 bien que plus on est présent au centre-ville, plus
17 que la présence est constante, qu'il risque d'y
18 avoir davantage de constats d'émis. On en est
19 conscient de ça.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Vous êtes conscient aussi, vous l'avez dit, des
22 constats qui sont souvent donnés à une clientèle
23 vulnérable qui n'a pas de revenu, qui est
24 complètement ivre. Vous avez dit qu'il va jeter le
25 papier le lendemain. Et ça, ça va se rendre

1 jusqu'au mandat d'emprisonnement à la cour
2 municipale.

3 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

4 Bien, on est conscient que lorsqu'on émet ces
5 constats-là, il y a un certain nombre de gens qui
6 vont... qui vont les payer. Il y en a d'autres qui
7 vont les ignorer, mais ultimement, l'action
8 policière nécessite de prendre action à défaut
9 d'avoir une ressource pour l'accueillir parce qu'il
10 est important dans ce qui est amené, Monsieur le
11 Commissaire, de préciser qu'au départ, le policier
12 observe quelque chose. Il va le demander en vertu
13 de quelle loi il va intervenir. Réglementation
14 municipale, Code criminel ou autre loi et
15 règlement? Dans un cas où on touche les gens qui
16 vivent d'itinérance ou d'errance,
17 essentiellement... pas essentiellement, mais la
18 majorité du temps, c'était la réglementation
19 municipale. Bon, ivre sur la voie publique, bon,
20 ce type de réglementation-là. Le policier
21 observait. Avant d'émettre le constat, il
22 évaluait. Je leur disais, avec un message verbal,
23 « cessez ce comportement-là. » Les gens devaient
24 le cesser. Alors souvent ils arrêtaient, ils
25 cessaient et ils déambulaient, allaient plus loin,

1 mais éventuellement il y avait une deuxième,
2 troisième et quatrième reprise, et ultimement un
3 constat d'infraction a été émis.

4 Je veux juste porter la nuance que c'est pas à
5 chaque fois qu'on intervenait ou qu'on observait
6 une infraction, peu importe la loi ou le règlement,
7 qu'il y avait une émission d'un constat ou
8 l'arrestation d'un individu. Évidemment, lorsqu'on
9 parle du Code criminel, la marge de manœuvre est
10 moins grande.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 O.K.

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 On est d'accord, là.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Mais on parle d'une marge de manœuvre. On parle du
17 pouvoir discrétionnaire du policier.

18 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

19 Tout à fait. Le policier, le pouvoir
20 discrétionnaire, il l'a à tous les jours, mais à un
21 moment donné, on travaille aussi dans la réduction
22 des méfaits pour cesser un comportement. C'est
23 aussi notre mandat de cesser un comportement puis
24 il faut pas oublier qu'on a aussi la préoccupation
25 des commerçants. Commerçants, on a une lettre d'un

1 commerçant du centre-ville puis il dit « moi, je
2 vous appelle puis vous faites rien. Bien là,
3 allez-vous faire quelque chose? » Bien, t'sé,
4 quand on a un appel de quelqu'un, un citoyen qui
5 nous dit "il se passe telle situation chez nous",
6 nonobstant qui cause le problème, on a une
7 obligation d'intervenir. Le policier fait son
8 analyse. Il va regarder les tenants et les
9 aboutissants de la situation et il va en arriver à
10 une conclusion. La conclusion peut prendre
11 différents chemins. C'est selon chacune des
12 situations. Il est difficile pour moi de vous
13 dire, mais le policier ultimement décide "je donne
14 un constat ou j'en donne pas. J'arrête ou j'arrête
15 pas." Ultimement, c'est lui en fonction de
16 l'analyse qu'il fait de l'évènement.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Je vais juste... on va juste profiter sur ce
19 thème-là parce qu'on vient d'en parler du pouvoir
20 discrétionnaire de l'agent de la paix. Juste pour
21 revenir quelques minutes en arrière, vous nous avez
22 parlé du problème que vous aviez d'amener des gens
23 qui étaient ivres sur la rue. Quand il y avait
24 d'autres ressources, on les amenait au poste pour
25 les détenir pendant quelques heures. Est-ce que

1 vos policiers remettaient systématiquement à ce
2 moment-là des constats après au moment où on
3 libérait la personne? Est-ce qu'ils le faisaient
4 systématiquement croyant qu'ils avaient
5 l'obligation de faire pour légaliser entre
6 guillemets la détention?

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Il y avait un constat d'émis.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Il y avait un constat d'émis.

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Je vous dirais... t'sé, j'ai pas d'analyse
13 statistique à cet égard, mais je vous dirais selon
14 mes connaissances de ce moment-là, chaque détention
15 nécessitait l'ouverture d'un rapport d'événement,
16 rédaction d'un constat d'infraction où on
17 documentait dans le rapport d'évènement, bien,
18 qu'est-ce qui avait à la détention, ce qu'on avait,
19 et cetera puis le constat a été remis à la personne
20 le lendemain, là.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 C'est votre compréhension, ça, dans les années deux
23 mille quatorze (2014) sous la période de l'Escouade
24 du centre-ville.

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Bien, pas nécessairement sous l'égide de l'Escouade
2 du centre-ville. C'était ça...

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 À la période.

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Je vous dirais même tout le temps. De connaissance
7 t'sé, je vous dis depuis ce matin, en
8 quatre-vingt-douze (92) comme... j'ai commencé
9 comme policier, lorsqu'on détenait quelqu'un, il y
10 avait l'émission d'un constat.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Et je vous pose spécifiquement la question,
13 avez-vous appris, depuis ce temps-là, qu'un
14 policier n'est pas obligé de remettre un constat à
15 quelqu'un qu'il a détenu pendant un certain nombre
16 d'heures pour sa propre protection? L'avez-vous
17 appris?

18 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

19 Oui. Tout à fait. Mais les politiques ou les
20 interventions en matière de bonnes pratiques
21 policières changent. La Sûreté du Québec, comme
22 toute autre grande organisation policière, évolue,
23 progresse, s'adapte à sa communauté et on est en
24 lien avec ça. On est en lien vers une progression
25 des organisations policières.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Êtes-vous en train de dire qu'il y avait une
3 politique en deux mille quatorze (2014) qui disait
4 que dès que vous détenez quelqu'un, vous devez lui
5 donner un constat d'infraction?

6 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

7 Il y avait aucune politique à cet égard.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Bon, il y avait pas de politique, mais vous dites
10 ça se faisait systématiquement. Dès qu'on détenait
11 quelqu'un quelques heures en cellule, on devait lui
12 remettre un constat ou une citation à comparaitre
13 si c'était la cour criminelle, là, mais on devait
14 lui remettre un document légal pour justifier sa
15 détention.

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 De mémoire, ce que je vous explique, c'est oui,
18 mais cependant, j'ai pas de statistiques sur les
19 données de gens détenus à savoir est-ce qu'il y a
20 un à chaque fois, donc t'sé, Monsieur le
21 Commissaire, il faut juste porter la nuance. T'sé,
22 je peux pas être convaincu qu'à cent pour cent
23 (100 %) des gens détenus qu'un constat a été émis
24 parce qu'il y a peut-être des cas où le policier a
25 agis avec son pouvoir discrétionnaire, mais qu'il y

1 a eu un rapport d'évènement qui expliquait la
2 détention, mais j'ai pas cette fine
3 connaissance-là.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Vous-même avant de quitter la région, c'est
6 novembre deux mille seize (2016) vous avez quitté?

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Novembre deux mille seize (2016).

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Avant de quitter le poste ou la région de Val-d'Or
11 ou la direction du poste ici, avez-vous informé les
12 policiers de la nécessité ou non d'émettre un
13 constat d'infraction après une détention de
14 quelqu'un en cellule au poste?

15 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

16 Non, j'ai pas fait ça, Monsieur le Commissaire. Il
17 y a pas eu de message ou d'écrit à cet égard-là
18 pour juste remettre les... en perspective qu'en
19 juillet... pas en juillet, mais à l'automne deux
20 mille quinze (2015), c'est le déclenchement de ce
21 qu'on a appelé la crise de Val-d'Or. Évidemment, à
22 partir de ce moment-là, on était plus dans la
23 gestion de crise qu'autre chose, mais vous allez
24 voir dans les prochaines présentations, ça sera
25 peut-être un thème abordé.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Vous mentionnez toujours... on était toujours
3 dans ce document-là du sept (7) juin qui était
4 l'annexe V. On a vu le thème qui a été appliqué,
5 les lois et règlements et vous parlez dans les
6 impacts... c'est à la toute fin du document, des
7 tensions, alors là, on va avoir maintenant des
8 agences de sécurité pour la surveillance des
9 détenus. Ça, c'est une chose. Policiers,
10 formation des membres sur le phénomène de
11 l'itinérance et en santé mentale. C'est un souhait
12 que vous faites, ça?

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 Bien, la formation, oui, c'est un souhait. T'sé,
15 au niveau de la santé mentale, les policiers ont
16 été formés, mais cependant, t'sé, au niveau des
17 critères ou des caractéristiques spécifiques au
18 phénomène de l'itinérance ou de l'errance, on
19 n'avait pas... on n'avait pas rien. Comme
20 j'explique depuis ce matin, c'est toujours
21 l'information qui était partagée avec nos
22 partenaires, les observations qu'on pouvait faire
23 du terrain, l'apport qu'on faisait dans chacun des
24 comités nous aidait à avoir une meilleure
25 connaissance du phénomène de l'itinérance, mais

1 comme tel, l'impact que ça pouvait avoir sur le
2 policier patrouilleur qui lui n'assiste pas à ces
3 réunions-là, je vous dirais que c'était plus
4 difficile.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Si je vous demande... on regarde maintenant le
7 projet « Escouade centre-ville » à la toute fin.
8 Si je vous demande... est-ce que cette formation-là
9 que vous souhaitez avoir pour vos agents, à
10 plusieurs reprises vous l'indiquez dans les
11 documents que vous souhaitez cette formation-là.
12 Est-ce qu'il y a déjà eu des formations spécifiques
13 qui ont été données aux agents qui ont participé à
14 l'Escouade du centre-ville en matière d'itinérance
15 autochtone?

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 Bien, pour deux mille quatorze (2014), non.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Deux mille quinze (2015)?

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Deux mille quinze (2015), il y a eu une formation
22 qui s'est donnée par l'UQAt, professeur de l'UQAT
23 qui a été mandatée. On a formé l'ensemble des
24 officiers de la Sûreté du Québec ici en Abitibi
25 Témiscamingue. On a formé aussi les policiers

1 patrouilleurs, mais ça touchait plus le
2 phénomène... pas le phénomène, mais...

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Les réalités autochtones.

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Les réalités autochtones. Exactement.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Ça, c'est la formation qui a été donnée à tous les
9 agents au moment... juste au moment de la crise ou
10 juste avant.

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 Oui, exactement.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Et l'Escouade centre-ville n'existait plus?
15 N'était plus en fonction à ce moment-là?

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 On était toujours en continu. Souvenez-vous, ça a
18 duré à peu près vingt (20) mois où est-ce que là,
19 ça a fini juste avant ou après. Difficile pour moi
20 de vous répondre, mais c'est arrivé dans les
21 moments... dans ces moments-là.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Mais deux mille quatorze (2014) puis les premiers
24 mois d'été, printemps, été deux mille quinze (2015)
25 jusqu'en juin deux mille quinze (2015), il y a

1 aucune formation spécifique qui est donnée aux
2 agents?

3 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

4 Pas sur l'itinérance comme telle.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K. Monsieur Drolet?

7 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

8 Oui.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Et je vais demander aux participants... « Bilan de
11 la visite des commerces deux mille quatorze
12 (2014) ». C'est la pièce P, et on va se préparer à
13 l'avoir à l'écran tout à l'heure, Madame Leduc.
14 Oui, s'il vous plaît. Vous pouvez peut-être mettre
15 le... oui, ça va. Visite des commerces.

16 Alors monsieur Drolet, vous reconnaissez ce
17 document-là? Et si je vous dis qu'à la première
18 page, c'est un document daté du vingt et un (21)
19 mars deux mille quatorze (2014) préparé par
20 vous-même, monsieur Drolet et un autre agent du
21 poste de la Sûreté du Québec de Val-d'Or.

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Oui.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 C'est exact?

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Oui.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Présenté au capitaine Pelletier, Lieutenant
5 Saulter, madame Simoneau; en fait, présenté à la
6 Sûreté du Québec. On sait que, depuis le mois de
7 janvier, Monsieur Pelletier, vous aviez le projet,
8 l'Escouade centre-ville était déjà préparé qui a
9 commencé en juin et entre-temps, c'est la fameuse
10 visite qui est faite des commerçants. Je vais
11 inviter monsieur Drolet. On va parler de certains
12 des thèmes qu'on retrouve dans cette visite-là.
13 Première ligne et là, je vais chercher ce qu'on
14 appelle des « *highlights* », juste des... bon, la
15 première ligne :

16 « L'itinérance inquiète, insécurise et
17 suscite la grogne chez la très grande
18 majorité des commerçants rencontrés. De
19 plus, certains commerçants s'inquiètent
20 devant une diminution de leur chiffre
21 d'affaires. »

22 Vous avez constaté ça. Ça vous a été dit.

23 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

24 Oui. À plusieurs reprises.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 À plusieurs reprises. « L'itinérance est un sujet
2 qui prédomine largement les discussions » et la
3 ligne... deux (2) lignes plus bas:

4 « La situation est visible à toute heure
5 du jour ou de la nuit, particulièrement à
6 la fermeture notamment lorsqu'il fait
7 noir. »

8 Ça va?

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 Oui. On parle de commerçants, d'employés qui nous
11 faisaient part qu'ils avaient peur de sortir de
12 leur commerce.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Deux (2) lignes plus bas toujours:

15 « la grande majorité des personnes
16 rencontrées semblent enclin à faire
17 partie de la solution. Toutefois,
18 certains sont plutôt hésitants à modifier
19 des installations ».

20 Là on parle des directives, franchise pour
21 certains, franchisés. Investissement considérable,
22 manque d'intérêt. O.K.? Alors on comprend que les
23 gens sont pas nécessairement intéressés à investir
24 peut-être les...

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Oui parce que ça représente des coûts.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K. L'avant... les trois dernières... les cinq
4 (5) dernières lignes:

5 « Les commerçants ne sont pas bien
6 informés sur la situation de
7 l'itinérance. Les ressources ouvertes à
8 ces gens et des efforts mis en place ».

9 Vous avez constaté ça?

10 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

11 Oui. Dans le fond, on avait marqué cette
12 phrase-là, moi et l'agent Doyon, parce que ça
13 revient à ce qu'on disait tantôt, les gens
14 appelaient la police pour faire face à la situation
15 d'itinérance et on leur informait que, t'sé, la
16 police, sa mission n'est pas un travail social, et
17 là on se rendait compte que certains commerçants
18 avaient le réflexe d'appeler tout de suite la
19 police, alors qu'ils pouvaient, t'sé, soit demander
20 conseil soit à des chambres de commerce ou quoi que
21 ce soit, pour avoir de l'assistance du CISSS et
22 tout ça. Donc c'est pour ça qu'on a marqué, parce
23 qu'on a vu que les gens avaient tendance à jeter
24 beaucoup, beaucoup dans la cour de la police, alors
25 que c'est un problème qui est fondamentalement

1 social, là.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Les... dans les autres constatations que vous
4 faites, là, la ligne suivante:

5 « Les commerçants situés sur la 3^e
6 Avenue...

7 - on spécifie entre quelle rue et quelle rue -
8 ... démontrent beaucoup d'inquiétude,
9 d'appréhension,...

10 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

11 Oui.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 ... de questionnement face au projet de
14 transformation d'édifice abritant le
15 château Louis. »

16 Est-ce que c'est pas l'application du syndrome
17 « pas dans ma cour », ça?

18 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

19 Bien en fait, nous ce qu'on nous mentionnait lors
20 de la visite des commerçants, c'est que l'ensemble
21 des commerçants était d'accord avec l'ouverture
22 d'un centre de jour qui est devenu plus tard chez
23 Willie, mais effectivement, les commerçants qui
24 étaient autour de l'endroit qui était visé et c'est
25 pas une cachette parce qu'il y en a qui ont pris...

1 qui ont pris la parole dans les médias pour
2 dénoncer ça. Nous, ils nous l'ont exprimé et ce
3 qu'on a fait, nous, c'est qu'on... puisqu'on
4 l'avait dans nos rapports, on avait pris en notes.
5 On l'a exprimé dans le rapport qu'il y a là parce
6 qu'ils avaient peur de ce qui pouvait se situer
7 autour de l'établissement.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Madame Leduc, la page quatre (4), s'il vous plaît
10 qui est la page suivante. L'itinérance, alors, on
11 va avoir... l'itinérance au centre-ville. Vous
12 avez le document devant vous?

13 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

14 Oui.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Bon, le deuxième paragraphe :

17 « En regroupant les témoignages, nous
18 pouvons tracer un portrait éclairé de la
19 situation. Le groupe d'itinérants est
20 composé grosso modo d'une vingtaine
21 d'individus ».

22 Ailleurs, des fois, on parlera d'une
23 trentaine d'individus. Monsieur Pelletier, tout à
24 l'heure, avait parlé de... bon, d'une:

25 « (...) vingtaine d'individus

1 majoritairement issus des communautés
2 autochtones, un noyau dur d'environ une
3 dizaine de personnes se trouve à Val-d'Or
4 en permanence. D'autres personnes
5 gravitent autour du noyau. Certains sont
6 de passage, d'autres demeurent dans la
7 ville pendant quelques jours ou quelques
8 semaines. L'été, le groupe s'agrandit. »

9 Sautez le paragraphe suivant, allez au
10 paragraphe 4: « le secteur... - c'est celui qui est
11 souligné.

12 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

13 Oui.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 « Le secteur problématique est
16 principalement inclus entre la 4^e et la 8^e
17 Rue, entre 2^e et 5^e Avenue. Nous pouvons
18 penser que les gens quittent... »

19 - et là je comprends que c'est des présomptions que
20 vous avez à ce moment-là -

21 ... nous font penser que ces gens
22 quittent le dortoir le matin, se
23 déplacent vers l'est pour se procurer des
24 boissons à certains endroits et...

25 - on continue -

1 ... le groupe se retrouve par la suite à
2 différents endroits dans la ville et ils
3 flânent devant et derrière les commerces,
4 dans les parcs, les stationnements,
5 déambulent dans les ruelles. Ce groupe
6 profite de l'achalandage du centre-ville
7 pour mendier de façon insistante. On
8 dénote un très grand nombre de vols à
9 l'étalage perpétrés par ces individus.
10 Bien souvent, ces actions ne sont même
11 plus signalées à la police et réglées à
12 l'interne. »

13 Et 6:

14 « Ces hommes et ces femmes ne sont pas
15 nécessairement dangereux. Toutefois, par
16 leur physique imposant, par leur nom, par
17 le fait qu'ils sont régulièrement en état
18 d'ébriété et qu'ils quêtent avec
19 insistance, ils effraient plusieurs
20 commerçants et usagers du centre-ville. »

21 Alors ça c'est des constatations que vous
22 faites?

23 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

24 En fait, c'est un résumé de ce que les commerçants
25 nous disaient.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Page suivante, Madame Leduc. On va
3 mentionner à la page suivante qui va s'appeler
4 « Événements signalés par les commerçants ».
5 Voilà. Avec l'itinérance. On va mentionner
6 certains thèmes. Je vais vous amener à peu près au
7 deux tiers de la page, « ...lors de la tournée... »

8 Là on va descendre plus bas Madame Leduc.
9 Voilà. En noir.

10 « Lors de la tournée, six (6) individus
11 problématiques à l'origine d'un grand
12 nombre d'évènements répréhensibles ont
13 été nommés et cités comme étant des
14 *leaders.* »

15 Je vous mentionne qu'on mentionne six (6)
16 personnes et, pour les fins de la démonstration
17 qu'on fait ici, la personne... le premier nom qui
18 serait mentionné à cet endroit-là qui, à
19 l'occasion, dans les documents transféré aux
20 parties s'appelle « Personne 4 », il s'agit de
21 monsieur Jerry Anishnapéo, qui a témoigné devant
22 vous il y a deux (2) semaines, et il y a le nom de
23 cinq (5) autres personnes qui sont mentionnés à ce
24 moment-là. Six (6) individus problématiques d'un
25 grand nombre d'évènements. Pourquoi? Pourquoi

1 pointer six (6) personnes Monsieur?

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 Parce que c'est les commerçants qui nous les... qui
4 nous avaient signalé la présence de ces six (6)
5 personnes-là.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K.

8 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

9 Dans le fond, c'est les commerçants, à la force
10 d'intervenir avec ces gens-là, on nous les nommait
11 par leur nom, leur prénom ou leur nom de famille.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. Alors là on est parti on avait trente (30),
14 une vingtaine. Tantôt on parlait d'une dizaine,
15 puis là on en pointe six (6) maintenant.

16 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

17 C'est ce qui font partie de ce que je qualifiais le
18 noyau dur, mais c'est une expression, je ne sais
19 pas comment on peut l'appeler, mais du groupe qui
20 est en permanence au centre-ville, et les autres
21 gravitent autour.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Le noyau dur.

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Les gens qui sont...

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 C'est l'expression que vous avez pris. Je vais
3 juste... et à la page 6, Madame... vous l'avez pas
4 celle-là? Je vais vous... la page 6, vous l'avez.
5 Il y a trois (3) paragraphes. Dans le paragraphe
6 du milieu, vous dites que... et je vais me
7 permettre de lire, Monsieur le Commissaire:

8 « Une rencontre avec les propriétaires de
9 dépanneur nous a permis d'en connaître
10 davantage sur la situation. Les
11 propriétaires,...

12 - là on mentionne les dépanneurs -

13 ... un certain dit qu'il fait un contrôle
14 au comptoir. Compte tenu que les
15 individus payent leur consommation, il
16 s'agit de clients. Certains de ces
17 itinérants sont interdits d'accès par les
18 propriétaires. Cependant, ces individus
19 mandatent d'autres personnes pour aller
20 se procurer des boissons alcooliques.
21 Selon les commerçants, la vente de
22 boisson, des bouteilles de dix point
23 un pour cent (10.1 %) d'alcool, les un
24 point dix-huit (1.18) litres est
25 lucrative et procure un revenu

1 mais j'aimerais ça que le problème se règle." Donc
2 c'était pour dénoter un peu l'espèce de...

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Dichotomie.

5 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

6 ... de problématique qu'on vivait au centre-ville,
7 et qu'on vit encore - parce que c'est encore le
8 cas, là.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K. Ça fait que là on va aller à la page 10 du
11 document, les recommandations aux patrouilleurs.
12 Et ça c'est le document que vous avez préparé,
13 Monsieur Drolet? « Recommandations aux
14 patrouilleurs de la Sûreté du Québec. » Je vais
15 vous en pointer cinq (5) en particulier, dont la
16 première:

17 « Lutte intensive à la présence
18 intimidante et au flânage dans le secteur
19 du centre-ville. Tolérance zéro à ce qui
20 a trait au blocage des entrées des
21 commerces, flânage ou derrière... devant
22 ou derrière les établissements.
23 Dispersion automatique de tout
24 rassemblement. Trois (3) personnes ou
25 plus qui errent sans but précis dans les

1 rues et ruelles...
2 - et là vous ajoutez -
3 ... - individus bien connus de notre
4 service -... »...
5 On vise qui?

6 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

7 Bien, en fait, on vise la clientèle qui génère des
8 infractions là-dedans, O.K.? C'est pas un groupe
9 d'une communauté en particulier. C'est les gens
10 qui nous ont été rapportés par les citoyens, par
11 les commerçants puis c'est aussi ceux avec qui on
12 fait affaire. Dans le fond ce qui était mentionné
13 là-dedans, c'était... ce qui ressortait, là, quand
14 on regarde les témoignages, c'est que les gens, des
15 commerçants disaient « moi, je ne peux même plus
16 rentrer dans mon commerce parce qu'il y a dix (10)
17 personnes dans mon entrée de commerce. » D'autres
18 nous disaient « moi je ne veux même plus rentrer
19 dans mon sous-sol parce que j'en ai trois-quatre
20 (3-4) personnes qui sont sous mes escaliers, puis
21 ils sont intimidants par leur physique », puis
22 c'est mentionné dans le rapport. C'est pas
23 dangereux. C'est pas des gens dangereux, mais le
24 sentiment de sécurité...

25 Donc, ce qui était mentionné là-dedans

1 c'était, dès qu'on voit des rassemblements qui
2 bloquent des entrées, qui bloquent un
3 trottoir - puis on parle pas de gens qui parlent
4 sur un trottoir, là, c'est pas ça, c'est des gens
5 qui restent là pendant de longues minutes, de
6 longues heures, des fois plusieurs heures, de toute
7 la journée, puis ça bloque l'accès à un commerce -
8 bien c'est de dire aux gens de circuler en fait, de
9 déambuler. Puis c'est pas nécessairement de donner
10 des constats d'infraction, mais c'est de dire...
11 d'accentuer la libre circulation au centre-ville.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. Je vous pose la question. Si moi qui est là
14 avec ma conjointe puis une amie puis on regarde
15 dans les vitrines de magasins, allez-vous m'en
16 donner un ordre de disperser?

17 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

18 Je vous donne un exemple...

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Allez-vous me donner un constat?

21 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

22 Je vous donnerais l'exemple d'un commerçant au
23 centre-ville sur la troisième avenue. Je nommerai
24 pas le commerçant, mais qui était un générateur
25 d'appels. Il nous appelait, il nous appelait et à

1 un bon moment donné, une de ses employés était à
2 l'endroit où elle nous disait toujours de faire
3 circuler les gens. J'ai fait une intervention avec
4 elle. Je suis allé la voir, j'ai dit « Madame,
5 vous nous appelez pour dire que vous voulez pas
6 personne à cet endroit-là et vous êtes là
7 présentement, en train de fumer votre cigarette.
8 Comment, après ça, je peux dire aux gens de
9 circuler? » Donc ça s'appliquait à tout le monde,
10 à tous ceux qui bloquaient les accès ou qui se
11 trouvaient à des endroits où c'était pas permis et,
12 oui, dans les statistiques, beaucoup de gens en
13 situation d'itinérance commettaient ces
14 infractions-là, mais ça s'appliquait à tout le
15 monde et si vous parlez aux usagers du
16 centre-ville, bien, il y a beaucoup de gens que je
17 leur ai dit « bien, pouvez-vous trouver un banc de
18 parc? » ou tout ça et ça a dénoté aussi une
19 problématique au centre-ville qu'il y a
20 peut-être... il manquait à l'époque peut-être de
21 l'espace pour s'asseoir. Maintenant, ils ont créé
22 des parcs, mais à l'époque, il y en avait pas
23 beaucoup.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Mais à cette employée-là, lui avez-vous donné un

1 constat?

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 Non parce qu'à ce moment-là, j'ai fait exactement
4 comme j'ai fait avec tous les autres. C'est-à-dire
5 que si vous regardez le nombre de constats
6 d'infractions que j'ai donnés, ces gens-là avaient
7 eu beaucoup, beaucoup, beaucoup d'avertissements
8 avant aussi, là. Donc si la personne au premier
9 avertissement puis la personne a fait... je me
10 rappelle très bien, un visage en voulant dire
11 « oui, c'est vrai, hein? Tu as raison un peu »,
12 bien, t'sé, il fallait être conséquent aussi dans
13 nos actions.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. Alors il y avait une sélection des gens à qui
16 vous donniez les constats?

17 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

18 Il y avait pas de sélection de gens à qui je
19 donnais des constats. Je fonctionnais toujours de
20 la même façon. Jamais une personne qui commettait
21 une infraction dès le premier ressort, qui avait
22 pas eu d'avertissement pour un attroupement ou quoi
23 que ce soit, je me souviens pas d'avoir donné un
24 constat d'infraction à la première infraction. Si
25 je regarde mon... tous les constats d'infractions

1 que j'ai donnés, c'est après des répétitions et
2 souvent après trois (3), quatre (4) avertissements
3 par jour sinon plus.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 On revient à vos recommandations. Alors la
6 première, on parlait d'une lutte intensive puis on
7 parle de différents moyens pour faire disperser les
8 gens et ça, je comprends que ce sont des
9 infractions au règlement municipal, là.

10 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

11 Oui puis le « trois (3) personnes ou plus », soit
12 dit en passant, si je me trompe pas, là, à moins
13 que ma mémoire fasse défaut, mais ça avait rapport
14 avec le règlement municipal qui précisait un nombre
15 de personnes.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Je me permets de vous poser la question. Vous
18 êtes-vous déjà questionné ou avez-vous déjà eu de
19 l'information sur la légalité d'un tel règlement à
20 l'égard de la charte canadienne des droits de la
21 liberté de...

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Bien...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 ... circulation?

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Moi, c'est pas mon...

3 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

4 Commissaire? Là, de poser une question aussi
5 précise sur la légalité d'une charte dans
6 l'application de son travail... j'ai pas de
7 problématique que vous lui posez des questions,
8 mais là, d'aller chercher une opinion à ce
9 sujet-là, là, par exemple, je trouve qu'on va un
10 petit peu loin dans les questions, là.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon, regardez, la question c'est de savoir s'il
13 s'est informé. C'est pas son opinion.

14 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

15 Non. Moi, j'ai la liste des règlements puis
16 j'applique les règlements que j'ai.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Merci. Le deuxième thème que je veux aborder, il
19 se trouve à peu près au tiers de la page:

20 « Augmenter le nombre d'émissions de
21 constats d'infraction aux règlements
22 municipaux et ne pas hésiter à les
23 signifier à la vue de tous. »

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Oui.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Alors, ça fait partie de la stratégie, « là on va
3 en donner beaucoup de *tickets*. »

4 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

5 Oui, mais pas nécessairement juste à la clientèle
6 itinérante, là. On parle de l'application aux
7 règlements municipaux puis, si je me trompe pas,
8 là, chose qui nous était ressortie souvent aussi,
9 c'est que ça peut être aussi simple que les zones,
10 les espaces pour personnes handicapées, là, parce
11 qu'on faisait... oui, ça faisait partie de mon
12 travail, mais comme je vous ai mentionné tantôt, la
13 patrouille centre-ville c'est un travail de
14 patrouilleurs réguliers, donc c'était général. Je
15 faisais autant de constats d'infractions... pas de
16 constats d'infractions mais, d'opérations en
17 matière de sécurité routière - pour des gens qui
18 portaient pas leur ceinture de sécurité - que je
19 faisais des interventions pour des gens qui étaient
20 stationnés dans des zones pour personnes
21 handicapées. J'étais au centre-ville, donc
22 j'allais avec ma réalité du centre-ville.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Est-ce qu'il y a beaucoup... est-ce qu'il y avait
25 beaucoup, à l'époque, beaucoup d'itinérants de

1 Val-d'Or qui avaient des automobiles puis qui se
2 promenaient dans les rues?

3 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

4 Bien, c'est parce que vous ce que vous dites c'est
5 que j'intervenais uniquement avec les itinérants...

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Non, je vous dis pas ça. Je vous pose des
8 questions,...

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 ... mais j'intervenais au centre-ville, mais il y
11 en a qui en avait effectivement.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K. En relation avec l'itinérance autochtone?

14 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

15 Mais des... c'est pas des personnes en situation
16 d'itinérance. Comme je mentionnais tantôt, il faut
17 penser aussi que dans ce groupe-là au centre-ville,
18 oui, il y a le groupe qu'on appelle « noyau dur »,
19 là, qui est en situation d'itinérance, mais il y a
20 plein de gens qui gravitent autour. Certains ont
21 des voitures, certains habitent dans d'autres
22 communautés, certains travaillent, certains ont des
23 logements, donc dans le groupe qui fréquente le
24 groupe en situation d'itinérance au centre-ville,
25 oui il y en a qui avait des voitures, mais là,

1 est-ce qu'on peut faire le lien avec le
2 stationnement pour personnes handicapées? Non.
3 C'est de la population.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K. Au centre de la page...

6 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

7 Oui.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 « Application rigoureuse de la
10 réglementation municipale en matière de
11 consommation ou déplacement de boissons
12 alcooliques dans le secteur du
13 centre-ville. »

14 « Rigoureuse », c'est toujours l'idée de
15 donner des infractions dès qu'on constate...

16 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

17 Non.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 ... l'infraction? Non?

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Non. C'est d'intervenir lorsqu'on voit une
22 infraction. C'est-à-dire que moi quand
23 j'interviens au centre-ville puis que je vois des
24 gens qui consomment, si j'y allais avec le
25 constat... le constat d'infraction automatique, si

1 je prends par exemple un groupe de cinq (5)
2 personnes qui consomment dans un endroit public, je
3 peux donner facilement de trois (3) à quatre (4)
4 constats par personne. Je pourrais donner le fait
5 qu'ils sont en état d'ivresse dans un endroit
6 public, le fait qu'ils consomment alors qu'ils ont
7 un contenant qui est non scellé, donc ils
8 transportent une bouteille, le fait qu'ils
9 pourraient jeter la bouteille par terre - parce que
10 ça arrive des fois. Quand je parle d'application
11 rigoureuse, c'est d'intervenir, de leur dire
12 « qu'est-ce que vous faites, c'est une infraction à
13 la réglementation municipale », de jeter le contenu
14 de leur bouteille, de jeter la bouteille à la
15 poubelle. Quand on parle d'application rigoureuse,
16 on parle pas nécessairement de constats
17 d'infractions et moi, ma façon de faire était pas
18 comme ça.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Est-ce que c'était entre autres de prendre la
21 bouteille de bière, de la vider à terre... ceux qui
22 avaient une bouteille ouverte?

23 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

24 La façon que moi je fonctionnais, c'est que je leur
25 demandais de mettre un terme à l'infraction puis la

1 façon la plus facile, c'était de vider la boisson.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Mais c'est quelque chose que vous faisiez de
4 prendre la bouteille de bière, de la vider...

5 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

6 Non. Moi, je le demandais. Les gens la vidaient
7 devant moi.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 O.K.

10 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

11 Puis bien souvent quand on me voyait arriver,
12 souvent, on vidait la bouteille en me voyant, là.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 La phrase suivante « traduit en justice
15 systématiquement tout individu qui brise une
16 condition émise dans un dossier au niveau
17 criminel ».

18 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

19 Oui.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Entre autres, on pense à la condition interdiction
22 de consommer de l'alcool. Alors systématiquement,
23 ça, c'est tous les cas.

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Bien, en fait, on n'a pas de pouvoir

1 discrétionnaire en matière criminelle. C'est de le
2 rappeler à cette situation-là.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 O.K. Alors même si on sait que quelqu'un est un
5 alcoolique, un alcoolique chronique à qui on
6 interdit de consommer de l'alcool...

7 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

8 Bien...

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Je vous pose la question, là. Vous savez que c'est
11 ces gens-là vont continuer... vont continuer à
12 boire tant qu'ils auront pas réglé leur problème
13 d'alcoolisme.

14 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

15 Je sais que ces gens-là ont des graves
16 problématiques sociales. Je sais à cette époque-là
17 que la judiciarisation, t'sé, comme on mentionnait
18 tantôt, on le sait que c'est pas la solution
19 parfaite, la situation adaptée, mais à ce
20 moment-là, on n'a pas d'autre chose, donc ce
21 qu'on... ce que moi je pensais personnellement,
22 c'est le fait de judiciariser. Est-ce que le juge
23 pourrait avoir d'autres hypothèses? T'sé, le PAJ,
24 le programme PAJ qui est maintenant en place qui
25 est la justice alternative était... t'sé, on

1 entendait parler de ça, mais il était pas en
2 fonction à ce moment-là. Nous, tout ce que j'avais
3 comme outil, c'était mes constats d'infraction puis
4 lorsque j'intervenais au criminel, c'était de
5 recommander, par exemple, au procureur de la
6 couronne « est-ce qu'on pourrait, t'sé, proposer
7 une thérapie? » ou des choses comme ça. Ça se
8 limitait à ça mes interventions, mais c'était de
9 rappeler aussi aux patrouilleurs - parce qu'il faut
10 se rappeler que, c'étaient des recommandations aux
11 patrouilleurs - c'était de dire « bien, si un juge
12 prend la peine de donner une condition de ne pas
13 consommer, bien, c'est de les appliquer puis pas
14 donner un constat d'infraction pour avoir
15 consommé. »

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Et votre avant-dernière recommandation, « porter
18 une attention particulière au noyau dur du
19 groupe. »

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 On y mentionne encore les six (6) mêmes
24 personnes...

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Oui.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 ... dont la personne numéro 4, monsieur Jerry
4 Anishnapéo. Bon, vous allez y "porter une
5 attention particulière." Qu'est-ce que ça veut
6 dire ça?

7 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

8 Bien, c'est-à-dire qu'on sait... parce que les
9 commentaires des commerçants vont en ce sens que
10 ces individus-là généraient de l'insécurité,
11 généraient des infractions et tout ça. Donc moi
12 étant au centre-ville, bien, c'est sûr que si je
13 vois ce groupe-là de noyau dur qui commence à
14 s'intoxiquer, s'intoxiquer, bien, ça va être de
15 faire des interventions particulières auprès de ces
16 gens-là comme on mentionnait, le fameux... la
17 verbalisation auprès de ces gens-là pour dire « là,
18 vous vous enlignez vers un terrain glissant. Si
19 vous continuez dans cette lignée-là aujourd'hui,
20 bien là, il va y avoir des appels de citoyens, il
21 va y avoir des appels de commerçants » puis moi je
22 veux pas aller *jusqu'à là*, donc les interventions
23 qu'on faisait souvent, c'est quand je voyais par
24 exemple des gens qui consommaient dans un endroit
25 public, exemple un parc, j'allais les voir puis je

1 leur disais « si vous trouvez un endroit privé
2 qui... dont le propriétaire vous donne accès, moi
3 j'irai pas intervenir là-bas, on n'est pas dans un
4 endroit public. » T'sé, j'étais conscient qu'eux
5 avaient... t'sé, dans certains cas c'est physique,
6 ils doivent consommer de l'alcool, sinon ils
7 peuvent pas fonctionner de leur journée. Je le
8 sais ça. Mais moi je suis ici pour appliquer la
9 loi. Ça fait que je leur disais « si vous allez à
10 un endroit... » Un endroit qu'ils avaient trouvé
11 c'était la voie ferrée, ce qu'on appelle la "*train*
12 *track*".

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui.

15 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

16 Bon. Cet endroit-là, ils l'avaient trouvé et à ce
17 moment-là, ça générait pas d'appel, donc moi, O.K.,
18 étant au centre-ville, j'allais pas nécessairement
19 tout le temps là si j'avais pas d'appel parce que
20 c'était un secteur qui était isolé jusqu'à ce que
21 l'intervenante du Centre d'amitié autochtone me
22 dise « il se passe des chose qui sont pas le *fun*
23 là, il y a des gens qui sont agressés », et jusqu'à
24 ce qu'on commence à avoir des vols sur la 5^e
25 Avenue, de sous-vêtements sur les cordes à linge,

1 de chaises de patios, et là les introductions par
2 infraction dans les logements et ainsi de suite, et
3 là, à ce moment-là on a été forcé. Donc moi, mon
4 intention c'était pas de brimer dans le fond, ce
5 qu'ils faisaient, mais c'était de leur dire « il y
6 a un centre-ville, les lois sont faites pour être
7 respectées au centre-ville, si vous trouvez un
8 endroit sécuritaire puis qui génère pas d'appel,
9 moi j'irai pas intervenir. »

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Et je terminerai avec la page 13, Madame... la
12 conclusion c'était celle-là:

13 « Le centre-ville de Val-d'Or est
14 sécuritaire. Il n'est pas plus dangereux
15 de déambuler à Val-d'Or que partout
16 ailleurs au Québec. Les agressions
17 envers les usagers et commerçants sont
18 très peu nombreux. Bien souvent, il
19 s'agit d'actes isolés. Toutefois, le
20 sentiment de sécurité des usagers du
21 centre-ville et commerçants est
22 grandement affecté. La peur est un mot
23 qui revient à grande majorité.
24 L'itinérance du centre-ville dérange et
25 est irritante. »

1 C'est votre constatation que vous faites à ce
2 moment-là?

3 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

4 Oui.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Dans le fond, il y a peut-être pas un problème. Il
7 y a peut-être une question de perception, un
8 sentiment d'insécurité?

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 En fait, oui, puis si je me trompe pas, dans le
11 rapport je le mentionne aussi, qu'il y a des gens
12 qui sont vites sur le téléphone. Il y a des gens
13 qui sont vites à appeler, puis qu'il y a une
14 intolérance. Ça, je le reconnais. Il y a des
15 commerçants qui nous appelaient puis on arrivait là
16 puis il y a pas d'infraction, c'est des gens qui
17 déambulent sur le trottoir. Ça, oui.

18 Sauf que, ce qu'on nous rapportait également,
19 quand je parle d'irritation, ce ne sont pas des
20 gestes à caractères violents, mais ce sont plutôt
21 des infractions répétées à la réglementation
22 municipale. L'exemple qui me vient en tête... en
23 fait j'ai deux (2) exemples: un commerce au
24 centre-ville qui s'est fait souiller d'excréments,
25 un autre commerce où le propriétaire

1 quotidiennement se faisait uriner sur sa portière
2 de voiture. C'est pas des infractions de violence
3 mais c'est irritant, donc c'est la partie... c'est
4 ce que je voulais exprimer dans ce...

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K. Avez-vous... Monsieur Drolet, avez-vous déjà
7 fait des interventions à la cour municipale afin
8 que les mandats d'emprisonnement sortent plus vite?

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 En fait, moi mon rôle à la cour municipale,
11 c'est-à-dire qu'avec la proximité que j'avais avec
12 la clientèle du centre-ville, on m'a... on m'a
13 demandé de signifier les documents qui étaient...
14 par exemple, les avis d'audition puis tout ça. Ça
15 c'était mon premier rôle. Deuxième rôle, c'est
16 lorsqu'il y a eu deux (2) comparutions. On m'a
17 demandé d'aller expliquer un peu comme je fais
18 aujourd'hui, c'est quoi la problématique au
19 centre-ville. Pour ce qui est des mandats
20 d'emprisonnement, il faut comprendre que oui, moi
21 j'en ai... t'sé, j'en ai exécuté des mandats
22 d'emprisonnement.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Oui.

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Compte tenu de mon rôle, mais tout ce qui s'est
2 fait avec les mandats d'emprisonnement, c'est tout
3 le juge qui a décidé ce qui se faisait.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Je sais. On part de la décision qui a été rendue
6 ou avant de se rendre à cette décision-là, est-ce
7 que vous avez fait des interventions à la cour
8 municipale pour voir à accélérer le processus? Pas
9 laisser traîner les dossiers et je pense... je vous
10 le dis tout de suite, je pense à des centaines de
11 dossiers pour nos gens, des cas problèmes, le noyau
12 dur, là. Êtes-vous intervenu auprès de la cour
13 municipale pour que...?

14 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

15 Bien, ça serait de me donner beaucoup, beaucoup
16 plus de pouvoir que j'ai en réalité. Dans le
17 fond...

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Je vous demande si vous en avez parlé avec les
20 fonctionnaires de la cour municipale, demandé de...

21 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

22 D'accélérer le processus? Non.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Non? O.K. Mais vous étiez là pour les suivre,
25 pour les exécuter quand ils ont été rendus.

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Oui, parce qu'en fait, je devenais... de par le
3 fait que je donnais, signifiais les documents,
4 j'avais comme un rôle d'agent de liaison non
5 officiel avec la cour municipale à cette époque-là.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K. Et il y a eu une présentation ici. Je vais
8 juste vous donner des chiffres peut-être pour vous
9 aider. Dans un document... un document
10 statistique, déposé ici par madame Gabrielle Lupien
11 le vingt-deux (22) août deux mille dix-huit (2018),
12 la pièce s'appelait PD-2. C'est une analyse
13 statistique des dossiers soumis à la cour
14 municipale. Je vous rappelle les grands thèmes qui
15 apparaissent au rapport de madame...

16 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

17 Me Crépeau, est-ce que c'était dans la
18 documentation soumise au témoin? Parce que...

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 C'est une pièce qui a été déposée ici au mois
21 d'août.

22 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

23 Est-ce que ça a été soumis au témoin, Me Crépeau,
24 dans son...

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Non. Non, mais je fais juste une introduction pour
2 demander à monsieur Drolet s'il est au courant ou
3 qu'est-ce qu'il peut nous en dire. Si je vous
4 disais...

5 **M^e DENISE ROBILLARD :**

6 Peut-être que le document pourrait être présenté au
7 témoin?

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Bien, on va regarder. Me Crépeau pose une
10 question, on va voir si c'est nécessaire de montrer
11 le document. Peut-être que la question impliquera
12 pas la nécessité de le voir.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Peut-être aider...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Chaque chose en son temps, là.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Monsieur Drolet, savez-vous quel est le pourcentage
19 d'autochtones dans la... à Val-d'Or?

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Non. J'ai entendu certains chiffres, mais le
22 pourcentage, je peux pas...

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Quatre pour cent (4 %), est-ce que vous avez déjà
25 entendu ce chiffre-là?

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Moi, j'ai entendu plus un deux (2) à trois mille
3 (3 000), là, environ.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Personnes. O.K.

6 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

7 Oui, personnes.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Mais vous êtes pas capable de traduire en
10 pourcentage.

11 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

12 Non, j'ai pas fait le calcul.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Si... savez-vous combien parmi tous les constats
15 qui ont été émis par le poste 144, qui est le poste
16 de Val-d'Or, savez-vous... en matière de paix et
17 bon ordre, en vertu des règlements municipaux,
18 savez-vous quel pourcentage de ces constats-là ont
19 été émis à des personnes autochtones?

20 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

21 Je me souviens d'avoir vu ces statistiques-là, mais
22 ce matin, là, à brûle-pourpoint, je peux pas vous
23 les...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Madame Lupien a déposé un chiffre à l'effet que

1 soixante-quinze pour cent (75 %) des constats qui a
2 été émis en matière paix et bon ordre étaient remis
3 à des personnes autochtones. Savez-vous combien
4 de... quel est le pourcentage de ces constats-là
5 qui ont été émis en matière de paix et bon ordre
6 chez des personnes autochtones se sont terminés par
7 des mandats d'emprisonnement par rapport à la
8 population allochtone?

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 Non. Ça, j'ai aucune idée.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Non? Je vous dis... si je vous dis cent pour cent
13 (100 %)? Les seuls mandats... c'est ce que Madame
14 Lupien a analysé des statistiques de la cour
15 municipale. Les seuls mandats d'emprisonnement
16 émis par la cour municipale de Val-d'Or
17 concernaient des personnes autochtones.

18 **M^e DAVID CODERRE :**

19 Écoutez, Monsieur le Commissaire, là, on rentre
20 dans de la plaidoirie.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Non, non. Regardez...

23 **M^e DAVID CODERRE :**

24 Le témoin a répondu qu'il connaissait pas
25 l'information.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça va Me Coderre, là.

3 **M^e DAVID CODERRE :**

4 Je ne sais pas où ce qu'on s'en va, là.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Bien moi, je vais laisser aller Me Crépeau. On va
7 voir où il va. En fait, il lui demande s'il est au
8 courant. Alors il est au courant ou il l'est pas.

9 **M^e DAVID CODERRE :**

10 Non, justement.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Vous vous objectez? Je rejette votre objection.
13 Continuez Me Crépeau.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Alors est-ce que vous êtes au courant que ça?

16 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

17 Non. Je l'apprends aujourd'hui.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Êtes-vous surpris de ces chiffres-là qui
20 apparaissent d'une étude qui a été déposée ici, à
21 la Commission?

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Surpris? Oui, mais il y a bien des données que
24 j'ignorais, là. Ça fait que...

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Que vous ignorez, O.K.

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 Il faudrait que je prenne le temps aussi de lire
4 complètement le rapport.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K. On va regarder quel... vous aviez fait un
7 compte rendu au capitaine Pelletier à la fin de
8 votre saison... - attendez, je vais m'assurer
9 d'avoir le bon document. J'ai pas la bonne cote.
10 Je vais juste le laisser de côté. Vous avez été
11 appelé à préparer aussi... on y reviendra tout à
12 l'heure, là, vous avez fait un compte rendu de la
13 saison deux mille quatorze (2014), et avez-vous
14 communiqué à nouveau avec le capitaine Pelletier
15 pour préparer la saison deux mille quinze (2015) de
16 l'escouade?

17 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

18 Pour répondre à votre question, la communication
19 était constante avec soit le capitaine Pelletier à
20 l'époque, ou le lieutenant Saulter qui, dans le
21 fond... qui sont les deux responsables, parce que
22 comme je vous mentionnais, oui, moi j'ai soumis
23 l'idée de faire de la patrouille à pied, mais
24 l'initiative et toute l'activité était dirigée et
25 commandée par la direction du poste.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Allez à la pièce qui s'appelle « BB ». Il y
3 a deux (2) « B », là. Il s'agit d'un courriel
4 envoyé par monsieur Drolet à capitaine Pelletier le
5 douze (12) octobre deux mille quatorze (2014).
6 Est-ce que vous avez la...

7 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

8 La « PB »?

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 « DD »... « BB ».

11 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

12 « BB »? O.K. oui. Parfait.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Vous l'avez?

15 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

16 Oui.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui? O.K. Compte rendu de fin saison, alors, bon,
19 vous écrivez à monsieur Pelletier. Première partie
20 de votre rapport est destinée à tous les
21 patrouilleurs et deuxième partie à en mon nom...
22 est mon rôle dans cette opération. Alors vous
23 signez et là, vous avez votre compte rendu.

24 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

25 Oui.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 « Opération centre-ville automne hiver
3 deux mille quatorze (2014), deux mille
4 quinze (2015), stratégies pour l'ensemble
5 des patrouilleurs. Un...

6 - en caractères gras et noirs -

7 ... tolérance zéro secteur voie ferrée. »

8 - le *train track*.

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 Oui.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 « Dans la première... dès la première
13 neige, ne plus tolérer les rassemblements
14 dans ce secteur-là. »

15 C'est exact? Deuxième... dans la stratégie

16 Manoir Val-d'Or :

17 « Ne tolérez aucun flâneur sur les
18 trottoirs autour du Manoir Val-d'Or.

19 Faire circuler toute personne assise dans
20 les marches de l'établissement. »

21 Troisième, pour les ruelles :

22 « personne ne doit rester immobile dans
23 les ruelles du centre-ville. Les gens
24 doivent marcher et quitter les ruelles le
25 plus rapidement possible. Aucun

1 rassemblement toléré. Personne n'est
2 toléré sur les balcons extérieurs. »

3 Parlez-vous des balcons extérieurs des
4 résidences?

5 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

6 Non, non. Les quais de déchargement.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. « ... ou les quais de chargement. »

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 Oui, c'est ça.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Bon.

13 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

14 Les balcons, c'est parce qu'il y a certains
15 commerces au centre-ville que leur quai de
16 déchargement, c'est comme des balcons qui
17 devenaient... - j'ai deux exemples en tête - qui
18 devient un lieu de consommation.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Alors ça c'est votre bilan et c'est la stratégie
21 pour l'année suivante: monter des dossiers
22 criminels, faire le plus souvent possible les
23 dossiers de bris de conditions. Lors des
24 événements criminels, mettre une interdiction de se
25 trouver au lieu de l'infraction, envisager des

1 dossiers de troubler la paix. Alors c'est exact
2 que ça c'est un peu votre bilan, puis vous dites
3 c'est ce qu'il va falloir faire en deux mille
4 quinze (2015)?

5 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

6 C'est pas tant un bilan que de dire qu'il y a
7 certaines stratégies qui ont fonctionné et
8 certaines stratégies qui fonctionnaient pas, et si
9 je prends par exemple « Monter des dossiers
10 criminels », c'est sûr que quand on lit ça, on
11 trouve ça sévère, mais j'ai un exemple qui me vient
12 en tête. Pourquoi j'avais monté ça? C'est parce
13 que c'est un évènement qui s'est produit sur la
14 3^e Avenue en plein milieu de l'après-midi. Deux (2)
15 personnes, qui sont des personnes dans le groupe de
16 personnes itinérantes, qui s'agressent à coups de
17 pelles de jardinage qu'ils venaient de voler dans
18 un commerce - qui est le Tigre Géant pour pas le
19 nommer - et là, bien, il y a toute la circulation
20 qui est bloquée. Ça fait... ça fait un spectacle
21 au centre-ville. On s'entend, là. Les gens
22 crient, les gens se donnent des coups de pelles et
23 ainsi de suite.

24 Bien, à ce moment-là, on n'est plus à l'étape
25 des règlements municipaux, là. On est à l'étape

1 d'avoir troublé la paix pour avoir... Donc dans
2 des cas comme ça, bien, c'est de commencer à
3 envisager du criminel aussi, parce que ça a un
4 impact sur un centre-ville complet.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Ce que je veux dire c'est, ce que vous écrivez,
7 quand vous dites:

8 « Bonjour Jean-Pierre, tu m'avais
9 proposé, lors de notre dernière
10 rencontre, de te soumettre un petit plan
11 pour cet automne, cet hiver... »...

12 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

13 Oui. Ça c'est un plan pour... c'est des prochaines
14 choses qu'on...

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Un plan.

17 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

18 ... qu'on peut faire.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 C'est un plan en six (6) points. On a:

21 « Relever la tolérance zéro secteur voie
22 ferrée, le Manoir Val-d'Or, les ruelles,
23 les vestibules d'entrées, monter des
24 dossiers criminels et visibilité accrue à
25 la fermeture des commerces. »

1 Et on voit, à la toute fin de ce document-là, les
2 patrouilleurs centre-ville automne hiver, les
3 fonctions du patrouilleur, il y a cinq-six (5-6)
4 points dont le sixième est le suivant:

5 « Assurer la liaison avec la cour
6 municipale pour l'émission des mandats
7 percepteurs et mandats
8 d'emprisonnement ».

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 En fait, c'est pas de demander à la cour municipale
11 d'émettre des mandats d'emprisonnement. C'est de
12 les appliquer quand la cour municipale, par
13 exemple, en a là... parce que comme je mentionnais
14 tout à l'heure, ça serait de me donner bien du
15 pouvoir de penser que je donne les lignes
16 directrices au juge Delev de la cour municipale.
17 Dans le fond, c'est d'appliquer ce qui est fait par
18 la cour municipale et de les signifier aux
19 personnes.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 O.K. Si je regarde votre plan à la fin de l'année
22 deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
23 (2015), là, vous excuserez l'expression, mais c'est
24 purement répressif, c'est: *ticket*, constat,
25 arrestation, monter des dossiers, cour municipale,

1 mandat d'emprisonnement. C'est...

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 Oui, mais c'est une... il y a toute une partie
4 prévention qui a été faite aussi.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Oui, mais qui est pas mentionnée du tout dans votre
7 plan deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
8 (2015).

9 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

10 Tout simplement parce que moi j'ai un travail de
11 patrouilleur. Toute la portion « relation
12 communautaire », c'était la sergente Sylvie
13 Simoneau qui le faisait, par les voies... Dans le
14 fond, c'est comme je vous dis, nous on travaille
15 avec les outils qu'on a à notre disposition. Moi
16 je faisais la présence communautaire - je vous en
17 ai donné des exemples tout à l'heure - mais on
18 fonctionnait aussi avec les outils qu'on avait. Je
19 vous le dirais, en deux mille dix-huit (2018), avec
20 les ressources que l'on a actuellement, ça
21 serait... les six (6) points seraient complètement
22 différents, là.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 O.K. L'annexe GG, Jean-Raphaël Drolet qui envoie
25 un courriel à Jean-Pierre Pelletier avec, bon,

1 copie conforme à d'autres personnes: « Bonjour
2 Messieurs... »... On est au dix-huit (18) janvier
3 deux mille quinze (2015).

4 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

5 Oui.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 « Bonjour, messieurs, voici le premier
8 jet du projet de couverture centre-ville
9 pour l'été. Comme discuté, je pense que
10 la patrouille à vélo sera le moyen idéal
11 à répondre aux différentes
12 problématiques. Vous me direz ce que
13 vous en pensez. Je peux modifier tout
14 ça. »

15 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

16 Oui.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Et là, au verso on voit :

19 « Équipe patrouille centre-ville de
20 Val-d'Or. Rôles des patrouilleurs
21 cyclistes: assurer la présence, répondre
22 aux citoyens, rencontrer les
23 commerçants. »

24 Le quatrième point:

25 « Appliquer rigoureusement la

1 règlementation municipale. »

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 On revient au même titre que tout à l'heure, dans
4 le sens que c'est de les appliquer et...

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 O.K.

7 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

8 Oui.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Dernier point, « Assurer la liaison avec la cour
11 municipale ».

12 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

13 Oui.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Dans les objectifs « Intervention efficace auprès
16 de la clientèle de flâneurs »,...

17 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

18 Oui?

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 ... c'est quoi une "intervention efficace auprès
21 d'un flâneur"?

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Bien, c'est de le faire circuler. C'est
24 quelqu'un... par définition, un flâneur c'est
25 quelqu'un qui se trouve à un endroit sans but

1 précis. Ça, c'est la définition même qui est dans
2 le Code criminel si je me trompe pas, donc c'est...
3 la personne qui est à un endroit sans but précis
4 qui bloque l'accès à un commerce ou qui bloque
5 l'accès sur un trottoir ou ainsi de suite. C'est
6 d'agir efficacement pour que cette personne-là...
7 parce qu'on est dans la situation où il faut se
8 rapporter en deux mille quatorze (2014), là, on a
9 des gens qui traversent les rues à Val-d'Or, les
10 citoyens, parce qu'ils veulent éviter un groupe qui
11 bloque un trottoir. On est rendu à cette étape-là.
12 Donc en agissant efficacement avec ces gens-là puis
13 de leur dire « bien, de par votre présence... »,
14 puis on est appuyé par des règlements aussi, qui
15 disent qu'une présence physique peut pas bloquer la
16 circulation d'un trottoir, puis là on y va avec
17 jugement aussi. Si la personne regarde une robe,
18 on s'entend, mais si c'est des gens qui sont là qui
19 consomment sur un trottoir puis qui sont en
20 regroupement, c'est d'agir efficacement pour
21 justement éviter que le problème se poursuive, là.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Mais comment que ça se fait que soixante-quinze
24 pour cent (75 %) des constats, c'est donné juste à
25 des autochtones?

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Bien ça...

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Ils représentent pas soixante-quinze pour cent
5 (75 %) de la population.

6 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

7 Mais cette statistique-là, moi, je peux pas la
8 commenter. Je peux parler de mes interventions à
9 moi.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K.

12 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

13 Mais en général, je peux pas commenter de
14 l'ensemble de mes cinquante (50) autres collègues.
15 Alors ce que je peux...

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Dans les objectifs de deux mille quinze (2015),
18 vous mentionnez cette journée-là, on voit, là, bon,
19 même « Assurer la liaison avec la cour
20 municipale », vous en avez parlé. On devait avoir
21 des interventions efficaces auprès de la clientèle
22 de flâneurs.

23 « Accroître le nombre de constats
24 d'infraction CSR et règlement municipal
25 au centre-ville de Val-d'Or. »

1 Donc « En deux mille quatorze (2014), on en a
2 donné plus. » Vous en donnez beaucoup plus deux
3 mille quatorze (2014)?

4 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

5 Ça, je sais pas les statistiques.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Vous savez pas? Deux mille quinze (2015):

8 « On veut en donner encore plus. Il faut
9 accroître le nombre de constats
10 d'infractions. »

11 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

12 Oui.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 O.K. Encore une fois, les objectifs c'est de la
15 répression, de donner des constats qui vont être
16 donnés à des autochtones, comme monsieur Pelletier
17 disait, des gens qui sont des itinérants qui n'ont
18 pas d'argent et qui paieront pas leur constats, qui
19 vont aller à la cour municipale puis qui vont être
20 condamnés à l'emprisonnement. Vous le savez ça,
21 Monsieur Drolet.

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Je tiens juste à vous rappeler que l'opération
24 centre-ville ne visait pas uniquement la clientèle
25 itinérante. L'opération centre-ville, c'était une

1 opération pour assurer de la visibilité, la
2 sécurité au centre-ville. Et si vous remarquez
3 bien, c'est marqué:

4 « Augmenter le nombre de constats du
5 code de la sécurité routière et du
6 règlement municipal. »

7 Et ça c'est l'ensemble des règlements
8 municipaux. Ça va aussi bien des jeunes qui
9 circulent en vélo sur le trottoir que les gens qui
10 se promènent avec leurs animaux pas de laisse.

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Mais, inquiétez-vous pas, les chiffres que je vous
13 ai donnés, c'était uniquement en matière de paix et
14 bon ordre. Les règlements... les constats au
15 constat du CSR n'étaient pas partie dans ces
16 statistiques-là. Monsieur Drolet, on constate que
17 c'est encore vous qui a envoyé ce message-là, en
18 fait, à vos officiers, au capitaine du poste, au
19 lieutenant, je pense, l'autre est sergent, mais
20 c'est vous qui montez le programme. Vous êtes
21 la... vous êtes...

22 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

23 Non, c'est... Non, non.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 ... le programme.

1 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

2 Je m'excuse, je suis pas le programme. Dans le
3 fond, c'est des suggestions qu'on me demandait,
4 parce que moi je tiens à vous rappeler que mon rôle
5 est exécutant. T'sé, je suis un agent, sauf que je
6 suis face à cette réalité-là à tous les jours. Ça
7 fait que c'est sûr que les officiers qui sont pas
8 sur le terrain à tous les jours me demandaient des
9 conseils, me demandaient avis, mais ultimement, je
10 prenais aucune décision là-dedans, là. Moi c'est
11 des recommandations, puis certaines, peut-être que
12 moi je jugeais qu'elles étaient bonnes puis que la
13 direction jugeait qu'elles étaient moins bonnes.
14 L'ultime décision revenait pas à moi, là.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 O.K. Alors on voit que dans les thèmes que vous
17 portez... vous dites à plusieurs reprises,
18 répression, plus de constats, plus d'interventions.
19 On va aller voir maintenant, Capitaine Pelletier,
20 peut-être je vais vous demander de regarder la
21 pièce II qui est le plan d'action de la lutte à
22 l'itinérance, municipalité de Val-d'Or, deux mille
23 quinze (2015), deux mille dix-huit (2018).

24 **M^e DENISE ROBILLARD :**

25 Excusez-moi d'intervenir à ce stade-ci. Il est

1 onze heures trente (11 h 30). Je pense que c'est
2 la première fois où la Commission ne prend pas de
3 pause. Alors pour des raisons vraiment de confort
4 et sanitaire, on vous demanderait si c'est possible
5 de prendre une petite pause. Les gens sont ici
6 depuis neuf heures (9 h) et il est rendu onze
7 heures trente (11 h 30) et on vous le demande...

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 J'allais vous souligner...

10 **M^e DENISE ROBILLARD :**

11 ... Monsieur le Commissaire si c'était possible...

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Oui, ça va. J'ai compris votre demande.

14 **M^e DENISE ROBILLARD :**

15 Merci.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 On achève pas mal ce bloc-là. Par la suite, on va
18 passer avec Madame Séguin sur l'autre thème
19 complètement différent. Ça fait que j'en
20 profiterais pour prendre la pause peut-être dans
21 cinq (5)...

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bon...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Dix (10) maximum.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ça va.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Monsieur Pelletier, plan de lutte... plan d'action
5 à la lutte à l'itinérance, alors deux mille quinze
6 (2015), deux mille dix-huit (2018), vous avez ce
7 document-là?

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Oui, je l'ai ici.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. Je vous amène immédiatement « Le rôle des
12 policiers », la page 6 de douze (12). Alors on
13 voit tous les différents intervenants, là, qui...
14 le CISSS qui fait ses interventions, le Centre
15 d'amitié autochtone de la Ville de Val-d'Or et on
16 voit, à la toute fin du document, le rôle de la
17 Sûreté du Québec:

18 «Diminuer les situations problématiques
19 vécues dans des espaces publics,
20 attroupements, squattage en méfait,
21 assurer une présence constante policière.
22 L'initiative des policiers cadets durant
23 la période estivale est une collaboration
24 entre la Sûreté et la ville de
25 Val-d'Or ».

1 C'est... vous êtes d'accord avec moi que c'est
2 ce que vous présentez comme étant le plan de lutte
3 à l'itinérance de la ville de Val-d'Or?

4 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

5 Bien, c'est une des interventions.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 Oui.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Il faut comprendre que dans un plan à la hauteur
10 des connaissances qu'on avait à ce moment-là,
11 c'était un document qui est toujours évolutif.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K.

14 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

15 Donc il y a d'autres axes qui peuvent s'ajouter en
16 fonction de notre compréhension des enjeux qui se
17 présentent.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 Monsieur Pelletier, je veux...

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 Oui.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 ... juste vous amener. C'est parce que vous dites
24 « diminuer les situations problématiques dans les
25 espaces publics, assurer une présence policière

1 constante... »

2 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

3 Oui.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 J'ai pas vu nulle part "hausse du nombre de
6 constats, s'attaquer au noyau dur des itinérants."
7 C'est pas mentionné ça, à vos partenaires.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Bien...

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Dites-vous à vos partenaires qu'est-ce que vous
12 faites sur le terrain aux itinérants?

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 Monsieur le Commissaire, si vous me permettez,
15 assurément que dans les communications qu'on a
16 autour des différentes tribunes qui nous est
17 présentées, l'information est transmise. On a
18 toujours agi en transparence. Pour quelle raison
19 cette information n'est pas dans le document? Je
20 suis pas l'auteur du document. Ça fait que t'sé,
21 j'ai pu assister à une rencontre, mais je suis pas
22 l'auteur du document. Ça fait que les actions
23 qu'on a menées au centre-ville surtout dans l'année
24 deux mille quatorze (2014) avec les partenaires qui
25 étaient également au centre-ville nous ont vus

1 travailler. La communication a toujours été
2 constante. Les comités de sécurité publique ont
3 été informés puis il y a différents documents dans
4 ce qu'on a ici qui attestent ça, donc en septembre,
5 notamment, il y a eu des rencontres où on parle
6 puis les élus nous demandent de poursuivre notre
7 travail au niveau du centre-ville, donc ça aussi,
8 c'est des axes...

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 « Poursuivre le travail... », oui, ça va.

11 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

12 C'est dans sa généralité si vous voulez.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Dans sa généralité, mais est-ce qu'on vous demande
15 qu'est-ce que vous avez fait? À l'été deux mille
16 quatorze (2014), il est pas exact qu'on a constaté
17 rapidement une baisse de quarante pour cent (40 %)
18 du nombre de constats émis?

19 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

20 Vous avez raison. Effectivement.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Puis ça a été communiqué ça à vos différents
23 intervenants?

24 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

25 La baisse qui a été constatée, c'est au niveau des

1 cartes d'appels.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Cartes d'appels. Excusez-moi.

4 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

5 Cartes d'appels.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K.

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Ça fait qu'il y a une distinction. Ce qu'il faut
10 comprendre lorsqu'on a moins de cartes d'appels, on
11 travaillait en amont, donc la présence policière
12 pour les différentes actions que Jean-Raphaël et
13 les autres membres du poste ont pu faire, bien, ça
14 a évité un citoyen, un commerçant à appeler la
15 police. C'est vraiment ça l'impact.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 En fait, j'aimerais terminer avec ce bloc-là, vous
18 demander, l'évaluation, vous en faites, vous,
19 monsieur... l'Escouade centre-ville deux mille
20 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), compte
21 tenu de ce qu'on en sait aujourd'hui et je vous
22 pointe spécifiquement le fait que des individus,
23 dont monsieur Anishnapéo qui a témoigné ici, ont
24 été condamnés à... dans le cas de monsieur
25 Anishnapéo, plus de trente-neuf (39) mois de

1 pénitencier pour des infractions d'avoir fait... et
2 là je vais être gentil, là, pipi dans le parc,
3 boire de la bière sur les places publique,
4 uniquement des infractions de paix et bon ordre aux
5 règlements municipaux. Est-ce que ça rentre dans
6 les valeurs de la Sûreté du Québec quand on parle
7 du respect des droits et des libertés des gens?

8 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

9 Bien moi je pense qu'il faut voir la conséquence
10 des infractions dans la globalité de l'action
11 juridique. Il faut comprendre que nous on est
12 intervenu sur le terrain toujours avec les mêmes
13 préoccupations qu'on a énoncées depuis ce matin.
14 La conséquence, elle a résulté à une autre action
15 judiciaire dans lequel moi je suis pas l'acteur.
16 C'est pas moi qui émets le mandat. C'est pas moi
17 qui détermine une peine de détention. Il y a
18 d'autres acteurs qui ont peut-être passé ici et
19 expliqué le pourquoi, mais j'ai pas d'autres
20 commentaires à cet égard, là.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 C'est pas vous qui émettez le mandat mais c'est
23 vous qui émettez le constat au début.

24 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

25 Bien, oui. Tout à fait, mais toujours sur le même

1 principe, hein? On informe. Il y a un contact
2 verbal. On donne des indications, mais ultimement,
3 il va arriver qu'il y a un constat qui va être
4 donné, mais c'était ça, en deux mille quatorze
5 (2014), deux mille quinze (2015).

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 À votre connaissance, vous êtes-vous renseigné?
8 Avez-vous déjà vu d'autres cas à travers la
9 province de Québec ailleurs que Val-d'Or où des
10 gens ont été condamnés à des peines de pénitenciers
11 de plus de trois (3) ans pour des infractions
12 municipales?

13 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

14 J'ai aucune information. J'ai fait aucune requête
15 à cet égard-là.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Puis vous avez pas cherché à le savoir?

18 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

19 Pas du tout.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Est-ce que... maintenant, compte tenu de ce
22 résultat-là, qui est connu aussi et des autres
23 personnes qui faisaient partie du noyau dur, est-ce
24 que c'est... parlez-nous, est-ce que c'est un
25 succès ça, le programme de l'Escouade du

1 centre-ville?

2 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

3 Bien, à savoir si c'est un succès, ça dépend
4 toujours sur quel angle on peut le regarder. Ou
5 c'est un succès et assurément eu une meilleure
6 mobilisation des ressources en deux mille quatorze
7 (2014), l'action policière puis souvenez-vous ce
8 qui a été discuté ce matin. Il faut se rappeler
9 que, dans le contexte, les partenaires avaient des
10 paramètres très, très, très étroits au niveau de
11 l'itinérance. Donc t'sé, on a des gens qui avaient
12 pas la capacité de soutenir une démarche concertée
13 au centre-ville. Ça fait que ça, c'est important
14 de toujours avoir ça en tête.

15 L'action qui a été mis en place sur le terrain
16 en deux mille quatorze (2014) a permis à des
17 partenaires du milieu de se joindre avec nous à
18 l'équipe. Donc il y a des gens du Centre d'amitié,
19 des gens d'autres organismes communautaires qui ont
20 travaillé en collaboration au centre-ville dans le
21 respect de chacun de leurs paramètres. Ça fait que
22 ça c'est... en soi, là, sur cet aspect-là, c'est un
23 succès, parce qu'avant on ne voyait pas ça. On
24 voyait pas cette synergie-là entre les partenaires,
25 pas autour d'une table de discussion, mais

1 réellement dans l'action sur le terrain. Ça fait
2 qu'avant deux mille quatorze (2014), honnêtement,
3 on l'observait moins.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Alors pourquoi on a mis fin au programme en deux
6 mille quinze (2015)?

7 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

8 Bien, le programme... il y a jamais eu de fin comme
9 telle au programme. On n'a jamais dit "telle date,
10 c'est terminé." C'est pas arrivé comme ça.

11 Je vous rappelle ce que ce que j'ai mentionné
12 ce matin. Souvenez-vous qu'à l'automne deux mille
13 quinze (2015), on était arrivé à l'automne deux
14 mille quinze (2015) de la crise de Val-d'Or, bien,
15 a mis une réflexion sur pleins de choses, notamment
16 le travail qu'on faisait au quotidien. On était en
17 gestion de crise, en gestion de situation, qui a
18 fait en sorte qu'on n'était plus au centre-ville.
19 Bon, on était au centre-ville dans les activités
20 quotidiennes, mais là on était vraiment dans la
21 desserte policière normale d'une MRC.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Avez-vous déjà vu depuis... - et ça sera la
24 dernière question - du temps que vous étiez
25 commandant ici, avez-vous déjà vu si un programme

1 tel que l'Escouade du centre-ville, où on visait
2 dans un des objectifs à augmenter le nombre de
3 constats, est-ce que ça a déjà été ailleurs dans
4 d'autres districts de la Sûreté du Québec? Dans
5 d'autres municipalités?

6 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

7 J'ai pas cette connaissance-là, si ailleurs ça a
8 été fait sous le même modèle.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K. J'aurai pas d'autres questions pour
11 Messieurs.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Vous prévoyez combien de temps dans la deuxième
14 partie?

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 On s'était gardé une heure.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 On a la salle jusqu'à une heure.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Oui, je sais. On s'était gardé une heure.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Non, je voulais juste vérifier.

23 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Bon, alors s'il y a des questions, on va y aller
2 immédiatement avant de suspendre puis passer la
3 dernière partie. Me Coderre, je vais commencer
4 avec vous.

5 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

6 Monsieur le Commissaire, j'aimerais bien ça
7 concerter avec mes collègues juste pour les
8 questions si on en a, se concerter afin d'éviter
9 des dédoublements puis peut-être que mes autres
10 collègues aussi voudraient peut-être se consulter.
11 Je parle aussi, il y a d'autres qui sont pas seuls
12 devant les audiences.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Bon, alors...

15 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 S'il vous plaît.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Je vais suspendre dix (10) minutes, puis ensuite on
19 va enchaîner avec vos questions, puis on ajournera
20 pas après, avant de passer à l'autre volet.

21 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

22 Madame Séguin sera prête.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ça va? Parce qu'à une heure, il faut quitter la
25 salle. Alors on prend dix (10) minutes.

1 SUSPENSION

2 -----

3 REPRISE

4 **LA GREFFIÈRE :**

5 La Commission reprend.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui, alors on reprend avec la période de questions.

8 Me Coderre?

9 **M^e DAVID CODERRE :**

10 Non. Pour le moment, j'aurai pas de questions.

11 Merci pour votre témoignage.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Non? Me Boucher?

14 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

15 Non je me réserve ça par l'endroit de peut-être

16 poser des questions après les questions de mes

17 collègues.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Me Riendeau, Me Robillard, c'est la même chose,

20 j' imagine?

21 **M^e VINCENT RIENDEAU :**

22 Aucune question en ce qui me concerne.

23 **M^e DENISE ROBILLARD :**

24 Même chose, Monsieur le Commissaire. Merci.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Bon. Me Charron?

2 **M^e NICOLAS CHARRON :**

3 Même chose, Monsieur le Commissaire.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Me Joncas? Me Miller?

6 **M^e RAINBOW MILLER :**

7 Avant.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui si vous voulez.

10 **M^e RAINBOW MILLER :**

11 Bonjour, monsieur Drolet, monsieur Pelletier. Je
12 représente Femmes autochtones du Québec. J'aurais
13 une question pour monsieur Pelletier. À l'annexe
14 VV du cartable, il y a, en deux mille douze (2012),
15 la SQ a sorti un énoncé de principes en matière de
16 profilage racial. J'aimerais savoir, est-ce que
17 vous avez reçu une formation ou des explications
18 sur ce qui est le profilage racial?

19 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

20 Non. Monsieur le Commissaire, il y avait pas de
21 formation spécifique autre ce qui est écrit sur le
22 document.

23 **M^e RAINBOW MILLER :**

24 Et si je comprends bien, là, vous aviez une
25 escouade du centre-ville qui devait faire des

1 interventions régulièrement avec des personnes
2 itinérantes. Est-ce que ces personnes-là ont reçu
3 une formation sur qu'est-ce que le profilage
4 racial?

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Non plus, Monsieur le Commissaire. Comme mentionné
7 un peu plus tôt ce matin, il y a pas eu de
8 formation spécifique pour les gens qui ont
9 travaillé au centre-ville.

10 **M^e RAINBOW MILLER :**

11 Est-ce que vous pensez que c'est peut-être une des
12 causes pourquoi comme Me Crépeau a parlé plus tôt
13 que soixante-quinze pour cent (75 %) des constats
14 d'infraction pour paix et ordre étaient donnés à
15 des autochtones et parce que vos agents n'ont pas
16 reçu une formation sur le profilage racial?

17 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

18 Ça mérite réflexion, honnêtement, là. J'ai pas...
19 j'ai pas porté attention à ça, mais honnêtement,
20 dans mes observations des vingt-quatre (24)
21 dernières années dans mon bureau. T'sé, j'ai pas
22 noté de comportements de nature raciale, mais bon,
23 j'avais pas eu de formation spécifique non plus.
24 Ça fait que...

25 **M^e RAINBOW MILLER :**

1 Parce que si je comprends bien, là, la genèse, là,
2 de tous ces plans d'action, ce sont des commerçants
3 qui vous ont écrit des lettres ou des individus et
4 dans ces lettres, là, on parle de gens
5 indésirables, d'attroupements autochtones, donc si
6 je comprends bien, les gens avec qui vous
7 interveniez parlaient beaucoup que c'est un
8 problème autochtone.

9 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

10 Bien, la connaissance des citoyens, des
11 commerçants, des gens qui manifestaient un
12 mécontentement par rapport à la situation du
13 centre-ville n'hésitait pas à adresser la situation
14 comme étant une situation qui touchait les gens
15 autochtones sans dire que c'était spécifiquement
16 autochtone, mais on savait que l'itinérance
17 centre-ville dans les messages qui étaient
18 communiqués touchait davantage la clientèle
19 autochtone.

20 **M^e RAINBOW MILLER :**

21 Avez-vous, dans vos interactions avec les gens,
22 essayé de rétablir un petit peu les faits, là? Que
23 ce n'est pas que des personnes autochtones. Il y a
24 d'autres...

25 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

1 Ça faisait...

2 **M^e RAINBOW MILLER :**

3 ... personnes dans la Ville Val-d'Or qui commettent
4 aussi des crimes et des infractions au municipal.

5 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

6 Effectivement, Monsieur le Commissaire. Dans la
7 démarche, on tentait d'atténuer le propos, mais
8 inévitablement, les commentaires que les
9 commerçants nous adressaient étaient en fonction
10 d'expériences vécues, donc ils avaient observé des
11 choses puis ils l'avaient vécu. Ça fait que des
12 fois, avec beaucoup d'émotions, nous communiquaient
13 ça ou quand m'écrivait, bien, je pouvais sentir
14 même à la lecture du document que bon, on n'était
15 pas dans la nuance. Ça fait que t'sé, c'est
16 probablement l'expérience du temps et du vécu.

17 **M^e RAINBOW MILLER :**

18 Et Monsieur Drolet...

19 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

20 Oui?

21 **M^e RAINBOW MILLER :**

22 Vous dans... lorsque vous étiez dans votre
23 programme, est-ce que vous avez vous-même pris
24 connaissance de ce qui est la discrimination
25 raciale? Parce que c'est quand même... on le sait,

1 le SPVM, il y a eu des cas à Montréal.

2 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

3 Bien en fait, j'ai suivi l'actualité comme tous,
4 mais dans le cadre de la formation initiale en
5 patrouille gendarmerie, de l'École nationale de la
6 police, c'est un sujet qui est abordé.

7 Une chose que je voulais préciser également
8 c'est qu'on parle beaucoup de constats
9 d'infractions. Si on regarde les statistiques de
10 constats d'infraction qui ont été émis par
11 moi-même, on parle de deux cent vingt-trois (223)
12 constats d'infractions, mais sur deux cent
13 quatre-vingt-dix-sept (297) jours travaillés, donc
14 si on fait un calcul de moyenne, c'est même pas un
15 constat d'infraction par jour, et je peux vous dire
16 qu'avoir travaillé au centre-ville de Val-d'Or sur
17 une base régulière à sept heures (7 h) par jour, la
18 clientèle itinérante au centre-ville a reçu
19 beaucoup, beaucoup plus d'avertissements,
20 d'encouragements à ne plus commettre des
21 infractions, que de recevoir des constats
22 d'infractions. Parce qu'il suffit juste de
23 regarder les statistiques, donc l'approche, oui, le
24 constat d'infraction, malheureusement comme on
25 mentionnait, on le sait que c'est pas la solution

1 la meilleure, mais c'est... on faisait du mieux
2 avec ce qu'on avait et on faisait ce qu'on pouvait
3 également.

4 **M^e RAINBOW MILLER :**

5 C'est bon, je n'aurai plus de questions.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Bien. Me Joncas? Me Dandonneau?

8 **M^e LUCIE JONCAS :**

9 Bonjour.

10 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

11 Bonjour.

12 **M^e LUCIE JONCAS :**

13 Je comprends de votre témoignage, monsieur
14 Pelletier, en chef que vous avez assuré le
15 Commissaire qu'on n'avait pas comme objectif la
16 judiciarisation des personnes présentes au
17 centre-ville. C'est ce que vous avez dit en chef?

18 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

19 Oui. Tout à fait.

20 **M^e LUCIE JONCAS :**

21 Comment pouvez-vous concilier ça avec les rapports
22 qui clairement amènent une ligne dure relativement
23 à la judiciarisation?

24 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

25 Oui. Bien, t'sé, je comprends, entre ce qui a été

1 communiqué dans les écrits, on parle d'intervenir,
2 mais ça fait partie de notre mission de base.
3 T'sé, d'intervenir au centre-ville, d'intervenir en
4 règlement municipal, en Code criminel ou peu
5 importe dans l'application des lois, mais
6 ultimement, avant ça, là, l'objectif était la
7 déjudiciarisation, un contact avec les Premières
8 Nations, parce que la situation de l'itinérance
9 était connue. Nous on la connaît. Depuis
10 quatre-vingt-douze (92) que je suis ici, les
11 itinérants sont davantage au niveau autochtone. Il
12 y en a aussi des allochtones qui sont itinérants,
13 mais les gens avec qui qu'il y avait des
14 attroupements, les gens qui étaient dans les
15 entrées, dans les guichets automatiques, étaient
16 davantage autochtones.

17 **M^e LUCIE JONCAS :**

18 D'accord. Alors devant les préoccupations des
19 commerçants, la Sûreté du Québec a-t-elle consulté
20 les dirigeants autochtones quant à la problématique
21 et aux solutions éventuelles?

22 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

23 Les discussions, comme j'ai adressé ce matin, ont
24 été faites dans le cadre des différentes tribunes
25 dans lesquelles moi j'ai été invité à participer

1 dans les différentes... le comité sur, admettons,
2 la sécurité au centre-ville sur l'itinérance, même
3 au niveau régional, je participais à une table sur
4 l'itinérance; table à l'intérieur de laquelle il y
5 a différents intervenants qui sont autour de la
6 table, dont certains représentaient les autorités
7 autochtones.

8 Mais si vous me demandez la question, si
9 personnellement je suis allé rencontrer les chefs
10 des communautés avoisinantes de la région Val-d'Or,
11 je n'ai pas fait cette démarche-là.

12 Cependant, les gens de Kitcisakik, j'avais
13 toujours des contacts avec eux. Je les rencontrais
14 parce que c'était sur mon territoire. La Sûreté du
15 Québec dessert... fait la desserte policière à
16 Kitcisakik ce qui est pas le cas du Lac-Simon, donc
17 au niveau du Lac-Simon, mes contacts avec la
18 communauté étaient via le directeur de police en
19 place. À Pikogan, bien, j'ai pas... j'ai moins de
20 liens avec Pikogan, mais encore là, Pikogan a son
21 propre service de police et si j'aurais eu à
22 communiquer avec Pikogan, c'est via le directeur du
23 service de police. Mais j'ai pas fait de démarches
24 exhaustives, impliquant les différentes communautés
25 autochtones, pour faire un plan d'action adapté ou

1 différent de ce que j'ai fait. Ça, j'ai pas
2 fait... je me suis pas rendu jusqu'à cette
3 étape-là.

4 **M^e LUCIE JONCAS :**

5 Je comprends que vous avez pas communiqué
6 directement avec les dirigeants autochtones. Dans
7 votre témoignage en chef, vous avez dit entre
8 autres parce que la problématique n'était pas sur
9 une réserve, donc on n'a pas à communiquer avec les
10 dirigeants autochtones à ce moment-là. C'était
11 l'essence de votre témoignage.

12 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

13 La problématique qui m'a été adressée par les
14 citoyens et les commerçants touchait des gens
15 autochtones hors réserve. T'sé, ma compréhension
16 d'hors réserve, c'est qu'ils sont sur le territoire
17 de la Ville de Val-d'Or puis, bon, évidemment, moi
18 j'ai pas un chef autochtone à Val-d'Or. J'ai pas
19 cette ressource-là. Donc je communique avec les
20 gens que je connais autour, du mieux que je peux,
21 avec qui je connais. Ça fait que t'sé, j'ai pas
22 fait de démarches au niveau des chefs. Ça,
23 honnêtement, c'est peut-être à revoir
24 éventuellement, dans une... si je suis impliqué
25 dans d'autres dossiers de cette nature-là peut-être

1 qu'on fera une démarche différente. S'il y a un
2 enseignement qu'on peut retirer, bien, ça en est
3 un.

4 **M^e LUCIE JONCAS :**

5 O.K. Parfait. Et je comprends qu'il y avait un...
6 ce qu'on a qualifié dans cette trainée de documents
7 d'un noyau dur d'environ six (6) personnes qui
8 étaient visées. Vous dites « je comprends que ces
9 gens-là n'ont pas nécessairement de moyens de
10 communication. » Vous leur envoyez pas un courriel
11 pour les convoquer, mais puisqu'il y a des gens
12 identifiés, pourquoi ne pas s'asseoir justement
13 avec eux pour tenter de dire "écoutez, il y a une
14 nouvelle politique qu'on va mettre en force, c'est
15 la ligne dure. C'est comme ça qu'on va
16 fonctionner" et essayer d'établir, là, un dialogue
17 par rapport... à leur expliquer vos nouvelles
18 politiques?

19 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

20 Effectivement, Monsieur le Commissaire, c'est
21 peut-être une démarche qui aurait pu être
22 appliquée. Cependant, je me souviens d'une
23 expérience qu'on avait tentée avec les intervenants
24 de la Piaule pour y aller sur des heures de repas,
25 pour essayer de contacter les gens qui étaient

1 présents pour essayer de... encore là, définir un
2 pont, de créer un lien pour essayer de... puis
3 encore là, c'était extrêmement difficile, t'sé? Tu
4 arrivais, des fois, il y avait pas personne dans la
5 salle. T'sé, on a dit « bon, on va aller faire une
6 présentation. On va aller... » Il y a pas
7 personne dans la salle. Ça fait que t'sé, il y a
8 vraiment une difficulté à définir un lien puis je
9 peux comprendre. Je peux comprendre. La personne
10 qu'on invite à assister à une présentation puis je
11 me souviens très bien, c'était madame Simoneau qui
12 avait fait la démarche, bien, les gens qui vont y
13 aller, ils ont tous eu une expérience plus ou moins
14 négative avec le service de police. On avait quand
15 même tenté l'expérience, mais il y a pas personne
16 qui est venu.

17 **M^e LUCIE JONCAS :**

18 O.K. Vous avez tenté cette expérience-là à combien
19 de reprises?

20 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

21 De mémoire, Madame, Monsieur le Commissaire, c'est
22 une à deux (2) fois. T'sé, évidemment, la première
23 a pas marché, on aurait peut-être du répéter, on
24 aurait peut-être du... effectivement, on travaille
25 avec une clientèle particulière, mais il faut des

1 démarches particulières. Je suis à la même place
2 puis c'est des enseignements qu'on apprend à la
3 lumière de la Commission. T'sé, j'apprends ça puis
4 t'sé, l'organisation va apprendre des échanges
5 qu'on a aujourd'hui. Ça fait que c'est rassurant
6 de voir que bon, effectivement, si c'est à refaire,
7 on va faire... certaines choses va être différent.

8 **M^e LUCIE JONCAS :**

9 Merci.

10 **M^e FRANÇOIS DANDONNEAU :**

11 Monsieur Drolet, vous parliez un peu plus tôt des
12 préoccupations qui ont été manifestées par les
13 commerçants de Val-d'Or. Or, dans l'annexe PP qui
14 est un document qui faisait état du plan de
15 l'Escouade centre-ville où vous indiquez :

16 « Nombreux sont les usagers à amplifier
17 la problématique ou à déformer la
18 réalité. »

19 Est-ce que vous pourriez un peu expliquer?

20 Les usagers étant les commerçants?

21 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

22 Oui. Oui, oui.

23 **M^e FRANÇOIS DANDONNEAU :**

24 Comment ils amplifient la problématique?

25 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

1 Bien, en fait, c'est... souvent, ce sont des gens
2 qui ont vécu des mauvaises expériences dans le
3 passé, O.K.? Qui ont été confrontés à des
4 infractions réelles dans leur commerce et qui, à
5 cause de ça, ont développé le réflexe systématique,
6 si je pourrais dire, de contacter dès qu'il y a des
7 gens devant le commerce, puis ça c'est un exemple
8 que je peux vous donner. Ou par exemple d'autres
9 commerçants ou usagers du centre-ville qui vont
10 téléphoner le service de police parce qu'ils voient
11 une dizaine de personnes assis dans un parc et ils
12 vont nous dire "ils sont en train de consommer."
13 On arrive sur place puis il y a aucun élément qui
14 nous laisse croire qu'il y a eu consommation. Donc
15 c'est ça que je voulais faire référence, et ça, ça
16 arrivait régulièrement.

17 **M^e FRANÇOIS DANDONNEAU :**

18 Est-ce qu'il serait juste d'affirmer que le
19 sentiment d'insécurité manifesté par les
20 commerçants de Val-d'Or va au-delà de la réalité
21 que vous connaissiez?

22 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

23 Bien, c'est dur à qualifier un sentiment
24 d'insécurité, hein? Parce que chaque personne ou
25 chaque commerçant a son propre sentiment

1 d'insécurité. De ce que j'ai constaté avec mes
2 mois de patrouille là-bas, certaines sont fondées,
3 certains vivent des... t'sé, je vous donnais des
4 exemples tout à l'heure d'infractions dans les
5 guichets automatiques et tout ça, certaines sont
6 fondées, le sentiment d'insécurité, mais je reviens
7 avec ce qui était mentionné dans le rapport. Ce ne
8 sont pas des personnes qui sont dangereuses pour
9 l'intégrité des gens. Cependant, c'est beaucoup
10 d'irritants, beaucoup d'infractions qui à la pièce
11 sont plutôt sommaires, sont plutôt minimes, mais si
12 on les accumule un après l'autre pendant une
13 semaine, ça devient un irritant pour certains.

14 **M^e LUCIE JONCAS :**

15 Je vous remercie.

16 **M^e FRANÇOIS DANDONNEAU :**

17 Merci.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Me Laganière, aviez-vous des questions?

20 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

21 Aucune question, Monsieur le Commissaire.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Aucune question. Bon, Me Boucher, vous m'aviez
24 demandé de vérifier avec vous après les questions
25 des collègues?

1 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

2 J'aurai pas d'autres questions, Monsieur le
3 Commissaire.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Pas de question? Me Riendeau et Me Robillard, même
6 chose? Me Charron, même chose? Bon. Pas d'autres
7 questions. Me Crépeau, avez-vous des questions?

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Ça va.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Est-ce qu'il y a des choses que vous auriez aimé
12 ajouter?

13 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

14 Bien, je veux juste vous remercier de nous avoir
15 permis de pouvoir nous exprimer sur ce sujet-là.

16 **M. JEAN-PIERRE PELLETIER :**

17 Également. Merci beaucoup.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Bon, bien, alors merci beaucoup d'avoir accepté
20 notre invitation. Je pense vous aurez compris que
21 c'est un sujet qui a été abordé à quelques reprises
22 depuis les audiences de la Commission puis comme je
23 l'ai mentionné à quelques reprises, bien, on
24 voulait entendre les gens de la Sûreté, les gens
25 responsables à l'époque... à l'époque des

1 évènements qui ont été mentionnés ici. C'est
2 important de vous entendre. Je vous remercie
3 d'avoir accepté de venir partager avec nous. Je
4 vous souhaite le meilleur des succès dans vos
5 prochaines occupations puis s'il y a quoi que ce
6 soit qui vous vient à l'idée, bien, vous savez, on
7 est facile à rejoindre, hein? Les suggestions, les
8 bonnes pratiques, on aime ça entendre ce qui peut
9 améliorer les relations parce qu'on parle de
10 relations entre les autochtones et six (6) services
11 publics dont la police puis dans le fond ce que
12 tout le monde souhaite, c'est qu'il y ait des
13 meilleures relations... puis « meilleures
14 relations » pour moi, ça implique une bonne
15 connaissance de chacun puis une bonne connaissance
16 de qui sont chacun puis de façon à faire diminuer
17 par des relations la méfiance. Je pense que vous
18 aurez constaté qu'il y a un climat de méfiance chez
19 les autochtones à l'égard de la police. Vous
20 disiez vous-mêmes « on voulait aller... »...
21 monsieur Pelletier, commandant Pelletier disait
22 « on a essayé d'aller à la Piaule avec Madame
23 Simoneau et on s'est retrouvé devant une salle
24 vide », hein? Puis vous dites vous-mêmes, bien,
25 les gens avaient eu des évènements ou des relations

1 qui... je me souviens pas quel terme vous avez
2 utilisé, mais on sentait qu'il y avait de la
3 méfiance. Alors, je pense qu'on aura tous compris
4 qu'il faut aller au-devant des gens, créer des
5 liens avec les communautés autochtones entre
6 autres. Pas une mauvaise idée de communiquer avec
7 les *leaders* puis de voir leurs préoccupations,
8 d'essayer de voir comment on peut améliorer le
9 service, circuler dans une communauté au lieu
10 d'avoir les vitres montées jusqu'à en haut comme
11 disait quelqu'un qui est venu témoigner. Vous avez
12 sans doute entendu, peut-être aller au-devant des
13 gens, leur parler. Ça fait qu'on peut développer
14 un sentiment de sécurité puis que les gens... créer
15 un lien de confiance dans le fond. Si on diminue
16 la défiance, on va augmenter la confiance puis ça
17 va être beaucoup plus facile puis comme je dis
18 souvent, bien, si on veut améliorer les relations
19 entre les autochtones et les services publics visés
20 par l'enquête, bien, il faut d'abord penser à les
21 diminuer, les relations, hein? Les diminuer, je
22 veux dire qu'il y a moins d'interventions
23 justifiées entre autres par la police et bon, c'est
24 une question de comportements. Puis avec des bonnes
25 relations, je pense qu'on peut faire beaucoup de

1 choses. Alors je vous remercie d'avoir partagé
2 avec nous.

3 **M. JEAN-RAPHAËL DROLET :**

4 Merci.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Puis nous allons suspendre quelques minutes ou si
7 on passe directement avec madame Séguin?

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Madame Séguin est prête. Ses documents sont... je
10 pense qu'on peut faire le transfert immédiatement.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon, bien alors, il est pas nécessaire de... ça va
13 aller pour la technique? On peut passer
14 directement à madame Séguin? Oui? Alors, merci
15 beaucoup.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Bonjour Madame Séguin.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors, ça va?

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 Juste offrir le micro de Madame... O.K. C'est
22 beau, merci. Alors bonjour Madame Séguin pour la
23 relève. Alors Madame Séguin, nous venons
24 d'entendre parler longuement de l'Escouade du
25 centre-ville, qui prend fin... on parle de

1 l'automne, à la fin de l'été, automne deux mille
2 quinze (2015). Je comprends que vous prenez la
3 direction du poste. Au départ de monsieur
4 Pelletier, c'est vous qui devenez, à ce moment-là,
5 la commandante du poste Val-d'Or.

6 **MME GINETTE SÉGUIN :**

7 Pas du tout.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Oui, ça serait une bonne idée. On recommence ça.

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Ginette Séguin
2 Inspecteur-chef, Sûreté du Québec
3 Affirmation solennelle

4 -----

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Merci, Madame Séguin. Je recommence. Madame
7 Séguin, vous prenez la relève au départ du
8 commandant... du capitaine Pelletier à l'automne
9 deux mille quinze ici au poste de Val-d'Or?

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 Dans les faits, non. Quand monsieur Pelletier est
12 parti comme commandant au mois de juillet deux
13 mille quinze (2015), Stéphane Saulter a été nommé
14 de façon intérimaire, fait un processus d'entrevue.
15 Moi, je suis rentrée en fonction après le reportage
16 de la mission enquête et j'ai été nommée à titre de
17 directrice et de façon intérimaire pour une période
18 de trois (3) mois de la région.

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 O.K. Reportage enquête, vingt-deux (22) octobre
21 deux mille quinze (2015)?

22 **MME GINETTE SÉGUIN :**

23 Exactement.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K

1 **MME GINETTE SÉGUIN :**

2 J'ai été nommée le vingt-trois (23) octobre en tant
3 que chef de police ici.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K. Tout ça, on en retraitera à un autre moment
6 donné, mais vous arrivez et qu'est-ce que vous
7 savez à ce moment-là? Est-ce que le programme dont
8 on vient de parler « Escouade centre-ville »
9 fonctionne encore à ce moment-là?

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 Écoutez, non. Je le sais pas. Je pensais que je
12 commençais avec la présentation, mais je peux
13 répondre.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 Oui, bien, je veux juste savoir si de mémoire, vous
16 vous souvenez que ça existait encore. On va s'en
17 aller tout de suite à ÉMIPIC.

18 **MME GINETTE SÉGUIN :**

19 Bien, c'est sûr que mon rôle en tant que directrice
20 quand j'ai été nommée, j'ai eu des rôles
21 spécifiques qui m'ont été donnés par le directeur
22 général dont notamment de revoir les pratiques en
23 fait du dossier d'itinérance.

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 O.K.

1 **MME GINETTE SÉGUIN :**

2 Donc le dossier qui était en place, je l'ai appris
3 au fur et à mesure que j'ai posé des questions sur
4 le travail qui se faisait dans le poste de
5 Val-d'Or, mais pas... il était pas en fonction à ce
6 moment-là.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 Alors on va arriver avec le premier programme que
9 vous mettez en place, l'ÉMIPIC.

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 Oui.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 ÉMIPIC, les lettres, l'acronyme, pouvez-vous nous
14 le dire, s'il vous plaît?

15 **MME GINETTE SÉGUIN :**

16 Ça a changé en cours de route. Au départ,
17 l'ÉMIPIC, c'était vraiment une équipe mixte en
18 itinérance avec une police et un intervenant
19 communautaire.

20 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

21 O.K.

22 **MME GINETTE SÉGUIN :**

23 Au fil du temps, on a changé le I pour intervention
24 pour être capable de l'adapter à diverses utilités
25 dont notamment un dossier que je pourrai vous

1 PPCMA. Si vous me permettez, je vais aussi un
2 petit peu me présenter.

3 Ginette Séguin, je suis la nouvelle directrice
4 dans le district nord, donc je travaille pour tout
5 le volet de l'Abitibi Témiscamingue, Nord du
6 Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord,
7 nommée en ce poste depuis le mois de mars deux
8 mille dix-huit (2018).

9 J'ai commencé ma carrière v'là plus de
10 vingt-cinq (25) ans; j'approche le vingt-six (26)
11 ans de service. Donc j'ai fait plusieurs choses,
12 mais j'ai commencé notamment sur la Côte-Nord,
13 Havre-Saint-Pierre. J'ai fait plusieurs postes
14 différents, dont le contrôle des armes à feu, en
15 renseignement sécurité, responsable des
16 communications, responsable aussi des relations
17 avec les municipalités. J'ai été quatre (4) ans
18 chef de police à Vaudreuil-Soulanges, et je suis
19 venue pendant une période de trois (3) mois ici, à
20 Val-d'Or, et je suis retournée dans mon poste
21 initial de Vaudreuil pour une période de huit (8)
22 mois, et j'ai été nommée la commandante au départ de
23 monsieur Pelletier quand il est parti, à titre de
24 commandant, et là je suis venue ici en Abitibi-
25 Témiscamingue en novembre deux mille seize (2016) à

1 titre de commandante, donc depuis mars, de retour
2 vers Chicoutimi, mais toujours en gestion aussi de
3 l'ATNQ aussi.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 O.K.

6 **MME GINETTE SÉGUIN :**

7 Ça fait que c'est mon cheminement de carrière.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Je vous remercie.

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 J'ai fait plusieurs choses, plusieurs formations
12 dont notamment, dès mille neuf cent
13 quatre-vingt-treize (1993), une formation en
14 réalités autochtones; parce qu'on avait déjà, à
15 Havre-Saint-Pierre, deux (2) communautés
16 autochtones à desservir, Mingan et Natashquan, donc
17 dès le départ, j'ai eu une première formation.

18 Dans les alentours des années deux mille
19 quatre (2004), deux mille cinq (2005), j'ai eu une
20 formation justement en réalités multiculturelles,
21 parce que je travaillais dans un poste à Montréal
22 où est-ce qu'il y avait plusieurs
23 multiculturalistes, donc j'ai eu cette
24 formation-là, et à deux (2) autres reprises j'ai eu
25 la formation en réalités autochtones, toujours

1 donnée dans un axe différent avec des personnes
2 intervenantes, pour donner la formation avec une
3 vision différente d'amener la formation.

4 Ici, en deux mille quinze (2015), j'ai suivi
5 deux (2) formations aussi, en réalités autochtones
6 avec l'UQAT. Madame Janet Mark nous a fait la
7 présentation de deux (2) formations qui étaient
8 données et j'ai aussi aidé madame Mark à la
9 préparation d'une formation qu'on voulait donner à
10 l'ensemble des officiers de l'ATNQ, donc j'ai fait
11 plusieurs formations en ce sens-là.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Merci.

14 **MME GINETTE SÉGUIN :**

15 Alors si vous me permettez, je vais vous présenter
16 le projet ÉMIPIC.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Alors bienvenue. Merci d'avoir accepté de venir
19 partager avec nous.

20 **MME GINETTE SÉGUIN :**

21 Merci.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 On va vous écouter avec intérêt.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Parfait. Donc le projet ÉMIPIC, ça fait partie

1 aussi d'un des mandats qui m'a été donnés lorsque
2 je suis arrivée ici en deux mille quinze (2015).
3 C'est une proposition que j'avais faite, donc on a
4 travaillé sur un projet commun. Quels étaient les
5 objectifs? C'était vraiment de:

6 « Favoriser une meilleure complémentarité
7 des services entre les différents
8 partenaires afin de contribuer et ainsi à
9 diminuer le phénomène des portes
10 tournantes, de contribuer aussi à la
11 diminution des tensions autour des
12 questions de cohabitation entre les
13 personnes en situation d'itinérance et la
14 communauté, de favoriser la référence de
15 ces personnes dans les services
16 appropriés à leurs besoins et de mieux
17 connaître la réalité et les besoins de
18 ces personnes aussi et de développer des
19 interventions mieux adaptées pour des
20 personnes en situation d'itinérance. »

21 Donc vraiment, nos objectifs... - j'imagine
22 que c'est moi qui change les diapos.

23 Les objectifs c'était de diminuer la
24 judiciarisation, de soutenir aussi le travail de
25 nos patrouilleurs qui étaient sur le terrain, de

1 désamorcer les situations de crise et d'en réduire
2 aussi les impacts, de réduire les méfaits causés
3 par des comportements perturbateurs et de jouer un
4 rôle-conseil auprès de la Sûreté du Québec avec le
5 sujet en lien.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 C'est bien... là, je veux juste (inaudible) à ça.
8 Je veux pas vous interrompre mais, sur la question
9 de vos objectifs, le premier, c'est diminuer la
10 judiciarisation.

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 Oui.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 On vient de terminer le programme qui s'appelle
15 « l'Escouade du centre-ville » où on a vu qu'on
16 cherchait une application, je veux dire rigoureuse,
17 beaucoup plus stricte, qui a amené beaucoup plus de
18 constats. Qu'est-ce qui fait qu'on... ce virage-là
19 à cent quatre-vingts degrés? Pourquoi? Est-ce que
20 c'est une constatation d'échec?

21 **MME GINETTE SÉGUIN :**

22 Honnêtement, moi, quand je suis arrivée ici,
23 c'était un nouveau mandat avec vraiment une
24 compréhension à prendre de tout le dossier, donc
25 j'ai lu beaucoup. J'ai pris la connaissance des

1 documents *gouvernementals* sur l'itinérance et dont
2 notamment un où on parle de cinq (5) axes de
3 travail en volets d'itinérance. Le cinquième axe
4 amenait vraiment un volet de déjudiciarisation et
5 nommait beaucoup comment on devait travailler le
6 volet et de vraiment ne pas aller vers la
7 judiciarisation. Ça fait qu'au moment où on a
8 décidé de travailler le projet, bien, j'étais pas
9 au fait de tout ce qui s'était fait dans la région
10 de Val-d'Or. C'est vraiment à la lecture du
11 document gouvernemental avec la vision que le
12 gouvernement voulait qu'on fasse avec l'Axe 5 que
13 le projet a été mis en place.

14 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

15 O.K. Mais compte tenu de ce que vous avez entendu
16 ce matin aussi et la différente documentation que
17 la Sûreté du Québec a fournie à la Commission, vous
18 admettez qu'il y a tout de même un virage, là,
19 assez important, là, au niveau de l'approche sur le
20 terrain avec les itinérants? Dans un cas, on dit
21 « application rigoureuse » et là, maintenant, on
22 arrive avec « bien, il faut diminuer la
23 judiciarisation. »

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Je vais y aller avec un petit peu avec... tantôt,

1 vous aviez de la difficulté à nommer le SMEAC, mais
2 nous, c'est notre outil de travail pour faire des
3 opérations policières. On va prendre des SMEAC.

4 Moi, la problématique, je l'ai fait dans le
5 fond en résolution de problème. Ça fait que je
6 l'ai fait avec la technique de ce qu'on appelle un
7 ACRP, donc de travailler en collaboration avec tous
8 nos partenaires pour trouver une solution commune.

9 Pourquoi j'ai travaillé de cette façon-là?
10 Bien, la sécurité publique c'est l'affaire de tous,
11 donc c'était important que les commerçants qui
12 nommaient une problématique, bien, qu'ils regardent
13 aussi ce qu'eux autres peuvent faire pour améliorer
14 des choses; notamment barrer leur porte pour les
15 guichets automatiques, les hôtels, d'avoir des
16 accès qui pouvaient être limités. Donc j'ai
17 regardé ça dans une entité plus globale d'une prise
18 en charge commune par la communauté de Val-d'Or, au
19 lieu de juste la prendre sur une problématique
20 policière comme on l'avait fait avec une opération
21 policière SMEAC.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Et je terminerais, ça serait une dernière question,
24 mais je reviens sur l'idée qu'il semble à la
25 première vue avec la première phrase « Diminuer la

1 judiciarisation » qu'on augmentait quelques mois
2 auparavant. Est-ce qu'il y a des intervenants ou
3 la direction de la Sûreté qui vous dit "bien, il
4 faut être logique avec ce qu'on faisait il y a
5 trois (3) mois", ou encore qui vous informe que
6 c'était une approche complètement différente avec
7 ce qui se faisait?

8 **MME GINETTE SÉGUIN :**

9 Non.

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Vous l'avez pas eu?

12 **MME GINETTE SÉGUIN :**

13 Non. Pas du tout. Moi, j'ai vraiment eu carte
14 blanche par la direction générale quand je suis
15 venue à Val-d'Or. J'avais à faire plusieurs
16 rencontres, j'ai rencontré beaucoup de partenaires.
17 J'ai rencontré beaucoup de gens des communautés.
18 J'ai entendu des propos. J'ai entendu ce qui se
19 passait et j'ai vraiment pris en considération ça
20 et j'ai proposé des outils à ma direction et c'est
21 ça qu'on a accepté de faire.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 O.K.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Ça fait que c'est vraiment dans cette optique-là,

1 pas avec un enlignement de base. C'était vraiment
2 à moi de regarder des pratiques et d'amener des
3 pistes de solutions. C'est ce que j'ai fait.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 C'était votre approche.

6 **MME GINETTE SÉGUIN :**

7 Oui.

8 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

9 Merci. Je vous laisse continuer, je vous ai
10 interrompu.

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 Parfait, merci. Donc notre mise en contexte, bien,
13 ça a été quand même assez nommé ce matin, la
14 municipalité de la Vallée-de-l'Or qui était aux
15 prises avec des problématiques persistantes de
16 personnes itinérantes. On avait aussi des
17 problématiques de consommation d'alcool et de
18 drogues, de diverses drogues; et des fois des
19 drogues très dures. On avait des actes
20 perturbateurs qui engendraient des tensions au sein
21 de la communauté. Des ressources d'aide locale en
22 itinérance confirment que les autochtones en sont
23 surreprésentés parce que j'ai aussi participé à
24 plusieurs tables de rencontres. Tout comme
25 monsieur Pelletier, quand je suis arrivée, les

1 tables de discussions, les tables sur l'itinérance
2 étaient encore existantes. Ça fait que j'ai eu
3 aussi l'opportunité d'y aller et on entendait
4 encore ce volet-là. La région ne semblait pas
5 disposer de ressources suffisantes pour assurer une
6 prise en charge durable. En deux mille quinze
7 (2015) donc la Sûreté du Québec s'est engagée à
8 mettre en place des mesures afin d'optimiser les
9 interventions auprès des personnes itinérantes et
10 en novembre deux mille seize (2016), la Sûreté a
11 donc annoncé la création d'un poste de police
12 communautaire.

13 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 À cette étape-ci, je vais proposerai peut-être
15 qu'on entende aussi les vidéos, comme une image
16 vaut mille mots, pour s'assurer vraiment de la
17 compréhension puis que vous puissiez continuer
18 votre présentation par la suite.

19 **MME GINETTE SÉGUIN :**

20 Bien, j'aurais peut-être juste passé le petit volet
21 de L'ÉMIPIC avant. Excusez.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Alors Madame Séguin, si je comprends bien, vous
24 savez quand... j'ai compris qu'il y avait quelques
25 vidéos...

1 **MME GINETTE SÉGUIN :**

2 Oui.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 ... que vous voudriez présenter. Je pense que vous
5 allez décider quand ça vous convient dans le
6 (inaudible).

7 **MME GINETTE SÉGUIN :**

8 Oui. Parfait.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Ça vous va, Me Crépeau comme ça?

11 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

12 Oui, oui.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Très bien.

15 **MME GINETTE SÉGUIN :**

16 Parce que dans les faits, vous allez voir que
17 l'ÉMIPIC... quand on a fait la création du PPCMA,
18 l'ÉMIPIC est pas mort. L'ÉMIPIC a été transféré
19 dans l'unité du PPCMA. Donc la première
20 documentation qu'on a faite dans l'équipe mixte,
21 c'est vraiment de faire un logigramme que je
22 pouvais présenter aux gens des communautés. J'ai
23 pris le temps de regarder avec de la documentation
24 qu'on m'avait transmis sur une étude qui avait été
25 faite avec les centres de santé pour la

1 sécurisation culturelle en volet autochtone,
2 comment ils pouvaient changer leurs approches. Ça
3 fait que quand on a fait déjà le dessin sur la
4 première page, ça avait été pensé à cette façon-là.
5 Le cercle, les mains ensemble, tout avait été
6 calculé ainsi que la couleur qui était vraiment un
7 volet de guérison pour les gens des communautés
8 puis quand j'ai fait la présentation, notamment à
9 Kitcisakik, bien, il y a des gens tout de suite qui
10 savaient que la couleur représentait quelque chose
11 donc c'était important pour nous de prendre le
12 temps d'avoir un document qui parlait aux gens des
13 communautés.

14 La façon qu'on travaillait dans l'ÉMIPIC,
15 trois (3) façons dans les faits - excusez, il faut
16 que je change mon...

17 Alors l'ÉMIPIC avait vraiment notre équipe.
18 C'était un policier qui était prévu, un policier
19 qui était par relève, donc on a cinq (5) relèves
20 dans un... par poste. Ça fait qu'un policier par
21 relève. Il y avait la responsable en relations
22 communautaires, qui était la coordonnatrice du
23 projet, et on avait deux (2) intervenants qui
24 devaient être engagés - un qui a été engagé par la
25 Sûreté du Québec et l'autre par le CISSAT - pour

1 faire du travail en collaboration avec les
2 policiers sur le terrain. Ces deux (2)
3 personnes-là, qui travaillaient sur le terrain,
4 allaient à la rencontre des gens, puis de voir les
5 problématiques en amont, avant qu'il y ait des
6 appels, bien, il y avait un comité clinique. Ça
7 veut dire que si on se rendait compte, pendant la
8 semaine, que monsieur X n'allait pas bien parce
9 qu'on voyait que, de jour en jour, son attitude
10 changeait ou il était plus agressif, c'était un
11 dossier qu'on amenait en comité clinique.

12 Alors là, en comité clinique on avait
13 plusieurs représentants: des gens du CISSS, des
14 gens d'organismes communautaires, et il y avait
15 aussi des gens des communautés d'où venait cette
16 personne-là. Ça fait que si je parlais de monsieur
17 X qui venait du Lac-Simon, bien on devait contacter
18 quelqu'un du Lac-Simon, du service de santé, pour
19 qu'il soit présent à la rencontre du comité
20 clinique. La raison était de vraiment regarder
21 qu'est-ce qu'on peut faire. Est-ce qu'on est
22 obligé d'aller en maison de *désintox* ou une réalité
23 d'aller sur le terrain passer une semaine dans le
24 bois avec un Aîné pouvait être la première étape de
25 guérison pour cette personne-là?

1 Ça fait que le comité clinique, c'était
2 vraiment de mettre tous les partenaires à
3 l'alentour de la table puis parler d'un dossier en
4 particulier, ou des fois ça pouvait monter jusqu'à
5 cinq (5) personnes qui avaient été problématiques,
6 mais de voir comment on pouvait travailler à
7 s'assurer que les portes étaient ouvertes, que les
8 gens étaient disponibles pour prendre en charge la
9 personne, pour éviter de le ramener dans la rue
10 puis d'éviter d'avoir justement d'autres
11 problématiques ou de la consommation excessive ou
12 une problématique de violence. Donc le comité
13 clinique, c'était son utilité.

14 Et ensuite, bien, il y avait un comité de
15 directeurs, parce qu'on a mis en place un dossier,
16 on voulait s'assurer que les partenaires suivent le
17 dossier. Il avait un rôle vraiment d'orientation
18 s'il y avait des choses qu'il fallait modifier, de
19 suivis aussi, et finalement aussi d'avoir vraiment
20 un ajustement et une évaluation du processus. Donc
21 c'était à l'ÉMIPIC, comme je vous dis, qu'on a
22 transféré la même philosophie dans PPCMA, mais
23 qu'on a modifiée, parce que là on a mis un lieu
24 physique en plus.

25 Alors pour la première vidéo, je vous

1 demanderais de la partir, s'il vous plaît.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 On va coter tout de suite la vidéo. On va le coter
4 879.

5 **- PIÈCE COTÉE P-879 -**

6 **(VISIONNEMENT)**

7 **MME GINETTE SÉGUIN :**

8 Faire le travail sur le terrain. Donc, la
9 clientèle qu'on a vraiment dans le PPCMA, ce sont
10 vraiment des personnes vulnérables, que ça soit des
11 gens autochtones ou allochtones qui sont dans le
12 centre-ville de Val-d'Or. C'est des personnes
13 identifiées faisant l'objet d'appels ou
14 d'interventions récurrentes. Ce sont des cas
15 complexes qui ne cadrent pas dans un service
16 précis.

17 Des fois, les gens ont pas leur carte
18 d'assurance maladie. Déjà ça, c'est une
19 problématique pour aller avoir des soins. Ça fait
20 qu'il faut aller travailler en amont avec la
21 Piaule, qu'il y ait une personne attitrée ou une
22 personne en Centre d'amitié autochtone qui va
23 travailler à faire la documentation pour que cette
24 personne-là puisse avoir leur document. Afin de
25 vraiment pouvoir être capable d'évaluer la

1 pertinence du PPCMA, on a identifié vraiment dès le
2 départ quinze (15) personnes, quinze (15) cas qui
3 étaient des cas qui amenaient le plus de cartes
4 d'appels. Donc on avait des citoyens qui
5 appelaient le plus souvent, des gens qui avaient
6 des dossiers, des gens qui avaient des infractions
7 en CSR, des gens qui nous... on avait des appels
8 pour des P-38, donc des états *mentals* perturbés, ou
9 des gens qui avaient des problèmes à titre de
10 toxicomanie, donc ces quinze (15) personnes-là
11 c'est des personnes qu'on a décidé de travailler en
12 collaboration avec eux autres et avec le CISSS.
13 Donc les gens, on allait rencontrer, on les voyait
14 n'importe quel jour de la semaine. C'était pas...
15 ils avaient pas nécessairement besoin d'être en
16 problématique. C'est juste qu'on s'assurait, dans
17 notre agenda, nos patrouilleurs sur l'agenda
18 décidaient de dire, bien, "mardi, on va aller voir
19 monsieur Y, voir comment il va aujourd'hui", donc
20 ça permettait de créer une relation dans tous les
21 moments de sa vie, quand ça va bien ou quand ça va
22 mal. Donc ça permettait qu'en moment où il était
23 en grande intoxication, d'avoir déjà créé un lien
24 avec lui, et de permettre une facilité d'approche
25 avec cette personne-là. Donc ça a été vraiment...

1 puis d'être capable de dire "bien, au bout d'un an,
2 est-ce qu'on a fait la différence tout le monde
3 ensemble avec notre travail d'équipe de
4 partenariat? Est-ce que ça a fait la différence
5 pour ces gens-là?" Donc ça a été vraiment fait
6 dans cette optique-là.

7 Et on se rendait compte aussi que,
8 l'itinérance, bien, c'était une problématique qui
9 était des fois situationnelle ou chronique. Ça
10 fait qu'on peut pas travailler de la même façon ou
11 intervenir de la même façon aussi, de cette
12 façon-là, et bien entendu, à quelques reprises on a
13 pris des cas qui étaient urgents, là. Même s'ils
14 étaient pas sur la liste de nos quinze (15),
15 quelqu'un qui arrivait avec une problématique
16 majeure que nos policiers de Val-d'Or avaient entre
17 les mains, mais qu'on pouvait faire la différence
18 parce qu'on avait des connexions plus rapides avec
19 certains services de la santé, bien, on pouvait
20 permettre de prendre ce dossier-là.

21 J'ai par exemple un dossier qu'on a fait à
22 Senneterre. Même si c'est plus loin, on est allé
23 prendre en charge le volet à Senneterre pour
24 faciliter le travail avec les gens du Centre
25 d'amitié autochtone de Senneterre. Quels étaient

1 les enjeux au moment de la création du PPCMA?
2 Bien, il y avait le climat de travail au poste de
3 Val-d'Or. Il y avait aussi de rétablir le lien de
4 confiance envers l'organisation.

5 Souvenons-nous qu'au moment de cette
6 période-là on avait eu le retour des dénonciations
7 du DPCP pour tous les évènements, toutes les
8 dénonciations qu'il y avait eues en deux mille
9 quinze (2015). Il y avait une forte demande aussi,
10 d'avoir une enquête publique à ce moment-là. Ça
11 faisait de la pression sur le terrain, et il y
12 avait aussi des sorties médias concernant le
13 déploiement policier, parce qu'on desservait le
14 Lac-Simon à cette période-là, et on sentait la
15 pression pour nos policiers sur le terrain. Donc
16 c'était vraiment une problématique de
17 rétablissement de confiance.

18 On avait aussi notre surreprésentation des
19 autochtones dans la mise en accusation ou
20 l'émission de constats d'infraction, et on avait un
21 travail en partenariat avec les différents
22 intervenants du milieu. La création... la
23 description du projet, ça a été la première chose
24 qu'il y a fallu faire. C'est la création d'un
25 poste de police. On appelait ça un poste de police

1 de proximité; bien, le poste de Val-d'Or, le poste
2 principal est à la sortie du village. Il est quand
3 même loin des éléments où on a nommé depuis de
4 matin, la 3e... la 3^e Rue et les Avenues, donc nous
5 on s'est établi, on a décidé qu'il fallait trouver
6 un local qui était vraiment dans le quadrilatère
7 qui était le plus problématique, avoir un endroit
8 que, quand les autres places sont fermées, que nous
9 on peut accueillir les gens en tant que poste de
10 police, et de rentrer en discussion avec les gens.
11 Donc on a vraiment fait une création d'un nouveau
12 poste, situé dans l'artère centrale des événements.
13 C'est-à-dire de la 3 et 4^e... la ruelle entre la 3
14 puis la 4, qui était un endroit où il y avait
15 beaucoup d'appels, bien ça permettait d'être mieux
16 situé. On voulait vraiment favoriser une approche
17 communautaire, axée sur les besoins réels de la
18 clientèle vulnérable, par des policiers autochtones
19 jumelés à la suite de la Sûreté du Québec.

20 Vous comprendrez qu'au fil du temps, on n'a
21 pas malheureusement eu des gens des CPA, parce
22 qu'eux autres aussi avaient une problématique
23 d'avoir des policiers autochtones à même leur
24 service de police. Par contre, pour nous c'était
25 quelque chose qui était favorisant. C'était

1 quelque chose que j'avais entendu quand j'étais
2 venue l'année d'avant, que lors des tournois de
3 hockey ça faciliterait probablement le travail de
4 nos policiers de Val-d'Or, d'avoir des policiers
5 des services de police autochtone venir travailler
6 en collaboration avec nos policiers de la Sûreté du
7 Québec lors de tournois de hockey autochtones. Ça
8 fait que c'était une idée qui avait... qui avait
9 germé à ce moment-là. Il y a...

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Juste faire préciser parce que vous avez dit par
12 habitude, là, on cherchait des policiers avec des
13 « CPA », des corps de police autochtone?

14 **MME GINETTE SÉGUIN :**

15 Excusez.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 Non, non. Regardez, c'est tout simplement... alors
18 vous avez cherché des policiers autochtones
19 travaillant déjà dans d'autres corps de police.

20 **MME GINETTE SÉGUIN :**

21 Dans les services de police autochtones.

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 Merci.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 On est bon dans la police pour avoir des acronymes.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Les acronymes, oui.

3 **MME GINETTE SÉGUIN :**

4 Vous m'excuserez. Donc on a aussi, comme je vous
5 disais tout à l'heure, l'ÉMIPIC était entré en même
6 temps dans le projet donc on a rajouté deux (2)
7 travailleurs communautaires. On en avait deux (2),
8 puis à la base on en voulait deux (2) de plus.
9 Vous allez voir qu'à la fin, il y a une petite
10 transformation, suite à nos comités de mise en
11 œuvre; au lieu d'avoir quatre (4) intervenants
12 communautaires, on a trois (3) intervenants
13 communautaires et une infirmière. Ça fait que
14 c'était le besoin qui a été fait... qui a ressorti
15 suite à des rencontres, donc ça a été une demande
16 qu'on a eue en comité de mise en œuvre, puis on a
17 accepté de dire "bien, trois (3) intervenants et un
18 infirmier."

19 Et puis ensuite, on avait une intervention
20 ciblée en deuxième ligne, donc, et aussi en amont.
21 C'est un travail de nature proactive, distinct et
22 complémentaire de la patrouille traditionnelle. Ça
23 fait qu'on avait nos policiers du poste de Val-d'Or
24 qui avaient à patrouiller aussi sur la 3^e Avenue.
25 Nous on faisait notre patrouille, mais de façon

1 différente aussi. On regardait pas les mêmes
2 choses. C'est un... « Orienter la clientèle vers
3 le service approprié autre que le service de
4 système judiciaire. »

5 Étant donné qu'on avait établi d'avoir seize
6 (16) policiers au poste et qu'on avait... on a eu
7 neuf (9) permanents qui... bien, on a eu plus que
8 neuf (9) personnes mais on a accepté neuf (9)
9 policiers permanents pour l'ouverture de PPCMA, et
10 comme on n'avait pas l'arrivée de nos effectifs qui
11 venaient des services de police autochtones, bien,
12 on a pallié à ce volet en engageant des membres de
13 policiers à horaire variable, pour venir appuyer
14 dans le PPCMA.

15 Et dans les critères d'embauche qu'on a eus,
16 c'est vraiment d'avoir des gens qui avaient
17 travaillé sur une communauté autochtone ou qui
18 avaient une formation en relation communautaire ou
19 en criminologie, pour avoir un type de personnalité
20 dans le poste communautaire et en même temps aussi,
21 bien, c'est sûr qu'on regardait le fait que les
22 gens étaient autochtones ou pas, donc à chaque fois
23 qu'on a ouvert un concours à la Sûreté du Québec,
24 on a toujours priorisé; s'il y avait un policier
25 autochtone au sein de la sûreté qui voulait

1 appliquer sur le poste communautaire, bien, il
2 était en priorité accepté.

3 Donc quel était le mandat du PPCMA? C'est
4 vraiment comme tout corps de police, c'est assurer
5 la paix publique. C'était aussi d'intervenir
6 auprès de la clientèle autochtone en position de
7 vulnérabilité momentanée ou permanente; ça fait
8 qu'on s'entend que, des fois ça dure pas longtemps
9 le moment d'itinérance.

10 Donc, participer aussi activement au
11 rapprochement des citoyens dans l'objectif de
12 trouver des solutions alternatives qui
13 correspondent aux valeurs, à la culture du peuple
14 autochtone, ainsi qu'à la population de Val-d'Or,
15 et ce, toujours dans le respect des lois actuelles.

16 Ça fait que nos fondements, on s'est basé sur
17 les fondements qui sont dirigés... qui sont édictés
18 dans le fond, par le MSP. Il y a toujours quatre
19 (4) fondements en police communautaire, qui est:

20 « Le rapprochement avec les citoyens, le
21 partenariat avec le milieu, l'approche en
22 résolution de problème et le renforcement
23 des mesures préventives. »

24 Ce que nous on a ajouté aussi, c'est
25 vraiment le volet consultatif en... la mise en

1 place d'un comité consultatif qu'on a fait, après
2 un an de mise en place du PPCMA.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Peut-être juste... on va le préciser tout de suite.
5 La mise en place du PPCMA, ça, ça remonte à... la
6 date ou le mois?

7 **MME GINETTE SÉGUIN :**

8 Vingt-six (26) novembre deux mille seize (2016) que
9 je dirais

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 O.K. Alors que l'ÉMIPIC, on a lancé l'idée à
12 l'automne deux mille quinze (2015)?

13 **MME GINETTE SÉGUIN :**

14 Oui.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Une année avant, puis il a été mis en place...

17 **MME GINETTE SÉGUIN :**

18 Janvier deux mille seize (2016).

19 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

20 Ça fait que janvier deux mille seize (2016)
21 jusqu'à... puis l'ÉMIPIC existe toujours, mais est
22 maintenant fondu ou fusionné à l'intérieur du
23 PPCMA.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Absolument.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Alors on se ramasse au mois de novembre et
3 là, vous nous avez parlé un petit peu de... bon, on
4 y reviendra tout à l'heure, là.

5 **MME GINETTE SÉGUIN :**

6 Oui. Donc quel était le rôle dévolu aux policiers
7 mixtes et de l'équipe ÉMIPIC? C'était vraiment
8 d'intervenir en deuxième ligne des policiers de la
9 MRC de la Vallée-de-l'Or lorsqu'une situation
10 impliquait une personne vulnérable, intoxiquée ou
11 itinérante. Et là, ça a été une discussion qu'on a
12 eue avec les policiers aussi, de la MRC de la
13 Vallée-de-l'Or. Ce point-là était pas pour toutes
14 les personnes avec un état mental perturbé parce
15 que des P-38, comme on appelle dans le langage
16 policier, dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, il y en
17 a environ cinq cents (500) par année. Le poste
18 communautaire avait pas l'objectif d'aller sur tout
19 le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or pour
20 répondre à tous les appels en santé mentale. C'est
21 là qu'il est devenu important d'avoir la liste des
22 quinze (15) personnes que, si ces noms-là, c'est
23 cette personne-là qu'on reçoit un appel policier
24 pour elle, bien on va le prendre en charge. Mais
25 si une personne est en détresse dans sa maison et

1 qu'il y a une possibilité d'un acte suicidaire,
2 c'est vraiment les policiers du poste principal qui
3 va faire l'intervention.

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Alors c'est pas une approche par territoire. C'est
6 une approche par personne.

7 **MME GINETTE SÉGUIN :**

8 Bien, dans ce volet-là, oui.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 Oui.

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 C'était important parce qu'on n'aurait pas pu
13 travailler le volet de l'itinérance si on aurait
14 englobé une généralité des appels. Ça fait qu'on a
15 vraiment ciblé ce volet-là. Aussi dans la même
16 façon... aussi, pourquoi on est en deuxième ligne?
17 Bien, vous avez vu tantôt un petit peu sur le
18 vidéo, on a vu dans quel véhicule que nos policiers
19 ont embarqué, c'est une vannette. C'est pas une
20 auto-patrouille avec des gyrophares. Ça fait qu'on
21 s'entend que si j'interviens en première ligne, ça
22 veut dire qu'il y a une urgence d'intervenir donc
23 je devrai peut-être allumer mes gyrophares puis me
24 déplacer plus rapidement alors que c'est pas ça
25 qu'on demande à nos policiers de deuxième ligne.

1 C'est vraiment d'intervenir une fois qu'on sait
2 avec qui on a affaire, comment on peut aller
3 travailler en deuxième... en deuxième façon. Donc
4 c'est vraiment pour ça qu'on a mis ça en deuxième
5 ligne. C'est pas une situation d'urgence. Il faut
6 aussi aider à désamorcer certaines interventions
7 par une approche communautaire adaptée et intégrée,
8 prendre le relai dans certaines situations qui
9 implique la référence à des ressources spécialisées
10 autres que celle du système judiciaire.

11 Donc, comme je vous le disais, on travaille
12 beaucoup... vous avez vu tantôt, c'est Antoine qui
13 prenait la parole dans le vidéo. On travaille
14 beaucoup en collaboration avec lui et il a tous les
15 contacts. Nos personnes ont tous les contacts avec
16 le CISSAT pour trouver quelle est la bonne
17 personne, quelle est la bonne équipe de travail de
18 psychologues ou une personne en référence, un
19 infirmier quelconque qu'on peut utiliser. Ça fait
20 que vraiment, ça nous permettait de trouver la
21 bonne personne pour prendre en charge cette
22 personne-là.

23 Patrouiller aussi, le secteur névralgique de
24 Val-d'Or, afin de prévenir et intervenir sur les
25 clientèles susceptibles de créer des situations

1 potentiellement répréhensibles.

2 Ça fait que c'est important aussi d'être tout
3 le temps en amont. Quand on est sur le terrain, on
4 a le temps de voir... si je connais bien monsieur Y
5 puis que monsieur Y va pas bien aujourd'hui, bien
6 je vais le détecter dans son humeur, dans sa façon
7 de se tenir, dans la façon peut-être d'interagir
8 avec moi, si je vois qu'il est plus agressif. Ça
9 fait que le fait d'être tout le temps sur le
10 terrain permettait de baisser vraiment la pression
11 sur des évènements qui auraient pu être plus
12 problématiques. Donc dans nos avantages, c'est
13 d'intervenir en amont, comme je viens de vous dire,
14 afin de réduire les comportements qui mènent à la
15 répression, d'adapter l'intervention en fonction de
16 l'intérêt de la communauté et de la clientèle
17 vulnérable, de réduire la tension entre la police
18 et les personnes vulnérables aussi. Plus qu'on
19 apprend à se connaître plus c'est plus facile.
20 Impliquer les intervenants du milieu afin
21 d'accroître notre capacité à orienter rapidement la
22 personne vers le service approprié. Nous voulions
23 aussi en ayant quelqu'un d'une communauté
24 autochtone, bien, réduire les barrières de la
25 langue entre la clientèle par la présence de nos

1 policiers autochtones, travailler toujours en
2 l'objectif de déjudiciariser nos interventions et
3 soutenir les membres du poste principal que ceux-ci
4 puissent se concentrer sur d'autres problématiques
5 notamment d'autres crimes ou d'autres infractions
6 CSR qui pourraient amener une problématique
7 majeure. Dès la création du PPCMA, on s'est dit:
8 « bien, on travaille, il faut travailler sur quel
9 objectif? » Ça fait qu'on a déjà travaillé à la
10 mise en place d'une reddition de compte. On a
11 aussi demandé d'avoir un appui informatique pour
12 que justement, nos interventions comptabilisées
13 soient nommées.

14 Tantôt, monsieur Drolet le mentionnait, ce
15 qu'on a comme données tout le temps, c'est nos
16 données où on a donné un constat d'infraction.
17 Mais toutes les autres interventions
18 communautaires, toutes les autres interventions où
19 on a pris en charge ou qu'on a fait une entrée dans
20 un service de santé ou on a changé notre approche,
21 c'était... il y a rien qui le comptabilisait. On
22 n'avait pas d'endroit pour le comptabiliser.

23 Alors nous on a créé un volet où on pouvait
24 alimenter nos informations, ce qui permet une fois
25 par année à faire une reddition de compte en disant

1 "bien, combien d'activités communautaires qu'on a
2 faites? Combien d'interventions qu'on a faites
3 auprès de telle personne puis qu'est-ce qui a
4 fonctionné? Si ça a fonctionné pendant six (6)
5 mois, qu'est-ce qui a fait qu'on a eu un dérapage?
6 Qu'est-ce qui a manqué dans la concentration de la
7 roulette qu'on a mise en place pour vraiment mettre
8 son filet de sécurité?" Donc vraiment, on a mis en
9 place une vraie reddition de compte.

10 Quand on a regardé les points qu'on voulait
11 travailler, ça tombait sur quatre (4) axes de
12 travail; ça adonnait bien, la roue de médecine, qui
13 est un volet important pour les communautés
14 autochtones, est aussi faite sur les quatre (4)
15 axes. Donc on a utilisé la roue de médecine pour
16 vraiment soutenir le propos sur lequel on allait
17 travailler. Ce qui était le plus important pour
18 nous parce qu'il fallait commencer à vraiment
19 mettre de l'emphase, c'était le partenariat et la
20 communication, de créer vraiment des partenariats.

21 On l'a dit tantôt, on pouvait travailler des
22 fois tout le monde dans notre silo, tout le monde
23 travaillait à sa méthode et là, nous, on voulait
24 travailler aussi de façon transversale donc aussi
25 de travailler inter-organismes pour vraiment

1 améliorer la situation. Et après ça, on avait
2 aussi une intervention adaptée pour une prise en
3 charge durable. Comme je vous disais, nos quinze
4 (15) cas, on était capable de dire "ça va bien
5 pendant six (6) mois. Qu'est-ce qui a fait le
6 relâchement qui nous empêche de continuer puis que
7 la prise en charge soit plus que six (6) mois, mais
8 que ça dure neuf (9) mois, que ça dure un an?"

9 Donc il y a vraiment un volet qu'on a
10 travaillé.

11 La prestation de service, bien, c'était aussi
12 de regarder "est-ce qu'on fait la différence?
13 Est-ce qu'on a diminué nos incarcérations? Est-ce
14 qu'on a diminué nos infractions? Est-ce que ça a
15 diminué dans les cartes d'appels?"

16 Ça fait que c'est des choses qu'on voulait
17 évaluer aussi, et aussi on avait un volet sur le
18 phénomène de l'itinérance chronique. On voulait
19 avoir tout le temps un œil de voir est-ce que ça
20 fait la différence ou notre travail fait certaines
21 différences, mais il y a encore un onglet à
22 travailler?

23 Puis tantôt je vous mentionnais, il y a cinq
24 (5) axes de travail. Il y en a quatre (4) autres
25 qui appartiennent sous le volet du logement sur le

1 travail, et on sait que tous les autres organismes
2 travaillent aussi ce volet-là. Ça fait que plus
3 cette appropriation-là, de logements disponibles
4 dans la ville de Val-d'Or, va être présente, puis
5 (plus) que les gens vont pouvoir se loger, bien,
6 moins on va avoir de problématiques de gens dans
7 les rues.

8 Ça fait qu'il y avait toujours ce volet-là.
9 Ou quand les organismes vont pouvoir ouvrir des
10 lieux d'hébergement qui vont être spécialisés pour
11 des personnes itinérantes, bien, ça va faciliter le
12 travail. Ça fait que c'est quelque chose aussi
13 qu'on garde à l'œil, puis qu'on fait un suivi de
14 savoir où on en est rendu.

15 Donc, notre évaluation du PPCMA, donc le
16 partenariat, mène à trouver des solutions tous
17 ensemble, l'amélioration suivie des dossiers de la
18 clientèle, service continu avant et après la
19 sentence. L'équipe du PPCMA vient bonifier, par
20 son appui et son encadrement, les mesures déjà
21 existantes. Ça fait une amélioration du climat et
22 du sentiment de sécurité au centre-ville.

23 On a aussi amélioré le lien de confiance par
24 les clientèles vulnérables envers les policiers.
25 On a aussi un rapprochement avec la clientèle. Nos

1 résultats qu'on a sortis, qu'on a donnés dans notre
2 reddition de compte, dans le fond - c'est la
3 dernière diapo - donc ça a été vraiment une baisse
4 des appels pour troubler la paix. Ça c'est
5 important de nommer ce volet-là. Ça veut dire que
6 les gens nous appellent moins pour ça, mais nous
7 ont appelés plus pour de l'assistance au public.
8 Ça fait qu'au lieu de dire que la personne elle est
9 dérangementante parce qu'elle est dans la ruelle, ils
10 nous appellent pour dire "je pense que la personne
11 dans la ruelle ne va pas bien", et pour nous c'est
12 significatif. Ça veut dire que les gens, les
13 citoyens, le porte-à-porte qu'on a fait, à parler
14 avec nos citoyens, les activités de rapprochement
15 qu'on a faites, *fait* la différence, parce qu'ils
16 ont vu qu'une personne qui est couchée à terre dans
17 un banc de neige à moins quarante (-40), elle a
18 plus besoin d'aide puis elle a besoin qu'on prenne
19 tout de suite en référence qu'est-ce qu'elle a.

20 Donc aussi, on a eu une baisse des appels pour
21 les règlements municipaux de paix et bon ordre.
22 Baisse des appels pour personnes confuses ou en
23 danger, baisse de quatre-vingt-un pour cent (81 %)
24 du nombre de constats d'infraction en lien à la
25 réglementation pour nuisance et une baisse de

1 quarante-trois pour cent (43 %) des incarcérations.

2 C'est important de voir aussi pourquoi on a
3 une baisse des incarcérations, parce que nos
4 partenaires étaient présents, parce que le centre
5 chez Willie existe pour que les gens puissent aller
6 là dans la journée, qu'ils peuvent être nourris et
7 puis avoir un support, parce que la Piaule existe
8 puis qu'ils ont réussi à avoir des lits multi avec
9 des personnes qui sont non violentes, mais qui sont
10 en haut taux d'intoxication, qu'on peut amener là,
11 comme partenaires, pour prendre en charge cette
12 personne-là. Ça fait que c'est la collaboration de
13 tous les organismes dans la région qui nous
14 permettent, nous, d'avoir un répit, d'amener les
15 gens encore à l'extérieur, donc c'est pour ça qu'on
16 peut établir qu'il y a une baisse des
17 incarcérations de quarante-trois pour cent (43 %).
18 C'est le travail qui a été fait dans les
19 dernières... dans la dernière année.

20 Je vais peut-être me permettre de demander le
21 deuxième vidéo à ce moment-ci.

22 - PIÈCE COTÉE P-880 -

23 (VISIONNEMENT)

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 Madame Séguin, vous allez me permettre vous

1 reprendre où vous avez terminé juste avant, et
2 c'est juste au niveau de vos indicateurs, les
3 statistiques, et je me demande dans quelle mesure
4 ils ne sont pas faussés, parce qu'on a appris...
5 vous avez assisté au témoignage qui a eu lieu juste
6 avant le vôtre, on a appris qu'il y a eu une plus
7 grande judiciarisation d'un noyau dur, certainement
8 de six (6) personnes, et on a vu par des
9 statistiques à la cour municipale que bon, on voit
10 soixante-quinze pour cent (75 %) des billets en
11 matière de paix et bon ordre, c'est donné à des
12 autochtones, puis ceux qui vont en prison c'est
13 cent pour cent (100 %) des autochtones. On part
14 d'une réalité qui fait qu'il n'y a que des
15 autochtones qui sont emprisonnés pour non-paiement
16 d'amende à la cour municipale, selon les
17 statistiques de la cour municipale. Quand vous
18 dites qu'il y a eu une baisse des appels des...
19 quatre-vingt pour cent (80 %) du nombre de constats
20 d'infraction, est-ce qu'on part de l'idée que le
21 poste principal, le cent 144 a arrêté de donner des
22 constats aux autochtones après la crise de deux
23 mille quinze (2015)?

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Bien, je vais plutôt dire qu'à partir de novembre

1 deux mille seize (2016), on a vraiment ressorti un
2 avis juridique pour modifier justement le volet qui
3 a été nommé tout à l'heure, quand on arrêtait une
4 personne puis qu'on n'avait pas d'autres
5 ressources, pas de lieu d'hébergement, qu'on les
6 amenait en détention et qu'on devait leur donner
7 une contravention pour permettre de justifier en
8 fait, pour quelle raison qu'il était à l'intérieur
9 de notre cellule. Alors on a eu un avis juridique
10 qui nous a donné des jurisprudences, qui nous a
11 permis de modifier cette pratique-là; de dire, si
12 la personne ne va pas bien, et pour sa sécurité
13 personnelle et la sécurité aussi peut-être des
14 autres citoyens, si la personne est très agressive
15 mais très intoxiquée et aucunement capable de
16 rentrer dans un aucun centre ni non plus à
17 l'hôpital, bien nous on le rentrait quand même en
18 centre de détention jusqu'à tant que son
19 comportement revienne à la normale, soit que sa
20 drogue fasse moins effet ou que la diminution
21 d'alcool ramène le volet. Donc on a modifié cette
22 pratique-là avec un volet vraiment juridique, qui
23 nous a appuyés dans ce volet-là.

24 Ça a permis effectivement de changer nos
25 pratiques en fait, de constats d'infraction, pour

1 des incarcérations qu'on peut encore faire
2 aujourd'hui, mais qui ne finissent pas
3 nécessairement avec un constat.

4 Par contre, avec quand même une 400, un
5 rapport d'évènement nommant les étapes, nommant où
6 on a tenté de ramener la personne à la maison en
7 tentant de l'amener à la Piaule ou dans un autre
8 lieu d'hébergement et que, bien, force de
9 ressources manquantes, bien, qu'on pouvait pas le
10 laisser à risque pour sa santé, on l'a quand même
11 rentré en cellule. Ça fait que oui, ça a une
12 partie de raison pourquoi les modifications des
13 constats a été a faite.

14 À partir de deux mille quinze (2015), l'ÉMIPIC
15 était aussi dans cette vision-là, d'aller plus en
16 relation d'aide avec une personne plutôt qu'émettre
17 un constat d'infraction. Mais même le poste
18 communautaire, ça a toujours été quelque chose que
19 j'ai nommé lors des comités de mise en œuvre: si la
20 personne avec qui on intervient pousse la limite,
21 bien, à un moment donné, notre policier, même s'il
22 est très communautaire, devra soit refaire une
23 intervention en constat d'infraction ou même en
24 arrestation. Un policier ne pourra pas permettre
25 qu'un intervenant ou même lui-même soit poussé ou

1 menacé, donc il faut vraiment s'assurer qu'on peut
2 donner le plus d'outils, le plus d'aide à la
3 personne. Mais si on s'en vient dans un volet très
4 criminel avec un risque de violence, bien là on va
5 faire notre travail de policier, à la seule nuance
6 c'est que, jamais on va amener cette personne-là au
7 poste communautaire pour faire l'incarcération. On
8 n'a pas de cellule. On l'amène au poste principal
9 et on fait la documentation pour les plaintes; mais
10 ça, les policiers du poste communautaire sont
11 *habiletés* aussi à faire ça. Si la personne avec
12 qui on fait affaire, il y a un dérapage majeur,
13 bien on va faire une intervention policière usuelle
14 plus répressive que de proximité.

15 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

16 Est-ce qu'il y a... Avez-vous même des
17 statistiques là-dessus, à savoir le nombre de fois,
18 depuis la création du PPCMA, où ça a été nécessaire
19 d'aller jusqu'au bout parce que la personne
20 comprenait pas puis que vos policiers du PPCMA ont
21 du faire procéder à l'arrestation par les policiers
22 de première ligne? Ceux du poste 144?

23 **MME GINETTE SÉGUIN :**

24 C'est des policiers de nos postes communautaires.
25 S'ils ont à faire une arrestation, ils vont faire

1 l'arrestation. Ils ont pas besoin d'avoir...

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 O.K.

4 **MME GINETTE SÉGUIN :**

5 ... un deuxième policier, mais non,
6 malheureusement, j'ai pas les statistiques dans ce
7 sens-là. Tout comme on a... oui, c'est des
8 évènements où le poste principal est en première
9 ligne puis qu'ils veulent intercepter un véhicule
10 qui vient de faire un vol qualifié puis qui passe
11 devant le véhicule du PPCMA, bien, nos policiers du
12 poste communautaire ont fait l'intervention
13 policière d'arrêter la personne qui venait de faire
14 un vol qualifié. On reste des policiers puis on
15 est sur le territoire.

16 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

17 C'est des agents de la paix.

18 **MME GINETTE SÉGUIN :**

19 Absolument. C'est pour ça qu'on est en uniformes.
20 Ceux qui sont armés, ils sont aussi policiers. Ça
21 fait qu'ils entendent les mêmes ondes radio s'ils
22 sont à proximité d'un crime surtout un crime d'un
23 vol qualifié, bien, nos policiers du poste
24 communautaire ont fait l'intervention policière,
25 mais j'ai pas de statistiques.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 Non, non. C'est ça. C'était plus non pas sur le
3 rôle d'agent de la paix quand c'est nécessaire,
4 j'imagine, un crime grave qui vient de se produire,
5 mais en relation avec une personne pour laquelle le
6 PPCMA fait une intervention qui tourne mal parce
7 que la personne n'est pas en mesure de comprendre,
8 comprend pas puis commence à bousculer vos
9 policiers. Est-ce que ça se produit souvent?

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 Bien, je pourrais pas vous dire.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 O.K.

14 **MME GINETTE SÉGUIN :**

15 Je ne pense pas que ça se soit produit souvent sauf
16 que ça a été quelque chose qui a été nommé lors des
17 comités de mise en œuvre parce que tous les
18 partenaires étaient là. Ça fait que c'était
19 important qu'ils comprennent aussi le rôle que
20 c'était pas un poste où ça pouvait pas arriver.
21 C'était quelque chose qui pouvait arriver et ça, ça
22 dépend toujours de la personne qu'on a en avant de
23 nous. Ça fait que l'intervention, elle aura beau
24 être de très grande proximité, si la personne est
25 trop intoxiquée et que la réalité, elle est loin,

1 elle est pas capable de se ressaisir, bien, il
2 pourrait y avoir une intervention.

3 Par contre, comme on a maintenant le programme
4 PAJ qui nous soutient, bien, une personne qu'on
5 sait qu'elle vient de faire un crime violent puis
6 qu'on a eu pas eu le choix d'intervenir, on peut
7 quand même demander justement que le volet
8 judiciaire soit amené dans le programme PAJ, qui
9 est le programme PAJ qui est vraiment une
10 alternative: elle se présente devant monsieur le
11 Juge et elle demande, dans le fond, de rentrer dans
12 le programme, qui va être qu'elle va travailler
13 avec un intervenant à travailler sur certaines
14 problématiques, notamment la diminution de son
15 alcoolisme. Si c'est une personne qui prend
16 beaucoup de boisson, on va pas lui demander du jour
17 au lendemain d'arrêter de consommer. Par contre,
18 il va y avoir des étapes peut-être de faire plus
19 d'activités, d'aller à la rencontre... de faire une
20 rencontre avec une personne en toxicomanie, donc
21 c'est plus dans ce volet-là. Ça fait que si on
22 aurait des interventions, c'est vers ça qu'on va
23 tenter d'amener la personne, si on sait que c'est
24 une personne vulnérable puis qu'au moment du crime,
25 elle a fait ça sur l'influence de la drogue ou de

1 l'alcool ou qu'elle avait son état mental perturbé.
2 On va l'amener sur le programme PAJ. Mais on a
3 l'avantage maintenant, aujourd'hui, en deux mille
4 dix-huit (2018), d'avoir ce programme-là qui a été
5 mis en place l'année dernière, ce qu'il y avait pas
6 à l'époque.

7 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

8 O.K. Si je comprends bien, c'est l'ensemble des
9 mesures incluant le PAJ, PPCMA, ÉMIPIC qui font
10 qu'aujourd'hui, vous dites, on se ramasse avec des
11 statistiques pas mal plus... pas mal plus basses.
12 Il y a une grande diminution de la criminalité et
13 d'itinérance.

14 **MME GINETTE SÉGUIN :**

15 Oui, bien, c'est d'ailleurs ce que je mentionnais
16 tantôt. Quand j'ai dit qu'on a fait une approche
17 en résolution de problèmes, c'est qu'on a mis tout
18 le monde alentour de la problématique à travailler
19 à la résoudre ensemble. Ça fait que c'est pas
20 juste la Sûreté du Québec qui a fait des
21 changements. C'est le service de santé qui a
22 réussi à dégager des ressources sur le terrain.
23 C'est la Piaule qui a réussi à avoir plus de temps
24 d'antenne. C'est le Centre d'amitié d'autochtone
25 qui a réussi aussi à avoir des travailleurs dans

1 les rues aussi pour appuyer la problématique.
2 C'est le Centre d'amitié autochtone puis il y a le
3 centre chez Willie qui amène aussi. Ça fait que
4 c'est tout ça mis ensemble, c'est ce que la société
5 de la ville Val-d'Or fait qui fait la différence.
6 Tout seul, on peut faire une partie, mais on peut
7 pas toute faire la différence. C'est ça la force
8 d'un partenariat.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K. Je sais que vous étiez pas ici, à Val-d'Or,
11 dans les années deux mille quatorze (2014), deux
12 mille quinze (2015), mais êtes-vous capable de
13 vérifier au-delà des chiffres, des statistiques,
14 hausse, baisse de statistiques au niveau de cartes
15 d'appels? Parce qu'on s'aperçoit que ça a
16 peut-être été faussé dans le temps, par des
17 interventions de surjudiciarisation, plus grande
18 application rigoureuse. La réalité d'itinérance
19 sur la rue, est-ce qu'elle a diminué par rapport...
20 les gens, les commerçants, est-ce qu'ils vous
21 disent que c'est moins pire aujourd'hui? C'est
22 pareil comme c'était? C'est rien que les
23 statistiques qui sont différentes, mais est-ce que
24 c'est moins pire aujourd'hui que ça l'était en deux
25 mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015)?

1 **MME GINETTE SÉGUIN :**

2 Bien moi je vous dirais que, quand on a fait le
3 comité consultatif, les gens avec qui... on avait
4 trente-six (36) personnes lors de cette journée-là
5 où on a consulté, et il y avait des représentants
6 de la chambre des commerces, on avait des
7 représentants de la Ville de Val-d'Or, et c'est des
8 commentaires que les gens ressortaient. Les gens
9 ont repris confiance de retourner dans la 3^e Rue.
10 Ça fait que le sentiment de sécurité est de retour.

11 Cet été, on avait notre journée communautaire
12 pour les hot-dogs qu'on fait. Ça fait notre
13 deuxième année qu'on (le) fait, et les commerçants
14 venaient nous en parler justement, ils venaient me
15 jaser puis ils disaient "on est bien." Les
16 citoyens qui étaient là pour venir à l'activité
17 nous le disaient: "on est bien maintenant dans
18 notre rue, on a retrouvé le sentiment qu'on avait
19 qu'elle nous appartient à tous, mais aussi on a
20 travaillé beaucoup." On a fait... moi j'ai fait
21 des rencontres avec la chambre de commerce et on a
22 fait du travail de terrain. C'était vraiment de
23 dire, l'espace public c'est un espace à partager.
24 Il faut apprendre à vivre avec l'autre aussi, qui
25 est dans le... qui est dans la ville, et c'est pas

1 parce qu'il y a cinq (5) personnes qui sont là
2 *qu'ils* sont nécessairement dérangeantes. On peut
3 avoir une crainte, mais est-ce qu'on les connaît?
4 Est-ce qu'on leur a parlé? Les membres des
5 Premières Nations c'est... souvent en anglais, ils
6 vont parler plus fort. Ça peut être intimidant si
7 la personne est plus grande. Ça fait que c'est
8 juste de ramener ce volet-là.

9 La Ville de Val-d'Or a travaillé très fort sur
10 le volet de la discrimination puis de
11 l'apprentissage de l'autre, et ça, ça a fait une
12 différence aussi, dans le regard de... quand on
13 entend une personne puis on voit une personne dans
14 la rue. Est-ce qu'on a peur d'elle ou est-ce qu'on
15 n'est pas plus conscient de sa réalité
16 présentement? C'est ça la différence.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 Moi je vous remercie. En principe, j'ai terminé
19 les questions sur le PPCMA et ÉMIPIC, à moins que
20 vous ayez d'autres éléments. La troisième vidéo,
21 je le sais qu'on a le temps si vous voulez le
22 présenter.

23 **MME GINETTE SÉGUIN :**

24 Bien, si on a le temps de le présenter, ça va nous
25 faire plaisir.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 C'est une question de minutes, hein? Je pense
3 c'est...

4 **MME GINETTE SÉGUIN :**

5 C'est pas très long.

6 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

7 O.K. Sous P-881, le troisième vidéo.

8 **- PIÈCE COTÉE P-881 -**

9 **(VISIONNEMENT)**

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 Merci. Monsieur le Commissaire, il me restait une
12 page à tourner. Si vous me... j'ai un couple de
13 questions pour madame Séguin, là, que j'ai
14 retrouvées ici.

15 Madame Séguin, juste sur le thème entre autres
16 de l'embauche, vous avez déjà mentionné que vous
17 avez eu des problèmes au niveau, je pense, de
18 l'ÉMIPIC, mais certainement au PPCMA au niveau de
19 l'embauche de policiers autochtones. Et ça, c'est
20 pas résolu.

21 **MME GINETTE SÉGUIN :**

22 Non, pas encore. Pas au moment où on se parle.
23 Pas pour les policiers autochtones. On a... on a
24 engagé une personne, l'adjoint, mais on avait déjà
25 établi, dans notre premier plan, d'avoir une

1 adjointe au poste qui soit autochtone - ça c'est
2 fait.

3 Ce qu'il nous reste faire c'est le volet
4 d'engager des ressources qui viennent des services
5 de police autochtones - autochtones. Et au fil de
6 l'année, j'ai fait une rencontre avec l'ensemble
7 des conseils de bande - sauf un, de mémoire que
8 j'ai pas pu aller consulter. Je suis allé jusqu'à
9 Radisson rencontrer aussi les gens là-bas, et le
10 constat c'est que même eux, dans leur service de
11 police, ils en ont peu de membres autochtones. Ça
12 fait que, de les libérer pour venir dans notre
13 poste pour une période de un an, c'est quelque
14 chose de très difficile pour eux.

15 Par contre, quand on a fait notre comité
16 consultatif, ce qui ressortait c'est que la
17 pratique, la façon de faire la police ici, c'est
18 intéressant de la transmettre partout. Ça fait que
19 j'ai fait une approche.

20 L'autre fois je suis allée à la rencontre des
21 chefs de police autochtones qui s'est tenue à
22 Québec, et je suis allée jaser de la continuité.
23 Est-ce qu'on pourrait, au lieu d'établir un prêt de
24 service d'un an, plutôt d'avoir un volet d'un mois,
25 de permettre à leurs policiers de venir un mois et

1 là, d'apprendre comment on travaille, puis pour
2 voir comment on fonctionne en volet communautaire,
3 puis de leur côté à eux autres, de nous montrer
4 quelle est leur culture? Alors au lieu d'approcher
5 juste les services de police autochtones qui sont
6 dans notre région ici, que ça soit que des
7 Algonquins ou que des Cris, bien, on aurait une
8 culture complète qui pourrait venir, donc quelqu'un
9 qui vient d'Uashat Mani-Utenam pourrait venir.

10 J'ai pas eu de fermeture à cette idée-là.

11 Ça fait qu'on est encore en discussion de
12 comment pourrait se faire les choses, combien de
13 périodes de temps, qu'est-ce qui est le mieux pour
14 eux. Ça fait que je suis en discussion dans cette
15 perspective-là.

16 Ça fait que je pense qu'on peut modifier ou
17 moduler comment on faisait les choses à la suite de
18 ces informations-là, parce que je peux comprendre,
19 ils ont une pérennité aussi. Beaucoup de fois ils
20 ont... leurs policiers ont appliqué dans leur
21 service puis c'est pas des autochtones, mais ils
22 vont re-quitter quand même assez rapidement, parce
23 qu'ils ont des offres d'emplois dans des services
24 de police, que ça soit de la Sûreté du Québec ou le
25 SPVM. Ça fait que je peux comprendre, quand je

1 leur ai parlé, là, leurs enjeux en fait, de
2 recrutement eux-mêmes. Ça fait qu'on peut pas
3 penser qu'ils vont pouvoir nous les prêter un an,
4 on est bien conscient de ça. Donc on essaye de
5 voir l'approche différente, parce que tout le monde
6 on a à gagner de voir des pratiques différentes, de
7 voir comment un comité clinique travaille,
8 qu'est-ce qui peut être ramené après ça, dans ma
9 communauté, comme façon de travailler différente.
10 Puis comme je vous disais, bien, nous aussi,
11 d'apprendre de cette culture-là pourrait nous faire
12 grandir.

13 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

14 Juste sur la question, et ça ramène à la création
15 de L'ÉMIPIC et du PPCMA, à tout de moins l'ÉMIPIC
16 qui a été annoncé, je pense, par le directeur
17 général, en octobre deux mille quinze (2015), au
18 moment de la crise, qui a parlé dès à ce moment-là:
19 création d'un poste.

20 **MME GINETTE SÉGUIN :**

21 En deux mille quinze (2015)?

22 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

23 En deux mille quinze (2015)?

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 En deux mille quinze (2015), c'est un projet. En

1 deux mille seize (2016), il a déclaré le poste de
2 police.

3 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

4 Le poste. C'est ça O.K. Je comprends que ça
5 s'est fait un peu vite et rapidement. Est-ce qu'il
6 y a eu de la consultation avec les communautés
7 autochtones ou avec les organisations autochtones?

8 **MME GINETTE SÉGUIN :**

9 Là vous parlez du ÉMIPIC ou du PPCMA?

10 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

11 PPCMA.

12 **MME GINETTE SÉGUIN :**

13 PPCMA? Effectivement, quand on a fait l'annonce de
14 la création du poste de police communautaire, le
15 projet général, la mission, dans la façon... de la
16 vision qu'on avait, elle a pas eu de consultations.

17 Par contre, quand on a établi tout de suite,
18 dès la première journée, un comité de mise en œuvre
19 sur "O.K., on a dit qu'on va créer un poste,
20 maintenant, comment va se faire le poste? Quels
21 seront nos outils de travail? Quel sera le
22 véhicule utilisé? Quelles sera nos couleurs?" Ça,
23 ça a été fait en comité de mise en œuvre, et c'est
24 là que nos partenaires étaient amenés en
25 discussion. Ça fait qu'on avait des gens à... une

1 représentante de la Ville, on avait des gens qui
2 représentaient les services communautaires, les
3 organismes communautaires. On avait aussi des
4 gens, des policiers du poste de Val-d'Or qui
5 étaient présents à cette rencontre-là. Il y avait
6 des invitations données aussi, pour les gens des
7 communautés autochtones, dont notamment le Centre
8 d'amitié autochtone et chez Willie. Ça fait que
9 oui, il y a eu des consultations, mais après
10 l'annonce de la création d'un poste de police mixte
11 autochtone.

12 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

13 Pourquoi qu'il y en a pas eu avant? La question me
14 semble un peu évidente, là. C'était... il n'y a
15 plus de péril en la demeure, on est rendu en
16 octobre, novembre deux mille seize (2016).
17 L'ÉMIPIC est là. Qu'est-ce qui a fait l'urgence de
18 créer un poste sans en discuter puis obtenir
19 l'accord des grandes organisations autochtones?

20 **MME GINETTE SÉGUIN :**

21 Bien, comme je l'ai mentionné un petit peu aussi
22 dans la présentation, c'est qu'en novembre deux
23 mille seize (2016), moi, je suis revenue... je suis
24 devenue commandante dans la région le quatorze (14)
25 novembre deux mille seize (2016). Le DPCP était

1 présent aussi pour déposer la résultante de la
2 première vague des accusations et il y avait pas eu
3 d'accusations dans le sens qui était attendu pour
4 les gens de la ville de Val-d'Or.

5 Il y en a eu dans d'autres régions, mais pas
6 pour les gens d'ici, alors le climat social était
7 très, très sensible. Il y avait des petites
8 flammèches puis comme je l'ai dit aussi, on
9 patrouillait le Lac-Simon parce que le service de
10 police du Lac-Simon était aux prises avec un
11 évènement malheureux, donc on patrouillait aussi
12 là, et il y avait aussi des sorties médias qui
13 amenaient déjà la crainte envers des policiers de
14 la Sûreté du Québec. Le sentiment, c'était
15 sensible. Le climat pour les interventions
16 policières, là, ça aurait pu être à risque, donc il
17 fallait regarder comment on pouvait rapidement
18 travailler différemment à créer des liens et là, un
19 poste de police, ça a des appels d'urgence. Ça a
20 des évènements, ça a une surcharge de travail. On
21 a voulu créer une entité complètement à part qui
22 pouvait se dédier qu'à faire du communautaire, donc
23 quand on a créé l'ÉMIPIC, nous là, on n'avait pas
24 statué que le Lac-Simon vivrait deux (2) évènements
25 importants majeurs, mais ces deux (2)

1 évènements-là, majeurs, ont eu un impact sur le
2 service policier que les gens avaient.

3 Ça fait que la possibilité de permettre à un
4 policier d'aller faire du travail communautaire, il
5 était pas présent, là, c'était pas possible, parce
6 que là on était en opération policière et c'était
7 important qu'on appuie le Lac-Simon puis qu'on
8 fasse le travail là-bas. Donc en créant rapidement
9 une équipe sur place pour prendre en charge ces
10 évènements-là, ça permettait de pas mélanger les
11 opérations et le communautaire. Peu importe ce qui
12 arrive au poste de Val-d'Or, les gens en
13 communautaire peuvent continuer à faire le volet
14 communautaire, et c'était ça l'idée en arrière de
15 la précipitation peut-être, de partir le poste sans
16 avoir la consultation.

17 Par contre, on est resté avec les fondements
18 de la police de proximité et le comment on allait
19 faire les choses, ça, ça s'est fait en consultation
20 avec les gens qui étaient présents. Ceux qui ont
21 pas voulu être présents parce que c'était leur
22 choix, on faisait des convocations. Il y a des
23 fois que les gens étaient présents puis il y a des
24 fois que les gens ont arrêté de venir du Centre
25 d'amitié autochtone par exemple à deux (2) ou trois

1 (3) reprises, bien, nous, on a toujours continué
2 pareil à donner la documentation, à donner
3 l'information pour permettre aux gens, bien, si de
4 façon formelle, ils veulent pas venir le dire,
5 bien, si de façon informelle, ils peuvent nous
6 passer des messages, on sera accueillants. Mais
7 moi aussi pendant cette période-là, bien, j'ai fait
8 la tournée de mes conseils de bande. Je suis allée
9 voir les gens pour voir comment ils voyaient ça
10 puis j'avais des questions sur leurs enjeux, mais
11 aussi, j'entendais leur volet aussi sur le PPCMA.
12 Qu'est-ce qui était la problématique puis comment
13 on pouvait aller de l'avant? Ça fait que je
14 comprends que ça a pas été une consultation dès le
15 départ, par contre, dans le comité de mise en
16 œuvre, ça a été fait.

17 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

18 O.K. Et je terminerai avec deux (2) questions.
19 Une, c'est le maire Corbeil qui m'inspire un peu
20 quand il parle du projet pilote. Je comprends
21 qu'on est actuellement dans un projet pilote. Je
22 pense le mandat en ce moment, vous avez du
23 financement pour trois (3) ans.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Oui.

1 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

2 O.K. Dont il y a une année de passée maintenant.

3 **MME GINETTE SÉGUIN :**

4 Non.

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Non?

7 **MME GINETTE SÉGUIN :**

8 On a eu trois (3) ans de plus.

9 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

10 O.K.

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 Quand j'ai fait ma première reddition de compte, on
13 a soumis la reddition de compte à notre état majeur
14 et on a demandé comme recommandation une période de
15 trois (3) ans encore de continuité pour le poste
16 communautaire et ça a été accepté pour une période
17 de trois (3) ans.

18 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

19 O.K. Bon, trois (3) ans, et je comprends aussi que
20 ça fait partie du questionnement de certaines
21 personnes de venir travailler au PPCMA. "Est-ce
22 que je vais rester là après? Est-ce que le poste
23 va continuer? Est-ce que..."...

24 Au niveau de la pérennité, est-ce que vous
25 avez des annonces à nous faire? Est-ce qu'on a

1 décidé maintenant qu'on va installer ce poste-là de
2 façon permanente ici, à Val-d'Or, ou c'est vraiment
3 encore juste dans le cadre de projet pilote?

4 **MME GINETTE SÉGUIN :**

5 Bien, moi j'ai pas d'annonce à faire, dans le sens
6 que c'est une problématique d'itinérance qu'il y
7 avait dans cette région-là, donc on va travailler à
8 continuer ce qu'on a bien fait, on va continuer à
9 regarder qu'est-ce qu'on peut de faire de mieux
10 aussi, puis on verra dans trois (3) ans.

11 Comme je l'ai déjà exprimé, on a fait une
12 première reddition de compte où on a donné
13 qu'est-ce qu'on a fait, où on est rendu, ce qui
14 reste à faire, avec des recommandations. Bien, si
15 dans trois (3) ans la lecture de l'environnement
16 démontre qu'on a encore besoin d'un poste
17 communautaire ici, bien, la recommandation sera
18 dans ce sens-là. Est-ce qu'on a besoin d'avoir un
19 poste permanent à temps plein? Ça sera évalué puis
20 ça sera probablement nos partenaires qui nous
21 soulèveront ce volet-là quand on les consultera, et
22 la même chose avec les communautés.

23 Moi, mon objectif dans les prochains mois
24 c'est de faire une table ronde avec les gens des
25 communautés, pour venir nous parler de dire, "bien,

1 oui, on l'a créé, puis il y a peut-être des choses
2 qu'on va pas dans le sens où vous voulez aller,
3 mais si on *s'assit* puis on regarde, là, c'est
4 pas... un poste de proximité puis un poste
5 communautaire, c'est pas interchangeable là. On peut
6 s'asseoir puis regarder qu'est-ce qu'on veut
7 modifier, quelle approche qu'on voudrait faire; on
8 fait-tu des tests sur certains projets? »... Et je
9 vais demander aux gens des communautés d'être
10 présents puis de venir avec nous, de voir qu'est-ce
11 qu'on peut faire dans les trois (3) prochaines...
12 on a encore trois (3) ans en avant de nous, là,
13 qu'est-ce qu'on peut faire pour faire la différence
14 encore puis changer nos approches? Ne serait-ce
15 que de dire, "bien, est-ce qu'on met des ateliers?"
16 Ou on peut faire un atelier d'Aînés, un atelier
17 dans notre poste communautaire, puis faire faire
18 une rencontre citoyens autochtones. Toutes les
19 portes sont ouvertes.

20 Ce qu'il faut c'est toujours avoir l'ouverture
21 et de poser des bonnes questions. Ça fait qu'on
22 n'est pas fermés. On verra dans trois (3) ans où
23 on en est rendus, si la problématique est encore
24 existante ou pas, est-ce que la nécessité est
25 encore là ou est-ce que le projet peut se moduler.

1 C'est là qu'on regardera.

2 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

3 Et je terminerai avec ça. L'idée, vous l'avez
4 abordée au début. Cette idée-là (que) vous avez
5 développée, est-ce qu'elle est maintenant exportée?
6 Est-ce qu'elle est exportable? Est-ce que ça fait
7 partie des plans de la Sûreté du Québec d'ouvrir
8 d'autres postes communautaires dans d'autres
9 régions où il peut y avoir des communautés
10 autochtones?

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 Bien, honnêtement, on m'a toujours demandé, quand
13 j'ai créé le poste communautaire, de pouvoir
14 l'exporter partout. Ça fait qu'il y a l'ÉMIPIC qui
15 a sa façon d'être et il y a le PPCMA, et tout est
16 pas obligé de se faire en même temps, donc on est
17 en travail avec la police, le service de police
18 autochtone de Uashat Mani-Utenam, pour mettre un
19 ÉMIPIC en place, et dans cet objectif-là, on parle
20 pas du tout d'itinérance, on parle avec des gens
21 qui ont des problématiques... t'sé, il y a beaucoup
22 de gens qui se suicident dans cette communauté-là,
23 alors en appui de comment qu'on peut faire
24 l'intervention pour éviter les portes tournantes...
25 pour ceux qui connaissent moins la région de

1 Uashat, bien, Uashat est dans la ville de Sept-Îles
2 en même temps, il y a comme une rue qui les sépare,
3 donc c'est pas rare de voir qu'une intervention
4 faite cinq (5) minutes avant peut se retrouver cinq
5 (5) minutes après dans la ville de Sept-Îles par
6 Uashat. Ça fait que, d'avoir vraiment une équipe
7 mixte pour pouvoir faire le travail de
8 collaboration, vraiment va se faire. Ça fait qu'on
9 est en écriture là-dedans.

10 Il nous reste à finaliser quelques
11 documentations avec le service de santé là-bas,
12 pour avoir notre ressource et de voir aussi la
13 ressource qui est au service médical aussi d'Uashat
14 de voir comment aussi dans le travail on peut
15 l'utiliser dans cette façon de faire là. Et ça,
16 c'est pour le volet d'ÉMIPIC. Le poste de police
17 communautaire mixte autochtone peut être
18 transférable, mais sans avoir le volet autochtone.
19 Je donne par exemple, un des lieux qui pourraient
20 être visés c'est Saint-Georges-de-Beauce. C'est un
21 lieu où il y a eu beaucoup de personnes qui ont
22 été, à l'époque, amenées dans des hôpitaux pour des
23 problématiques de santé mentale. Maintenant, ces
24 gens-là sont à l'extérieur des murs. Par contre,
25 ils sont encore dans la Ville, et des fois ça peut

1 amener des problématiques majeures. Bien, est-ce
2 qu'on pourrait mettre le poste... un poste
3 communautaire situé près des événements où les gens
4 y sont le plus souvent? Bien, c'est une
5 perspective qui est vue. Ça fait que oui, le poste
6 communautaire pourrait, à notre philosophie, être
7 exportable dans deux (2) places, et l'ÉMIPIC dans
8 deux (2) autres places aussi, donc on y va par
9 petits pas, pour s'assurer que le travail, la
10 compréhension... parce qu'on fait de
11 l'accompagnement. Les gens d'Uashat, ils vont
12 venir ici, venir voir comment ça fonctionne. C'est
13 un accompagnement qu'il faut prendre le temps de
14 bien l'exprimer. T'sé, il y a des choses qu'on a
15 faites où on s'est rendu compte que ça... il faut
16 vraiment que nos partenaires soient toute de la
17 même longueur d'onde, bien, on va faciliter le
18 travail. Juste dans l'écriture de comment on fait
19 le dossier, bien, c'est déjà plus facilitant. Ça
20 fait qu'il y a un accompagnement à faire, ça fait
21 qu'on peut pas en partir partout. Par contre,
22 c'est une philosophie qui peut très bien
23 s'instaurer dans plusieurs postes avec des
24 problématiques différentes.

25 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

1 Merci. Là c'est vraiment fini.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ça va?

4 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

5 Merci.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Est-ce qu'il y a des questions sur le poste mixte?

8 Me Coderre?

9 **M^e DAVID CODERRE :**

10 Pas pour moi. Merci de votre témoignage.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Me Boucher? Me Riendeau?

13 **M^e MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 Pas pour le moment.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Me Robillard? Me Charron?

17 **M^e NICOLAS CHARRON :**

18 Merci. C'est complet pour moi. J'aimerais
19 simplement souligner, pardon, que je crois que la
20 pièce... la troisième vidéo n'a pas été cotée.

21 Peut-être sauf erreur de ma part, là.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Ça a été coté sous la cote suivante qui était...

24 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

25 881.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon, voilà. Alors, Me Joncas?

3 **M^e LUCIE JONCAS :**

4 Bonjour Madame Séguin. Alors j'ai compris, de
5 votre témoignage du vidéo, qu'en amont, pour ce qui
6 est de la solution, les communautés autochtones
7 n'avaient pas été consultées. Ce n'est que dans
8 l'implantation du programme qu'ils l'ont été.

9 C'est exact?

10 **MME GINETTE SÉGUIN :**

11 Dans l'implantation du poste de police
12 communautaire? C'est exact. Dans le volet de
13 l'ÉMIPIC, la réflexion d'en mettre un en place
14 avait été soulevée. Par contre, tout le long de
15 mes rencontres, moi j'ai fait à deux (2) reprises
16 des rencontres de conseil de bande ou de service de
17 police autochtone, et j'ai fait des rencontres,
18 puis après ça j'ai fait une rencontre de
19 présentation du projet et avec des nuances. Ça
20 fait qu'on a changé des fois des mots que j'avais
21 utilisés, comme par exemple "intervenant social",
22 bien, pour les gens des communautés, ils nous
23 disaient, "bien, si vous voulez une vraie approche,
24 il faut plus dire un 'intervenant communautaire'
25 parce qu'un 'intervenant social' a une

1 signification négative pour les peuples
2 autochtones." Ça fait que j'ai fait des
3 modifications suite aux présentations que j'ai
4 faites aux membres des conseils de bande.

5 **M^e LUCIE JONCAS :**

6 O.K. Mais pour la création de la solution au
7 départ, les communautés, eux, n'avaient pas été
8 consultées à ce moment-là.

9 **MME GINETTE SÉGUIN :**

10 Non. Effectivement.

11 **M^e LUCIE JONCAS :**

12 Et je comprends que malgré tous vos efforts, depuis
13 la création du poste de police communautaire
14 autochtone, il y a aucun policier d'origine
15 autochtone qui est à l'embauche du poste.

16 **MME GINETTE SÉGUIN :**

17 Non. Malheureusement pas. Pas qui vient d'un
18 service de police autochtone effectivement.

19 **M^e LUCIE JONCAS :**

20 Je vous remercie.

21 **MME GINETTE SÉGUIN :**

22 Merci Madame.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Me Dandonneau? Non? Me Miller?

25 **M^e RAINBOW MILLER :**

1 Bonjour.

2 **MME GINETTE SÉGUIN :**

3 Bonjour.

4 **M^e RAINBOW MILLER :**

5 Madame Séguin, je représente Femmes autochtones du
6 Québec. J'aurais une question pour vous. En tant
7 que directrice du PPCMA, pouvez-vous me dire de
8 quelle manière est-ce que vous avez géré la
9 question du bracelet rouge?

10 **M^e DAVID CODERRE :**

11 Écoutez, je vais m'objecter Monsieur le
12 Commissaire. Ça a été très clairement...

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Attendez un petit peu, j'ai pas compris la
15 question. « Gérer la question du... »?

16 **M^e RAINBOW MILLER :**

17 Comment elle a géré la question du bracelet rouge.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Du bracelet rouge. Bien, écoutez, je pense qu'on
20 parlait du poste PPCMA. On aura d'autres
21 occasions, Me Miller...

22 **M^e RAINBOW MILLER :**

23 O.K. Parfait.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... de parler de ça.

1 **M^e RAINBOW MILLER :**

2 Je vais garder ma question.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Je vous promets qu'on va en reparler plus tard.

5 **M^e RAINBOW MILLER :**

6 Parfait.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Ça va?

9 **M^e RAINBOW MILLER :**

10 Parfait. Merci.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Très bien. Me Laganière?

13 **M^e MAXIME LAGANIÈRE :**

14 Aucune question. Je vous remercie.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Aucune question? Bon. Alors sur ce, Madame
17 Séguin, je vous remercie beaucoup d'avoir accepté
18 de venir partager avec nous sur les questions du
19 poste mixte, la création, l'origine, ce que ça a
20 donné. Évidemment, on comprend que les trois (3)
21 prochaines années seront garantes de ce qui se
22 passera après ces trois (3) années-là, s'il y a une
23 évaluation qui sera faite.

24 **MME GINETTE SÉGUIN :**

25 Absolument.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bon bien, on va souhaiter que ça puisse contribuer
3 à améliorer les relations entre les communautés
4 autochtones, les autochtones urbains à Val-d'Or,
5 les gens des communautés qui viennent à Val-d'Or,
6 soit des communautés environnantes ou d'ailleurs,
7 parce qu'on sait qu'à Val-d'Or, il y a quand même
8 certaines plaques tournantes, là, les gens du nord
9 aussi qui viennent. Alors on va espérer que ça
10 aide, que ça contribue.

11 **MME GINETTE SÉGUIN :**

12 Merci beaucoup. Merci.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Puis je vous remercie beaucoup.

15 **MME GINETTE SÉGUIN :**

16 Merci.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Puis je remercie aussi l'agent Drolet, ainsi que le
19 commandant Pelletier, qui sont venus partager avec
20 nous aujourd'hui. On va espérer que tout ça puisse
21 contribuer à assainir les relations, améliorer.

22 **MME GINETTE SÉGUIN :**

23 Merci beaucoup.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Alors merci beaucoup Madame Séguin.

1 **MME GINETTE SÉGUIN :**

2 Merci. Bonne journée.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Alors on ajourne demain matin neuf heures (9 h)?

5 **M^e PAUL CRÉPEAU :**

6 Oui, Monsieur le Commissaire.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Voilà.

9 FIN DE LA TRANSCRIPTION

10 -----

11 Je soussignée, **Gabrielle Clément**, sténographe
12 officielle, certifie que les pages qui précèdent
13 sont et contiennent la transcription exacte et
14 fidèle des notes recueillies au moyen de
15 l'enregistrement mécanique, le tout hors de mon
16 contrôle et au meilleur de la qualité dudit
17 enregistrement, le tout conformément à la Loi;

18
19 Et j'ai signé :

20



21
22
23

Gabrielle Clément, s.o.